

Imprimé & édité par Claude Lamorille

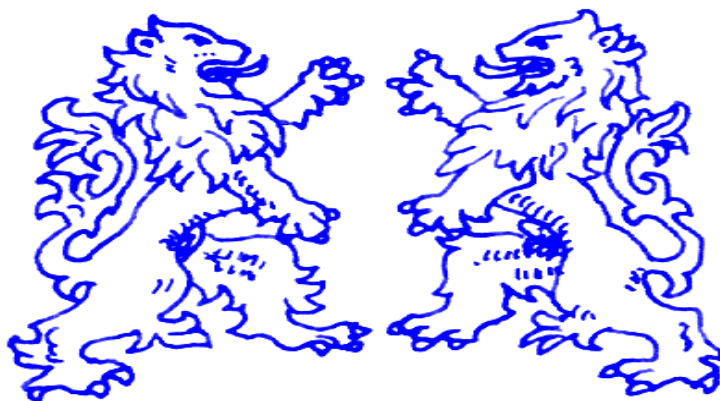
19, rue Paul Dumont

62690. Aubigny-en-Artois

ISSN : 2260-023x

Directeur de la publication : Claude LAMORILLE

Eléments d'Histoire Artésienne



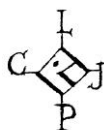
Série ARTOIS

HISTOIRE D'ARTOIS.

Par Dom Devienne.

Troisième partie :
1374-1492.

Claude LAMORILLE



EHA 003

HISTOIRE D'ARTOIS

Par Dom DEVIENNE



TROISIEME PARTIE

M. DCC. LXXXVI.



SOMMAIRE

Histoire de Valerand de Luxembourg. Etendue de la Jurisdiction Ecclésiastique. Usage des Eglises de la Métropole de Reims. Contestations touchant l'Echevinage d'Arras. Mort de Marguerite, Comtesse d'Artois. Louis de Male. Impérius. Philippe le Hardi, Comte d'Artois. Etablissement d'une Chambre des Comptes à Lille. Béthune donné au Comte de Namur. Pierre de Luxembourg, Cardinal. Origine des Etats de la Cité d'Arras. Manufactures d'Arras. Mort de Philippe le Hardi. Caractère de Jean sans Peur. Son entrée à Arras. Assassinat du Duc d'Orléans. Suite de cette affaire. Siège d'Arras. Bataille d'Azincourt. Assassinat de Jean sans Peur & ses suites. Martin Poré. Commencement de Philippe le Bon. Roi des Ribauds. Abbé de Liesse. Trait d'un Prédicateur à Arras. Combats singuliers. Anciennes Armoiries d'Arras. Institution de la Toison d'Or. Paix d'Arras. Entrevue des Ducs de Bourgogne & d'Orléans à Saint Bertin. Lettres de Charles VII concernant les Eglises de la Province. Repas singulier donné à Lille par Philippe le Bon. L'Evêque de Téroouanne reçu Chanoine de Saint-Omer. Excès commis par les Inquisiteurs d'Arras. Supplice de Beauffort. Abolition de la Pragmatique - Sanction. Fièvre réponse de Croy, Prince de Chimay, à Louis XI. Guerre du bien public. Mort de Philippe le Bon. Caractère de Charles le Téméraire. Sédition à Saint-Omer. Démêlés entre Louis XI & Charles le Téméraire. Inconséquences de Charles. Supplice du Connétable de Luxembourg. Mort de Charles le Téméraire. Louis XI en Artois. La Cité d'Arras se rend à ce Prince. Il prend la Ville. Sa trahison à l'égard de la Princesse Marie. Mariage de cette Princesse. Louis XI chasse les Habitans d'Arras & change le nom de cette Ville. Bataille de Guinegate. Mort de Marie. Trahison du Gouverneur d'Aire. Traité de Louis XI avec les Gantois. Mort de ce Prince. Sa mémoire est détestée des Artésiens. Arras est rétabli dans son ancien état. Les François surprennent Saint-Omer & Téroouanne. Journée des Fromages. Les Allemands reprennent Saint-Omer. La mémoire de Beauffort est réhabilitée. Conjurat[i]on de Grisart.



HISTOIRE *D'ARTOIS*

Par Dom DEVIENNE

TROISIÈME PARTIE.

An 1374.

Valerand de Luxembourg, Comte de Saint Pol, étoit le Prince le plus accompli de son tems : il joignoit à la figure la plus intéressante beaucoup d'esprit, & il se distinguoit dans tous les exercices qui demandent de l'adresse ou de la force. En 1374, il se passa entre les Anglois & les François une action dans laquelle ce Seigneur fut fait prisonnier. On le mit dans la Tour de Windsor. Sa réputation ayant inspiré à *Mathilde de Hollande*, sœur du Roi d'Angleterre, une des plus belles Princesses de l'Europe, le désir de le voir, elle en devint éprise & lui fit proposer de l'épouser. Cette alliance étoit trop honorable pour que le Comte de Saint Pol la refusât. Le Roi d'Angleterre y ayant donné les mains, elle fut arrêtée. Cependant on ne relâcha *Valerand*

qu'après que ses Vassaux eurent promis de payer sa rançon, qu'on avoit fixé à cent vingt mille livres, & dont on lui remit la moitié au cas que le mariage se fit. Alors il fut permis au Comte de Saint Pol de revenir en France pour mettre ordre à ses affaires. A son arrivée, on lui fit un crime de ce qu'étant Vassal de la Couronne, il s'étoit engagé sans la permission du Roi de contracter un mariage avec une Princesse étrangère. On prétendit de plus qu'il avoit promis de livrer au Roi d'Angleterre plusieurs de ses forteresses. Le Comte craignant d'être arrêté, repassa en Angleterre, où il épousa *Mathilde*. Ayant appris que *Charles V* s'étoit emparé de ses châteaux, il n'osa revenir en France, & se retira chez le Comte de Morienne son beau frère, où il resta jusqu'à le mort du Roi. Alors il obtint sa grace & reparut à la Cour de France.

On sait que pendant plusieurs siècles la justice Ecclésiastique se mit en possession de décider la plupart des affaires civiles, sous prétexte qu'intéressant toujours dans quelque partie le for intérieur, on ne pouvoit en refuser la connoissance & la décision aux Ministres de l'Eglise. Ainsi tout ce qui regardoit les ventes, les donations, les testamens, étoit porté devant les Officiaux, & rien n'étoit censé terminé qu'ils n'eussent donné leur confirmation ou porté leurs sentences. C'est ce dont on trouve une foule de preuves dans les chartes des douze, treize, quatorze & quinzième siècles. Tout Clerc appartenoit alors à la Jurisdiction de l'Evêque. La tonsure une fois reçue imprimoit un caractère qui duroit toute la vie & qui subsistoit même dans l'état du mariage. Un enfant tonsuré à l'âge de quatre ans devenoit un sujet qu'on ne pouvoit plus enlever à l'Eglise. Telle étoit la prétention des Ecclésiastiques, & il en résulta une foule de contestations sur les bornes des deux Juridictions, dont la décision occupoit les Cours Souveraines & les Cabinets des Princes ; ceux-ci se faisoient le plus souvent un devoir de conserver les privilèges que leurs Prédécesseurs ou d'anciens usages avoient accordés aux Eglises. En 1373, un criminel s'étant échappé des prisons de la Ville de Saint-Omer, se réfugia dans l'Eglise de Saint Bertin. Le Magistrat y vint à main armée & l'arracha de cet azile. L'Evêque de Téroüanne informé du fait, mit aussi-tôt toutes les Eglises de la Ville en interdit. *Charles V* ayant pris connoissance de cette affaire, écrivit au Prélat qui, à sa considération, suspendit l'interdit pour quelques jours, après lesquels voyant qu'on différoit de donner satisfaction aux Religieux de Saint Bertin, il le renouvela. Il fallut venir à un accommodement. Le grand Bailli, le Procureur du Comte d'Artois & les Magistrats reconnurent la franchise de l'Abbaye de Saint Bertin. Ils convinrent qu'ils avoient eu tort de commettre l'acte qui avoit déterminé l'interdit de l'Evêque. Ils s'engagèrent de reconduire le Criminel à la porte de l'Eglise de Saint Bertin, qu'ils ramenèrent néanmoins, parce qu'il fut convenu qu'ils trouveroient cette porte fermée. *Charles V* confirma cet accord. Quelque tems après un Seigneur nommé *Jean de Nielle*, ayant causé beaucoup de dommage à Saint Bertin, brûlé ses moulins & ravagé ses fermes, le Parlement le condamna à réparer le dommage, à demander pardon en Chapitre aux Religieux & à offrir un certain nombre de cierges allumés au maître Autel de l'Eglise.

On trouve entre autres usages établis dans la Province à la fin du quatorzième siècle, que les douze Cathédrales de Reims envoyoient chaque année deux Chanoines à Saint Quentin pour traiter de leurs intérêts communs, & que si quelque Chapitre n'envoyoit pas de Députés ou n'en envoyoit qu'un, il étoit condamné à dix livres d'amende. Les réglemens de cette assemblée avoient force de loi dans la Province.

An 1379.

Il existoit depuis long-tems des contestations entre le Corps-de-Ville d'Arras & les Comtes d'Artois. Dès l'an 1280, les Echevins avoient réclamé la protection du Souverain. *Philippe* ne pouvant parvenir à terminer ces contestations, nomma quatre personnes qui tiendroient la place des Echevins, & quatre Argentiers qui, avec ces Prud'hommes, auroient le scel de la Ville. Dans un voyage que ce Prince fit en Flandre, on accusa devant lui les Echevins de peculat. Il ordonna que cette affaire seroit instruite devant les Officiers de *Mahaut*. Elle fit

emprisonner cinq Echevins ; on leur déclara qu'ils n'auroient leur liberté qu'à condition qu'ils s'obligeroient d'acquiescer aux volontés des Officiers de la Comtesse, & qu'ils promettoient de n'avoir plus recours au Roi. Le Corps-de-Ville se pourvut au Parlement. Il intervint un Arrêt qui ordonna l'élargissement des cinq Echevins. Défenses furent faites à la Comtesse d'user de telles voies de fait & de troubler les Echevins dans leurs privilèges. *Mahaut* irritée de l'élargissement des prisonniers, envoya des Gendarmes qui abatirent plusieurs maisons aux environs de la Ville. Pour faire cesser le dégât, les Echevins allèrent à Béthune, où ils remirent à la Comtesse les clefs de la Ville avec leurs Commissions. En conséquence, *Mahaut* nomma quatre Commissaires qui choisirent de nouveaux Echevins, en déclarant néanmoins qu'ils ne prétendoient pas déroger aux privilèges de la Ville.

Cette affaire se renouvela en 1330. Les Echevins pour se délivrer des vexations continuelles des Officiers du Comte, avoient obtenu plusieurs Commissions du Roi adressées au Bailli d'Amiens, pour qu'il les protégeât & les mit à l'abri des prétentions exorbitantes du Bailli d'Arras, sur tout à la veille du renouvellement de la Loi. Celui-ci exigeoit que les habitants, avant l'élection, lui donnassent une liste de ceux qu'ils vouloient mettre sur le rôle, afin qu'il put rejeter au nom du Comte ceux qui ne lui seroient point agréables. *Firmin Grimau*, Lieutenant du Bailli d'Amiens, dressa le 31 Janvier 1330, un procès-verbal des manœuvres & des vexations qu'on employa pour éluder l'autorité du Roi qui avoit ordonné au Bailli d'Amiens de se transporter à Arras pour examiner les titres & possessions des Parties, empêcher les Officiers du Comte de troubler l'élection des Magistrats au renouvellement de la Loi, & en cas d'opposition, de mettre les Parties sous la sauve-garde du Roi. Le Bailli d'Amiens ayant signifié ses ordres aux Officiers du Comte, ceux-ci répondirent qu'ils se rendroient à la Halle. Lorsque le Commissaire fut arrivé, les Echevins lui montrèrent leurs titres & lui dirent que leur autorité finissoit cette nuit. Le Bailli d'Arras étant survenu, pendant que celui d'Amiens examinait les titres, il y eut de grandes disputes entre les Echevins & lui jusqu'à minuit. Comme le tems pressoit pour l'élection, le Bailli d'Amiens fit lire les lettres du Roi qui lui étoient adressées & demanda au Bailli d'Arras ce qu'il avoit à dire de la part du Comte. Celui-ci requit copie des lettres du Roi : on la lui donna. Les Officiers du Comte prolongèrent la séance, se flattant que, s'ils pouvoient empêcher le Lieutenant du Bailli d'Amiens de procéder à l'élection qui devoit être faite avant le soleil levé, ils auroient le pouvoir des Echevins. Le Commissaire voyant à quoi aboutissoient toutes ces chicanes, ajourna les deux Parties au Parlement & procéda à l'élection des Echevins en la forme ordinaire. Alors les gens du Comte appellèrent au Roi & au Parlement des torts que faisoient les Commissaires aux droits du Comte. Les douze Echevins élus conduisirent les Commissaires au *Moutier* de la Madeleine pour y prêter le serment ordinaire entre les mains du Mayeur. Peu après, le Bailli d'Amiens envoya *Léonard Rabuisson*, Bourgeois d'Amiens, assigner les nouveaux Echevins & les gens du Comte pour comparoître aux assises qui devoient se tenir à Amiens au commencement du Carême, & y voir juger les appels de tout ce qu'avoit fait son Lieutenant, & sur ce que le Bailli d'Arras ne voulut pas reconnoître les nouveaux Echevins, le Bailli les mit sous la sauve-garde du Roi qui, jusqu'à ce que la contestation fut jugée, nommeroit des gens pour les affaires de l'Echevinage. Les Parties comparurent le 27 Février 1330, aux assises d'Amiens ; le Bailli n'ayant pu arranger les choses selon la Commission qui lui avoit été adressée, donna ordre à l'un des Sergens de Beauquesne de se transporter à Arras pour assigner les Parties au Parlement. Les gens du Comte formèrent un incident sur l'administration des Echevins qu'ils prétendirent être vicieuse : le Bailli d'Amiens en prit encore connoissance, & en vertu des ordres du Roi du 29 Mai 1332, il défendit aux habitants d'entrer dans les frais de ce procès, prétendant qu'il se soutenoit contre le gré du plus grand nombre. En effet les gens du Comte avoient engagé douze ou quinze Bourgeois de présenter leurs requêtes au nom des habitants, dont la plus grande partie avoient un sentiment contraire. Les vingt-quatre Echevins des années 1330 & 1331, ayant comparu au Parlement, le Procureur du Comte exposa qu'il étoit d'usage au renouvellement des Echevins d'Arras, que ceux qui étoient en place envoyassent une

députation au Comte ou à ses Officiers, pour leur présenter un papier où étoient les noms de ceux qu'on se proposoit d'élire, que le Comte & son Bailli rejettoient ceux qui ne leur plaisoient pas, que l'on en choisissoit d'autres, & que la Comtesse *Mahaut* avoit toujours joui de ce droit. Le Procureur de la Ville nia le fait, & convint cependant que *Thierri d'Irechon*, qui étoit Ministre de la Comtesse, étant Evêque d'Arras, avoit manoeuvré de manière que plusieurs Echevins gagnés avoient présenté la liste de ceux qu'on devoit élire, mais que cela n'avoit pu préjudicier ni aux privilèges de la Ville ni aux anciens usages de la Commune. Malgré cela, le Parlement donna gain de cause au Comte & condamna les Echevins aux dépens.

Ces contestations se renouvelèrent les années suivantes & durèrent jusqu'en 1379, que les Parties s'en étant rapporté à l'arbitrage d'*Arnaud*, premier Président du Parlement de Paris, il dressa un concordat sur l'objet dont on a parlé & sur plusieurs autres qui étoient pareillement en litige. Il portoit que la Comtesse & ses Successeurs, au renouvellement de la Loi, nommeroient quatre Bourgeois notables, que les Echevins qui devoient sortir en nommeroient quatre, que ces huit en choisiroient quatre autres, que les douze nommeroient vingt-quatre Notables pour avoir inspection sur les Corps & Métiers, & veiller sur la petite Police, que les comptes de la Ville se rendront en présence des Officiers de la Comtesse, pour reprendre ce qui ne sera pas convenable au bien public, que, quant aux délits commis par les serviteurs & familiers de la Comtesse, elle en prendra connoissance & pourra les punir, si le crime est commis dans l'enceinte de son Hôtel, que, s'il est commis au dehors, il sera jugé par la Loi, que, si quelque particulier délinque dans l'enceinte du Châtel & y est pris, le jugement du coupable appartiendra à Madame ou à son Bailli d'Arras, que ce Bailli rendra ses jugemens en la Cour du Châtel, dite la **Cour le Comte**, que, quand il y aura un inventaire à faire, les Echevins le dénonceront au Bailli, afin qu'il voie s'il n'y a rien à réclamer pour la Comtesse, qu'elle fera les Ordonnances concernant les Draperies, &c. Ce concordat qui contient trente & un articles, fut homologué au Parlement de Paris.

An 1382.

Marguerite, Comtesse d'Artois, mourut le 13 Avril 1382, & fut enterrée à Saint Denis. *Louis de Mâle* son fils, prit aussi-tôt possession de cette Province, qui fut ainsi réunie à la Flandre dont il étoit le Comte. La dureté de son administration avoit soulevé ses Sujets. Ils se révoltèrent, l'obligèrent de sortir de Gand & mirent à leur tête *Philippe Artevelle*, fils de *Jacques Artevelle*, ce fameux Brasseur de bière qui avoit joué un si grand rôle sous *Philippe de Valois*. Ce Chef répondit aux espérances de ceux qui l'avoient choisi ; il rejetta des voies de pacification que le Comte avoit proposées. Alors *Louis* fit faire le blocus de Gand. *Artevelle*, voyant ses Concitoyens réduits à la dernière extrémité, faute de vivres, partit à la tête de cinq mille hommes, & alla chercher le Comte qui étoit à Bruges. Ce Prince eut l'imprudence de livrer bataille à des gens au désespoir. *Artevelle* entra dans Bruges avec ceux qui fuyoient pour échapper au vainqueur. *Louis de Mâle* fut obligé de se sauver dans la maison d'une pauvre femme & de se cacher dans le lit de ses enfans. Le lendemain il se rendit à Bapaume, parla au Duc de Bourgogne, qui mit *Charles V* dans ses intérêts. *Artevelle* après avoir fait lever le blocus de Gand, s'empara de tout le Pays, en sorte qu'il ne resta au Comte qu'Oudenarde & Dendermonde. Il fit le siège de la première de ces deux Villes. *Charles VI*, qui venoit de monter sur le Trône, étoit alors à Senlis. *Louis de Mâle* s'y rendit, & *Artevelle* écrivit au Roi pour lui faire connoître qu'il étoit prêt d'accepter un accommodement convenable. Son député fut fort mal accueilli. On reçut avec mépris la lettre dont il étoit le porteur. On le mit en prison, & on ne manqua pas de faire des plaisanteries sur le fils d'un Brasseur qui avoit osé écrire à un Roi de France. *Artevelle* le sut & jura de se venger. Il envoya en Angleterre proposer à *Richard* de prendre les Flamands sous sa protection & de les défendre contre les François, qu'il présenta comme ennemis des deux Nations. Cette démarche ayant été sue de la Cour de France, on en craignit les suites & on manda au Général Flamand qu'il pouvoit envoyer des députés à Tournai, & qu'on leur

donneroit audience. Le fier *Artevelle* ne manqua pas l'occasion. Il fit arrêter l'envoyé du Roi, & fit dire par un prisonnier, à qui il rendit pour cet effet la liberté, qu'il n'entendrait à aucune proposition de paix, que préalablement on lui eut remis Oudenarde & Dendermonde. *Charles VI* furieux, partit aussi-tôt pour Arras. Il logea chez l'Evêque & y jouit du droit de procuration ou de gîte (* Quiconque jouissoit de ce droit, étoit nourri pendant trois jours avec ses domestiques) que lui devoit ce Prélat. Delà il conduisit son armée au Mont Saint Eloi, où elle se trouva composée de plus de cent mille hommes, ensuite à Aire & à Saint Omer. Ayant concerté avec le Comte de Flandre ses opérations, il défit les Flamands, d'abord au Pont de Comines, ensuite à Rosebecq. Cette dernière action, qui fut très sanglante, se donna le 27 Novembre 1382. *Artevelle* y périt. Sa mort ne mit pas fin à la guerre. Le Roi d'Angleterre avoit envoyé un Corps de Troupes pour soutenir les Flamands. Il étoit commandé par le Duc de *Bukinkam*. Ce Général entra dans l'Artois. Il s'arrêta d'abord devant Saint-Omer ; mais voyant que les fortifications de cette Ville ne lui permettoient pas d'en tenter le siège, il marcha vers Arras, où *Enguerrand de Couci* vint à sa rencontre. Les Anglois vouloient se battre, mais le Roi l'avoit défendu. Alors ils continuèrent leur route & entrèrent dans la Picardie. Le Duc de *Lancastre* vint aussi à Téroüanne où le Comte de Saint Pol s'étoit retranché. Comme il n'osoit paroître en Campagne, les Anglois ravagèrent tous les environs de Saint-Omer, brûlèrent Arques & firent prisonniers trente-sept Religieux que l'Abbé de Saint Bertin y avoit envoyés. Mais l'Armée François se disposant à profiter des avantages que lui procuroit le gain de la bataille de Rosebecq, le Roi d'Angleterre consentit à des conférences qui se tinrent entre Calais & Boulogne & qui finirent par un traité de paix.

An 1384.

Peu après Louis de Mâle mourut. Il étoit à Saint Bertin avec le Duc de Berri. Celui-ci voyant que le Comte de Flandre ne vouloit pas le laisser jouir du Comté de Boulogne, parce qu'il refusoit de lui en faire hommage, le perça d'une dague dont il le tua le 19 Janvier 1384.

Jean d'Ipre, communément appelé *Iperius*, Abbé de Saint Bertin, étoit mort l'année précédente. Il se distingua également par sa régularité & par son érudition. Il a écrit l'Histoire de son Abbaye dans laquelle on trouve beaucoup de choses intéressantes pour celle de la Province. Il eut les défauts de son siècle. Il manqua surtout de ce discernement qui retranche de l'histoire les faits peu intéressants, & qui par cette raison ne méritent pas d'être transmis à la postérité. Il rapporte aussi beaucoup de prodiges qui pouvoient édifier son siècle, mais que le nôtre ou plus éclairé ou plus difficile ne verroit pas du même oeil. Du reste on trouve dans *Iperius* un grand zèle pour l'observance & un amour pour la vérité qui doit lui attirer la plus grande confiance.

Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, ayant terminé les obsèques de son beau-père, dont le corps fut porté à l'Abbaye de Los, se fit proclamer à Bruges Comte de Flandre & d'Artois. Il fit peu après son entrée dans cette dernière Province. Les Echevins d'Arras sachant qu'il approchoit de la Ville, lui envoyèrent des Députés à Bapaume, pour le prévenir sur les cérémonies qui étoient en usage, lorsque les Comtes ou les Comtesses d'Artois faisoient leur entrée solennelle. Ils le prièrent de trouver bon qu'on ne lui ouvrit les portes qu'après qu'il auroit juré, la main droite levée sur la Ville, qu'il maintiendrait ses habitants dans leurs droits & privilèges, ce qu'il fit. Il tint l'autre main ouverte sur le livre à l'endroit du Crucifix, pendant que le Conseiller de Ville lisoit une copie de la formule du serment.

An 1385.

Les révoltés continuèrent d'inquiéter le nouveau Comte d'Artois pendant quelque tems ; mais les Anglois les ayant abandonnés, ils furent forcés d'écouter des propositions d'accommodement. *Philippe* leur accorda une amnistie générale & confirma leurs privilèges à condition qu'ils renonceroient à toute ligue, & que ceux qui violeroient la paix perdroient leurs biens & leurs vies. Le traité fut conclu à Tournai le 18 Décembre 1385.

On dit que *Philippe le Hardi*, voulant affoiblir cet esprit inquiet & turbulent qui animoit les Flamands, leur donna les Loix Romaines & les usages de la Bourgogne, qu'il multiplia dans leurs Pays les Tribunaux & les Praticiens, que les procès & les chicanes en ayant été comme les suites nécessaires, changèrent jusqu'à un certain point l'esprit de cette Province. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il créa en 1385 à Lille une Chambre des Comptes pour prendre connoissance de toutes les matières qui concernoient la Justice & la Finance. Etant à Arras, il avoit passé avec les Religieux de Saint Vaast un concordat par lequel il reconnoissoit qu'ils avoient haute, moyenne & basse Justice dans leur enclos & dans l'Hôpital qui y étoit contigu ; mais qu'ils ne pourroient y recevoir aucun Marchand ni d'autres personnes que leurs familles & serviteurs & huit provendiers. Cet accord fut enregistré au Parlement de Paris.

La même année, *Jean*, Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne, épousa *Marguerite* fille d'*Albert* Duc de Bavière, & *Marguerite* soeur de *Jean*, épousa le fils du même Prince. Cette double alliance se fit à Cambrai, & *Charles VI* honora la cérémonie de sa présence. Béthune fut alors donné à *Guillaume* Comte de Namur, fils du Duc de Bavière, en conséquence du mariage de son frère, & il donna en échange la Seigneurie de l'Ecluse.

On remarque que ce fut dans ce tems qu'on commença à appeller Pays d'Artésie ou d'Artois, celui qu'on avoit toujours appelé Attrébatie ou le Pays des Attrébrates.

La Maison de *Luxembourg* possédoit alors en Artois la Châtellenie de Saint-Omer ; celle d'Oisi, la Seigneurie de Ligni, le Marquisat de Risbourg & le Comté de Saint Pol. *Valerand de Luxembourg* dont nous avons parlé, ne laissa qu'une fille qui épousa *Antoine de Brabant*. Après sa mort, le Comté de Saint-Pol revint à la Maison de *Luxembourg*. Un de ceux qui le possédoit eut pour fils *Pierre de Luxembourg*, célèbre pour sa sainteté. Comme il faisoit ses études à Paris, on le nomma Chanoine de cette Eglise, quoiqu'il n'eut que dix ans.

An 1387.

Deux ans après, il fut fait Archidiacre de Chartres. A quinze ans, on lui donna l'Evêché de Mets. Il fit son entrée dans cette Ville, nuds pieds & monté sur un âne. Il divisa son revenu en trois parts, dont l'une étoit pour les pauvres & l'autre pour réparer les Eglises qui tomboient en ruine. Ce jeune Prélat montra des vertus si éminentes, que *Clément VII* crut devoir l'élever à la première dignité de l'Eglise. Ses austérités terminèrent bientôt ses jours. Il mourut le 2 Juillet 1387, à l'âge de dix-huit ans, & fut enterré à Avignon dans un Cimetière où l'on voit encore aujourd'hui les Célestins de Luxembourg. On dit que, dans les deux jours qui suivirent sa mort, il s'opéra plus de cent miracles. Le Duc de Bourgogne & quantité de Seigneurs écrivirent au Concile de Basle pour demander la canonisation du Cardinal de *Luxembourg*. Elle ne fut refusée que parce qu'il avoit reçu le chapeau des mains d'un Pape qu'on regardoit comme illégitime.

An 1389.

C'est en 1389 qu'il est fait mention pour la première fois des trois Etats de la Cité d'Arras. Elle n'avoit jamais cessé d'avoir son administration particulière, depuis que la Ville s'étoit formée. L'Evêque en étoit le Chef, & il la gouvernoit de concert avec son Chapitre. Lorsque dans le quatorzième siècle, les Rois de France commencèrent à admettre le Tiers-état dans les Etats généraux, les Evêques d'Arras crurent devoir suivre leurs exemples ; les trois Etats de la Cité furent composés de l'Evêque, des Députés du Chapitre & de plusieurs Notables. On forma aussi un Corps-de-Ville qui fut composé d'un Prévôt & de plusieurs Echevins qui, jusqu'au traité de Cambrai, rendirent leur comptes en présence du Prévôt de Beauquesne.

An 1396.

Un événement remarquable qui se passa sur la fin du quatorzième siècle, nous fait connoître que les Manufactures d'Arras avoient alors la plus grande célébrité. *Sigismond*, Roi de

Hongrie, qui étoit en guerre avec les Turcs, envoya demander du secours à la France. Quantité de Seigneurs s'étant présentés pour combattre les infidèles, le Roi de France mit à leur tête le Comte de *Nevers*. Ce Prince mena en Hongrie deux mille Gentilshommes, l'élite de la Nation. Cette jeunesse imprudente & indisciplinée, sans écouter les avis de *Sigismond*, voulut marcher à l'ennemi. *Bajazet* perdit près de vingt mille hommes dans les combats que les François lui livrèrent. Il en tua peu ; mais il les fit presque tous prisonniers. Il fit massacrer les Soldats & ne réserva que la haute Noblesse : on traita de sa rançon. *Jacques Helli*, Gentilhomme Artésien, qui étoit alors au service de *Bajazet*, fut un des négociateurs. Les prisonniers ayant été relâchés, le Duc de Bourgogne, pour reconnoître les bons traitemens que son fils avoit reçus du Sultan, lui fit présent d'une Tapisserie fabriquée à Arras, représentant les batailles d'*Alexandre*. Elle fait encore aujourd'hui, à ce qu'on prétend, un des principaux ornemens du Serrail. On peut juger du mérite de ces Tapisseries, qu'on appelloit des **Attrébates**, par celles de cette espèce qu'on voit encore dans le Palais Episcopal d'Arras, dans la Cathédrale de cette Ville, dans les châteaux de Bomi, de Moulle, &c. le coloris s'en est très-bien conservé, mais le dessein n'est pas correct ; & il y a lieu de croire que la réputation dont jouissoit alors la Manufacture d'Arras, venoit de ce qu'elle étoit presque la seule qu'il y eut en Europe & de l'usage qu'on savoit y faire de la garance qui croit dans le Pays, ainsi que des eaux du Crinchon, excellentes pour les teintures.

An 1404.

La démence dans laquelle tomba *Charles VI*, en 1392, & qui dura trente ans, occasionna dans la France les plus étranges révolutions. La Reine, le Dauphin, les trois Oncles du Roi, voulurent s'emparer du Gouvernement. Il se forma quantité de factions dont les plus considérables furent celles des Bourguignons & des Orléanois, qu'on appella dans la suite les Armagnacs. Mais les effets funestes de ces factions qui mirent le Royaume à deux doigts de sa perte, n'éclatèrent qu'après la mort de *Philippe le Hardy*. Elle arriva le 27 Avril 1404, à Hall en Brabant. Il étoit alors dans la soixante-troisième année de son âge. Ce Duc de Bourgogne posséda les qualités les plus estimables. Voici comme le peint l'Auteur de la dernière Histoire de France, après *Froissard*. « **Courage, élévation de génie, sincérité, expérience dans les affaires & les armes, pureté de mœurs, attachement à la Religion, à ses devoirs, à sa famille, bon père, époux complaisant, ami fidèle ; s'il témoigna de l'ambition, on peut dire pour la justifier, qu'il fut plus digne de gouverner que ses frères** ». *Philippe le Hardy* se plaisoit beaucoup à Hesdin, & il y fit bâtir en 1395, un château considérable. Un des défauts de ce Prince fut la prodigalité. Pour fournir à des dépenses excessives, il foula ses sujets, & malgré ses biens immenses, il mourut insolvable. Il fallut recourir à un emprunt pour fournir aux frais de sa sépulture. Ses meubles furent saisis & vendus publiquement, pour satisfaire ses Créanciers, & la Duchesse de Bourgogne, fut obligée de renoncer à la communauté des biens en remettant sa ceinture, ses clefs & sa bourse sur le cercueil de son époux.

Les enfans de *Philippe le Hardy* furent *Jean*, qui eut la Bourgogne, la Flandre & l'Artois ; *Antoine*, qui eut le Brabant, le Pays de Limbourg, & tout ce que son père possédoit au-delà de la Moselle, & épousa *Jeanne de Luxembourg* ; *Philippe*, qui fut appelé Comte d'Artois ; *Marguerite*, qui épousa *Guillaume*, Comte de Hainaut & de Hollande ; *Catherine*, qui fut mariée au Duc d'Autriche ; *Marie*, épouse d'*Amédée*, Duc de Savoie ; & *Bonne*, qui mourut fille, & fut enterrée dans la Cathédrale d'Arras.

Philippe le Hardy avoit fondé les Chartreux de Dijon, & il y avoit choisi sa sépulture. Avant de l'inhumer, on le revêtit de l'habit religieux, sans doute conformément aux intentions qu'il avoit manifestées. Son cœur fut porté à Saint Denis. On prétend que trois événemens de sa vie, lui firent donner le surnom de *Hardi*. A la journée de Poitiers, il avoit fait des prodiges de valeur. Etant prisonnier en Angleterre, il donna un soufflet à un Chevalier qui avoit osé donner un démenti au Roi *Jean*. Ayant eu une dispute au jeu avec le Prince de *Galles*, tous deux mirent

l'épée à la main. On les sépara, & le Roi d'Angleterre instruit du sujet de la querelle, décida que le tort étoit du côté de son fils.

An 1405.

Marguerite, veuve de *Philippe le Hardi*, avoit presque toujours gouverné l'Artois du vivant de son époux, que les affaires de l'Etat obligeoient de passer la plus grande partie de son tems à le Cour ; elle continua d'administrer cette Province jusqu'à sa mort qui arriva l'année suivante. Une attaque d'apoplexie l'enleva à l'âge de cinquante-six ans, dans son château de Belle-motte, près d'Arras. Elle fut inhumée dans la Basilique de Saint Pierre de Lille, à côté de son père. Alors, *Jean*, Comte de Nevers, fils de cette Princesse, prit le timon des affaires. Ce fut un des plus puissans Princes de l'Europe. Il posséda les deux Bourgognes, les Comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers, de Réthel, d'Etampes & de Gien ; les Seigneuries de Salins & de Malines. L'Histoire nous représente ce Duc de Bourgogne comme ambitieux, vain, entreprenant, cruel, vindicatif, emporté, perfide, ne pardonnant jamais, sans religion & sans pudeur. Tel fut, dit-on, *Jean*, surnommé *sans Peur*, à qui la France eut à reprocher d'avoir été la principale cause de ses malheurs.

Ce Prince se montra d'abord populaire. Il résidoit dans ses Etats ; il y établit des Archers & des Arbalétriers, & leur donna des maisons où ils pouvoient s'exercer. Alors les Châtelains, qui furent remplacés dans la suite par les Vicomtes, étoient Commandans des Villes, veilloient sur les prisons publiques, & avoient un Tribunal pour rendre la justice. On voyoit de ces Châtelains à Arras, à Saint-Omer, à Aire, à Lens, à Bapaume & à Hesdin. *Jean sans Peur* réunit les charges des Gouverneurs & des Baillis qui étoient en Artois. Le Gouverneur présentoit ses lettres aux Echevins, faisoit serment entre leurs mains, désignoit son Lieutenant, qui prêtoit aussi serment & faisoit les fonctions de Procureur fiscal dans le Corps Echevinal. On peut regarder cette époque, qui dura plus de soixante ans, comme la plus brillante de la Province. Le Peuple étoit nombreux, le Pays bien cultivé, & l'on y trouvoit en abondance tout ce qui pouvoit rendre la vie douce & agréable.

Jean sans Peur & *Marguerite de Bavière* sa femme, firent leur entrée à Arras le 12 Août 1405. Les Echevins ayant appris qu'ils étoient partis de Douay, montèrent à cheval avec les Archers & les Arbalétriers pour venir à leur rencontre ; ils les rejoignirent à une lieue de la Ville, les saluèrent & revinrent les attendre à la Porte Miolens. Le Duc y fit le même serment qu'avoit prêté *Marguerite* sa mère. Le Mayor présenta ensuite les clefs de la Ville à ce Prince, qui les lui rendit aussi-tôt, en lui disant « *d'en faire bonne garde* ». Le Duc & la Duchesse se rendirent à la Cathédrale, où ils furent reçus par le Chapitre. Après la cérémonie, ils allèrent dîner à la Cour le Comte. Les Mayor & Echevins présentèrent au Duc, pendant le repas, deux pots, deux bassins, une coupe & une éguière, le tout d'argent doré. On les admit ensuite à l'Audience de la Princesse ; ils la prièrent d'agréer cent écus pour convertir en telle vaisselle que bon lui sembleroit. Ils firent aussi au Chancelier de Bourgogne un présent de quatre gobelets de vermeil.

Les Anglois paroissant disposés à inquiéter la Province, *Jean sans Peur* vint à Saint-Omer, & fit de grands préparatifs de guerre, qu'il mit dans l'Abbaye de Saint Bertin. Les Anglois envoyèrent des gens qui les brûlèrent. Ils firent ensuite une descente dans l'Artois, & incendièrent les Faubourgs de Saint-Omer ; mais cette excursion ne fut qu'un coup de main qui n'eut pas de suite.

An 1407.

Jean sans Peur étoit animé contre le Duc d'Orléans par deux passions bien vives, l'ambition & l'amour. Le Duc avoit beaucoup plus de part que lui au Gouvernement du Royaume, & il se vantoit d'avoir eu les faveurs de la Duchesse de Bourgogne. *Jean* résolut de s'en défaire. Pour mieux cacher son projet, il feignit de se reconcilier avec lui ; & comme le Public

paroissoit persuadé qu'ils vivoient en bonne intelligence, il choisit ce moment pour faire assassiner le Duc d'Orléans. Quoiqu'il parut aussi affligé de cette mort que le Roi & autres Princes, cependant il ne tarda pas à être soupçonné, & il comprit qu'il étoit de la prudence de pourvoir à sa sûreté. Il monta à cheval avec six hommes, & alla sans s'arrêter jusqu'à Bapaume, après avoir fait rompre le Pont Ste. Maxence pour empêcher qu'on ne pût le poursuivre. Ceux de ses gens qui avoient commis l'assassinat, ayant aussi quitté Paris, vinrent en Artois & se réfugièrent à Lens. La Cour de France fut quelque tems dans l'incertitude sur la manière dont elle se comporteroit dans une circonstance aussi critique. Le crime étoit atroce ; mais le criminel étoit redoutable. On craignit que le Duc ne s'unit aux Anglois, & que s'il joignoit ses forces aux leurs, l'ennemi ne pénétrât jusqu'au centre du Royaume. On savoit d'ailleurs que *Jean* étoit aimé des Parisiens, & que si on lui déclaroit la guerre, il seroit difficile de contenir la populace.

Cependant la Duchesse d'Orléans, qui avoit appris à Château-Thierry l'assassinat de son mari, étoit venue se jeter aux pieds du Roi pour lui demander justice, & il la lui avoit promise. Cette affaire ayant été mûrement examinée, on résolut d'engager le Duc de Bourgogne à reconnoître sa faute & à donner lieu par là à la clémence du Roi. Le Roi de Sicile & le Duc de Berri se chargèrent de la commission. Ils écrivirent au Duc pour le prier de venir conférer avec eux à Amiens. Il étoit alors à Gand, où il avoit assemblé les Etats de Flandre. Il y avoit fait distribuer un manifeste où il cherchoit à se justifier de l'assassinat du Duc d'Orléans, à qui il attribuoit une foule de crimes. Comme les Flamands aimoient beaucoup leur Duc & détestoient les François, ils le trouvèrent parfaitement justifié, l'assurèrent de leur attachement & lui promirent de sacrifier leurs biens & leurs vies pour sa défense. Avec de pareilles assurances, il ne craignit pas de se rendre à Amiens, ayant pris néanmoins la précaution de se faire accompagner de trois mille hommes d'armes : il y reçut avec fierté la proposition que les Princes lui firent de demander pardon au Roi. Il leur répondit qu'il étoit si éloigné de faire cette démarche, qu'il pensoit au contraire avoir rendu le plus grand service au Roi & au Royaume en les défaisant du Duc d'Orléans ; qu'il avoit consulté ce cas de conscience, que trois Docteurs de Sorbonne avoient décidé qu'il n'avoit commis aucun crime en ôtant la vie du Duc, qu'il auroit même pêché grièvement, s'il ne l'avoit pas fait ; qu'au surplus le jugement qu'on pourroit porter en France de cette action, lui étoit fort indifférent. Les Princes n'ayant pu rien gagner sur le Duc, lui défendirent, de la part du Roi, de venir à Paris sans y être appelé. Il répondit qu'il ne pouvoit se dispenser de s'y rendre pour être entendu sur les accusations qu'on avoit intentées contre lui. En effet il ne tarda pas à semettre en chemin avec mille hommes d'armes. Etant arrivé à St. Denis, le Roi de Sicile, le Duc de Berri & le Duc de Bretagne vinrent le trouver. Après lui avoir inutilement observé qu'il contrevenoit aux ordres du Roi, ils se bornèrent à lui dire que, s'il étoit résolu d'entrer dans Paris, ce ne fut pas du moins avec les troupes qu'il avoit amenées. Loin d'avoir cette déférence, il voulut les accompagner eux-mêmes avec ses Gendarmes. La populace le reçut avec de grandes acclamations. La Cour en fut déconcertée, & sur-tout la Reine, que *Jean* ne haïssoit guère moins qu'il avoit haï le Duc d'Orléans. Il alla descendre à l'Hôtel d'Artois, logea ses gens aux environs, & fit faire des retranchemens devant la maison qu'il occupa. Après avoir passé quelques jours à Paris, il fit demander une Audience au Roi. Ce Prince n'osa la refuser. Il y alla, suivi d'une foule de peuple. Ayant salué le Roi en présence des Princes & de quantité de Seigneurs, ce Monarque se contraignit pour ne pas lui faire un mauvais accueil. Le Duc, après l'avoir complimenté, le supplia de permettre qu'il rendit compte en public de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du Duc d'Orléans. On ne pouvoit augurer que des suites fâcheuses de cette proposition. Cependant le Roi l'agréa. Le 8 Mars, jour indiqué, le Duc de Bourgogne, après s'être armé sous ses habits, se rendit à l'Hôtel St. Paul, accompagné de tous ses Gendarmes, qui se répandirent dans les appartemens & parmi le peuple. Le Dauphin se trouva à cette cérémonie avec le Roi de Sicile, les Ducs de Berri, de Bretagne & de Lorraine, le Cardinal de Bar & quantité de Seigneurs, le Recteur de l'Université & plusieurs Docteurs. Chacun ayant pris sa place, *Jean Petit d'Hesdin*, Cordelier & Docteur, chargé de parler

pour le Duc, se leva. Il dit d'abord que le Duc étoit venu pour rendre ses devoirs au Roi comme à son souverain Seigneur, & l'assurer de son obéissance. Entrant ensuite en matière, il employa beaucoup de lieux communs, plusieurs passages & exemples de l'Ecriture pour prouver qu'il étoit permis de tuer un Tiran. Il cita les Loix & les principes de la Morale. Il en fit ensuite l'application à l'assassinat du Duc d'Orléans : il accusa ce Prince de crimes énormes. Il prétendit qu'il étoit cause de la maladie du Roi, qu'il avoit attenté à sa vie, qu'il avoit employé les sortilèges pour consommer son projet, qu'il avoit voulu empoisonner le Dauphin, qu'il avoit conseillé des impôts qui fouloient le Peuple, qu'il avoit accordé la plus grande licence aux gens de guerre, qu'il avoit trahi l'Etat en entretenant des intelligences avec ses ennemis. Il ne donna d'autres preuves de la plupart de ces faits que la rumeur publique. Il en conclut que le Roi devoit regarder le Duc de Bourgogne comme un bon parent & un fidèle Vassal, lui savoir gré de ce qu'il avoit entrepris pour son service & l'autoriser. Ayant fini son discours, il se tourna vers le Duc & lui demanda s'il ne confirmoit pas ce qu'il venoit de dire. *Jean* assura qu'il n'avoit fait qu'exprimer ses sentimens ; le Cordelier reprit la parole & dit qu'il avoit beaucoup de choses à ajouter à ce qu'il avoit exposé, & qu'il le feroit en temps & lieu. On remarqua que dans le discours de *Jean Petit*, il n'avoit été fait aucune mention des amours du Duc d'Orléans avec la Duchesse de Bourgogne, principale cause, si l'on en croyoit l'opinion commune, de l'assassinat de ce Prince. C'est ainsi que dans les grandes affaires on cache pour l'ordinaire les principaux motifs qui les ont déterminées, & l'on ne parle que de ceux que l'on croit les plus propres à faire impression sur le public.

Lorsque *Jean Petit* eut fini son discours, le Dauphin se leva, & l'Assemblée se retira en gardant un morne silence. Chacun parla ensuite de cet événement selon qu'il étoit affecté. Le mécontentement de la Cour se manifesta par la retraite du Dauphin & de la Reine, qui ne se croyant pas en sûreté dans Paris, allèrent à Melun avec les autres enfans de France. Quoique le Duc n'eut pas lieu d'être satisfait de cet événement, il sut néanmoins en tirer parti. Il persuada au peuple qu'il avoit conservé seul les bonnes grâces du Roi, & obtint des Lettres signées & scellées de ce Prince, qui contenoient l'abolition de son crime. *Jean Petit* fit imprimer en même-temps la justification du Duc de Bourgogne.

An 1414.

Quelques années après, le parti contraire au Duc de Bourgogne ayant prévalu, l'Evêque de Paris condamna la Doctrine de *Jean Petit* comme contraire à la foi & aux bonnes mœurs, & le Parlement fit brûler son Apologie. Le Concile de Constance se tenoit alors. *Jean Gerson*, Chancelier de l'Université de Paris, y déféra le sentiment de *Jean Petit* qui étoit mort en 1411. *Martin Poré*, Evêque d'Arras, prit la défense du Duc de Bourgogne. Il dit que ce Prince avoit appelé de la Sentence de l'Evêque de Paris au Siège Apostolique & au Concile. *Gerson* répondit que la Sentence étoit Canonique & en demanda la confirmation à l'Assemblée. *Poré* répliqua que le Pape avoit nommé trois Cardinaux pour examiner cette cause, qu'elle avoit été sursise & qu'il y auroit des inconvéniens à la discuter davantage. Cependant à la sollicitation de *Gerson*, on reprit cette affaire dans la séance suivante. L'Evêque d'Arras demanda que la Sentence de l'Evêque de Paris & de l'Inquisiteur de la foi fut cassée & déclarée nulle par le Concile, attendu qu'ils n'avoient pas été en droit de prononcer sur une cause dont la connoissance étoit réservée au Saint Siège, & parce que les propositions condamnées étoient probables & soutenues par un grand nombre de Docteurs ; il demandoit qu'on imposât silence à l'Evêque de Paris, à *Gerson* & au Promoteur du Concile, à cause de l'irrégularité de leurs procédures dans cette affaire, laissant au reste à la prudence de l'Assemblée, la manière dont il convenoit de punir la dénonciation calomnieuse de *Jean Gerson*, contre le Duc de Bourgogne. Quant à la proposition ***qu'il est permis & même louable de tuer un Tiran***, *Poré* déclara qu'il ne s'opposoit pas à la condamnation qu'on en avoit demandée, pourvu qu'elle fut expliquée par le Décret du Concile. L'Assemblée ayant

mûrement examiné cette affaire, rendit son Jugement en ces termes : *« Le Concile voulant employer sa sollicitude à l'extirpation des erreurs & hérésies qui s'élèvent dans les différentes parties du monde, comme il y est obligé, n'étant assemblé que pour cela, ayant appris depuis peu qu'on a publié quelques propositions erronées dans la foi & dans les moeurs, scandaleuses en toute manière, ne tendant qu'à troubler & renverser les Etats, entre autres celle-ci : un Tiran peut & doit être tué licitement & d'une manière méritoire par chacun de ses Vassaux & Sujets, même clandestinement, par embûches secrètes, flatteries ou caresses, nonobstant toute promesse, serment & confédération faite avec lui, & sans attendre la Sentence ou l'ordre d'un Juge : le Concile, pour extirper cette erreur, déclare & définit, après une mûre délibération, que cette Doctrine est hérétique, scandaleuse & séditeuse ; qu'elle ne peut tendre qu'à autoriser les fourberies, les mensonges, les trahisons, les parjures. De plus, le Concile déclare hérétiques tous ceux qui la soutiendront opiniâtrement, & entend que comme tels, ils soient punis suivant les Loix & les Canons de l'Eglise ».*

La faction d'Armagnac ayant prévalu sur celle de Bourgogne, fit tuer Jean de Croy, que ce Prince avoit nommé son Ambassadeur à la Cour de France. Le Duc Jean, informé qu'on se disposoit à l'attaquer, rassembla beaucoup de troupes, & les Etats d'Artois accordèrent la levée d'une taille pareille à celle que les Sujets du Roi en France lui fournissoient chaque année. On songea à fortifier le Pays. Les Religieux de St. Eloi obtinrent la permission d'entourer de murs leur Abbaye, à condition qu'à chaque mutation d'Abbé, il donneroit une lance au Comte d'Artois. Jean de Luxembourg, Capitaine Général de l'Artois, fit publier que tous les Habitans d'Arras qui voudroient abandonner la Ville, en seroient les maîtres, & que ceux qui y resteroient eussent à se pourvoir de vivres pour quatre mois. Il fit abattre plusieurs maisons & plusieurs Eglises qui étoient aux environs de la Ville, entre autres, le Faubourg de Baudimont, les Couvens de la Thieuloye, des Jacobins & des Cordeliers. Arras avoit alors pour Gouverneur particulier Guillaume de Guines, Seigneur de Bonnière, & pour Capitaine Philippe de Beaufort, Chambellan du Duc de Bourgogne. Il paroît que cette dernière Place n'avoit lieu qu'en tems de guerre. Les provisions données à Philippe de Beaufort, portent, *« qu'il sera chargé de mettre & tenir en la Ville tel nombre de Gendarmes qu'il jugera expédient, de faire assembler les sujets, manans & habitans d'icelle, d'empêcher les pilleries & dommages, tant dans la Ville qu'aux environs, de visiter la Ville, de la garnir de murs, guérites & fossés, de démolir & d'abattre les murs qu'il trouveroit convenables, les maisons qui pourroient nuire tant dans la Ville que dans les Faubourgs, de faire marcher les Arbalétriers & Archers, tout ainsi que pourroit faire le Gouverneur, de garder l'une des portes de la Ville & de la faire ouvrir quand il seroit nécessaire ».*

An 1415.

La guerre contre le Duc de Bourgogne ayant été résolue, Charles VI sortit de Paris & se mit à la tête de deux cens mille hommes. On prit d'abord Compiègne, ensuite Soissons, dont le Duc s'étoit emparé. Charles, étant arrivé à Saint-Quentin, la Comtesse de Hainaut, dont la fille avoit épousé Jean de Lorraine, second fils de ce Monarque, vint le trouver & eut avec lui des entretiens secrets dans lesquels on ne douta point qu'il ne fût question du Duc de Bourgogne. Comme on ne put convenir des articles, elle partit pour aller trouver ce Prince à Douay. Quelques jours après, le Duc de Bourbon & le Comte d'Armagnac, ayant chargé un Corps de quatre mille Bourguignons, le défirent. Cet échec & un traité que Charles VI venoit de conclure avec l'Empereur Sigismond, par lequel ce Prince se déclaroit contre le Duc, l'obligèrent de songer sérieusement à la Paix. La Comtesse de Hainaut & le Duc de Brabant son frère, vinrent trouver le Roi à Péronne. Le Duc protesta que dans tout ce que son frère avoit fait, il n'avoit eu que des intentions droites, & que le Roi n'avoit pas de sujet plus fidèle. *« Si cela est, dit Charles, qu'il vienne me trouver dans un état convenable. S'il demande justice, on la lui fera ; s'il demande pardon, il l'obtiendra ».* sur cette réponse, le Comte & la Comtesse retournèrent à Douay, après avoir promis de faire accepter au Duc de Bourgogne toutes les conditions qu'il voudroit lui prescrire.

Bientôt après, les Députés des Flamands arrivèrent. Ils venoient assurer le Roi de leur attachement & de leur fidélité, & pour découvrir ses dispositions à l'égard du Duc. *Charles* leur fit un accueil favorable & les renvoya au Dauphin. Ce Prince leur dit par la bouche de son Chancelier, que le Duc étant tombé dans le crime de félonnie, le Roi prétendoit mettre en sa main tous ses Fiefs, qu'il attendoit de la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain, que loin de s'opposer à la saisie de la Flandre, ils l'aideroient à la faire & recevraient dans leurs Villes les Officiers qu'il nommeroit pour les gouverner, qu'il leur promettoit d'augmenter leurs privilèges plutôt que de les diminuer, qu'il comptoit aussi qu'ils lui livreraient les rebelles qui s'étoient retirés parmi eux, & spécialement les assassins du Duc d'Orléans son frère.

Les Flamands demandèrent un jour pour délibérer & pour conférer avec quelques Membres du Conseil, tels que le Roi voudroit les choisir. Après la conférence, ils consentirent à tous les articles qu'on leur proposa, exigeant seulement qu'on y mit quelques restrictions. Comme ils étoient prêts de s'en retourner, un Echevin de Gand demanda quelles étoient les intentions du Roi, par rapport au Duc de Bourgogne. Le Dauphin, de l'avis de son Conseil, fit répondre par l'Archevêque de Bourges, qu'on savoit de bonne part que le Duc de Bourgogne avoit fait proposer au Roi d'Angleterre, s'il vouloit le soutenir dans sa révolte, de lui livrer les quatre meilleures Places de la Flandre & même son Comté, qu'on étoit résolu de procéder contre lui sans ménagement, par la voie des armes, que le Roi étoit persuadé que les Flamands tiendroient les paroles qu'ils avoient données & ne participeroient pas au crime du Comte de Flandre. Ils en assurèrent le Dauphin, qui leur donna la main ; & ils partirent fort satisfaits.

Bientôt après, on entra dans l'Artois & l'on somma Bapaume de se rendre. La Ville étoit bien pourvue & se défendit. Le Roi logea à l'Abbaye d'Avesne. Il fit dire aux assiégés qu'on alloit livrer l'assaut, alors ils demandèrent à capituler. On leur permit d'envoyer des députés au Duc de Bourgogne, pour lui dire qu'ils n'étoient point en état de résister à une Armée Royale. Il leur marqua de se soumettre & de supplier le Roi de sa part de le recevoir dans ses bonnes grâces : Ce député fut bientôt suivi du Duc de Brabant & de la Comtesse du Hainaut, qui, ayant trouvé le Roi dans un de ses accès, conférèrent avec le Dauphin. Ce Prince, après avoir pris l'avis du Conseil, dont la plus grande partie étoit ennemie du Duc de Bourgogne, répondit ainsi que le Roi avoit fait à Péronne, que le Duc n'avoit que deux partis à prendre, celui de la justice, s'il vouloit y soumettre sa conduite, & celui de demander sa grâce, qu'on lui accorderoit, s'il se mettoit dans le cas de la mériter, qu'au surplus l'armée seroit bientôt à Arras, & que le Duc pourroit y faire savoir ses dernières résolutions.

En effet, le Roi ayant quitté l'Abbaye d'Avesne, s'approcha d'Arras & vint loger à Wailli. Il y eut alors une grande escarmouche contre ceux de la Ville qui firent soixante prisonniers & enlevèrent beaucoup de bagages. De Wailli, le Roi se rendit à la maison du Temple. On attaqua en vain plusieurs fois le château de Belle-motte. Pendant le siège d'Arras qui dura sept semaines, le bâtard de Bourbon & plusieurs Capitaines allèrent ravager le Comté de Saint-Pol. *Valerand de Luxembourg* & sa femme, qui étoient fort attachés au Duc de Bourgogne, s'étoient renfermés dans cette Ville & ne voulurent point en sortir, quoiqu'on eut mis le feu aux Faubourgs. Une autre troupe alla devant Hesdin & y fit beaucoup de dommage.

L'armée Française étoit arrivée à la mi-Juillet devant Arras. *Jean sans Peur* y avoit mis une garnison de douze cens Hommes d'armes & de six cens Arbalétriers. Comme cette Ville étoit dès-lors divisée en deux parties, elle avoit deux Gouverneurs. On somma l'un & l'autre de se rendre. Ils le refusèrent & se disposèrent à une vigoureuse défense. On fit sortir d'Arras toutes les bouches inutiles. On avoit fait de nouvelles fortifications qui s'étendoient jusques dans les dehors de la Ville. Ce fut à ce siège qu'on fit pour la première fois usage des arquebuses pour la défense des places. Les assiégés ne se tenoient pas seulement sur la défensive ; ils faisoient de fréquentes sorties. Il y eut plusieurs combats particuliers sous les murs d'Arras. On remarque entre autres celui du Comte d'Eu & du Seigneur de Montagu. S'étant rencontrés à la sortie d'une mine, ils se battirent avec la hache, la dague & l'épée. Ils convinrent que le vaincu

donneroit au vainqueur un diamant de cent écus. Le Comte d'Eu ayant eu l'avantage, envoya à son adversaire le diamant convenu, pour en faire présent à sa Dame.

Malgré le nombre des troupes qui étoient devant Arras, le siège avançoit peu. L'Artillerie étoit mal servie : le Duc de Bourgogne avoit gagné le principal Ingénieur dont la trahison ne parut plus douteuse, lorsqu'on sut qu'il s'étoit retiré dans la Ville. Les fourages commencèrent à manquer. Les maladies se mirent dans le camp. On sut que le Duc de Bourgogne se disposoit à secourir la Ville. Dans ces circonstances, la Comtesse de Hainaut & le Duc de Brabant, vinrent trouver le Roi & renouvelèrent leurs instances. La Comtesse qui avoit beaucoup d'adresse & d'esprit, mit tout en usage pour fléchir le Dauphin. Elle employa les larmes, les prières, les raisons, les caresses. Elle le conjura de se souvenir qu'elle parloit pour un Prince du Sang de France, dont il étoit le gendre, & qu'il devoit regarder comme son père ; elle lui dit que le Duc demanderoit pardon au Roi, & que pour peu qu'on lui accordât des conditions honorables, il se soumettroit. D'un autre côté, on savoit que, si on réduisoit *Jean* au désespoir, on le forceroit de se jeter dans les bras des Anglois, & qu'il avoit déjà eu des pour parlers avec eux. Ces considérations déterminèrent le Dauphin. Malgré tout ce que purent faire les Armagnacs, il fut arrêté que *« le Duc de Brabant, le Comte de Hainaut & les députés de Flandre, comme procureurs & avoués du Duc de Bourgogne, supplieroient le Roi de lui pardonner le passé, qu'il remettroit le Château du Crotoi, qu'il feroit en sorte qu'on lui remit celui de Chinon, qu'il feroit sortir de ses Etats plusieurs séditieux de Paris qui s'y étoient retirés, qu'il romproit les traités qu'il pouvoit avoir fait avec le Roi d'Angleterre, qu'il restitueroit les biens & les terres de quelques uns de ses Vassaux dont il s'étoit emparé, parce qu'ils avoient pris le parti du Roi ; que le Duc ne pourroit pas venir à Paris sans la permission du Roi, qu'au cas qu'il manquât à quelque article du traité, la Comtesse de Hainaut, le Duc de Brabant & les députés de Flandre, ne lui donneroit aucun secours, que quant à l'amnistie que le Duc demandoit pour ceux qui avoient suivi son parti, le Roi & Monseigneur le Dauphin en délibéreroient, qu'on les suppleroit de les rétablir dans leurs biens, de révoquer les décrets de proscription & de bannissement portés contre eux ; que le Roi après son retour à Paris, publieroit des lettres pour détruire l'impression qu'avoient faite à la réputation du Duc, celles qui avoient été envoyées par ordre de la Cour aux Villes du Royaume & ailleurs, sauf cependant l'honneur du Roi ; que le Duc remettroit incessamment entre les mains du Roi les clefs de la Ville d'Arras, & lui donneroit libre entrée dans ses autres Villes & forteresses ; qu'on arboreroit l'étendard de la France dans Arras & dans les autres Villes que le Roi nommeroit ; qu'on y feroit, au nom du Roi, les élections des Capitaines, Baillis & autres Officiers, que le Duc de Brabant, la Comtesse de Hainaut & les Procureurs de Flandre, s'engageroient par serment à procurer l'exécution du traité ; que le Comte de Hainaut, le Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, les Comtes de Nevers & de Savoye, les Comtes de Namur & l'Evêque de Liège, feroient les mêmes serments entre les mains des Commissaires du Roi, aussi bien que les Gentilshommes qui étoient actuellement à Arras, & toute la Noblesse d'Artois, de Bourgogne & de Flandre ».*

Dès qu'on fut convenu de ces articles, la Comtesse de Hainaut & le Duc de Brabant les portèrent au Duc de Bourgogne. Avant qu'il les eut ratifiés, les clefs d'Arras furent remises au Dauphin, & les étendards du Roi furent arborés sur les murailles, comme si la Ville eut été prise d'assaut. Les mêmes médiateurs se trouvèrent à Saint-Denis au mois de Janvier suivant, avec le Dauphin & le Conseil du Roi, & l'affaire y fut consommée.

Les factions de Bourgogne & d'Armagnacs paroisoient assoupies, & la France se flattoit de goûter enfin les fruits de la concorde, quand on vit arriver à Paris des Ambassadeurs d'Angleterre, pour demander la Princesse *Catherine* en mariage pour leur nouveau Roi, & en même-tems la restitution de la Guyenne & du Poitou, conformément au traité qui avoit été conclu à Brétigni, pour la délivrance du Roi *Jean*. Ces demandes n'annonçoient pas des dispositions pacifiques. Elles furent rejetées, & *Henri V*, après avoir mis dans son parti *Jean sans Peur*, qui se jouoit de tous les traités, se détermina à entrer en France. Il mit sur seize cens vaisseaux de transport, six mille Hommes d'armes & vingt-quatre mille Archers, qui débarquèrent sur les côtes de Normandie. Ce Monarque voulut les commander. Après avoir

ravagé le Pays & pris Harfleur, voyant l'impossibilité de faire subsister ses troupes dans un Canton ruiné, il marcha vers Calais.

A la première nouvelle de l'expédition des Anglois, *Charles VI* avoit assemblé une armée quatre fois plus nombreuse que celle de *Henri V*. Elle se mit à la poursuite & la rencontra dans le Comté de Saint-Pol, près l'Abbaye de Ruisseauville & le Village d'Azincourt. *Henri V* voyant le peu de proportion qu'il y avoit entre ses troupes & celles des François, fit offrir, si on vouloit lui laisser le passage libre, de rendre Harfleur, les prisonniers qu'il avoit faits depuis son entrée dans le Royaume, de réparer les dommages qu'il avoit causés & de rétablir une paix solide entre les deux Etats. Comme ces propositions auroient procuré autant d'avantages que le gain d'une bataille, le Connétable qui commandoit les François & plusieurs autres Seigneurs étoient d'avis qu'on les acceptât. L'étoile funeste de la France ne le permit pas. Il s'étoit rendu une quantité prodigieuse de Noblesse à Azincourt. Elle ne respiroit que le désir de se signaler. On ne voulut pas laisser échapper une occasion aussi favorable d'humilier les ennemis de la France. Les propositions du Roi d'Angleterre furent rejetées avec mépris. On les tourna en dérision. Il est des Auteurs qui prétendent qu'on alla jusqu'à lui faire demander combien il donneroit pour sa rançon, quand on l'auroit fait prisonnier. Ces insultes qui avilissoient plus ceux qui les faisoient que ceux qui les recevoient, relevèrent le courage des Anglois. Ils jurèrent de vaincre ou de mourir. Un Gallois nommé *David Game*, eut une de ces saillies heureuses, qui sont pour l'ordinaire d'un bon augure. On l'avoit envoyé reconnoître l'ennemi. A son retour, on lui demanda à combien leur nombre pouvoit monter. « *J'estime*, répondit-il, *qu'il y en a assez pour être tués, assez pour être faits prisonniers, & assez pour prendre la fuite* ». Cette plaisanterie répandit la bonne humeur parmi les Anglois ; ils ne songèrent plus à compter leurs ennemis, mais à les vaincre.

Le Connétable d'*Albret*, qui commandoit les François, n'avoit ni les talens, ni l'expérience nécessaires à un Général. Il étoit incapable de contenir cette foule de jeunes Seigneurs qui avoient joint l'armée au premier bruit qui se répandit qu'on alloit livrer une bataille. Cette Noblesse indisciplinée, prétendant ne recevoir les ordres que d'elle-même, loin d'augmenter les forces de l'armée, ne fit que l'affoiblir en y mettant le désordre.

Il étoit alors d'usage, avant de livrer un combat, de commencer par envoyer des Hérauts d'armes à l'ennemi, pour l'en prévenir. Les Généraux François avoient rempli plusieurs fois cette formalité. *Henri V* s'étoit contenté d'abord de répondre que, sans rechercher une action, il ne l'éviteroit pas. Un Héraut étant venu lui dire que dans trois jours on lui livreroit la bataille, il accepta le défi & fit présent au messenger d'une robe de deux cens écus, comme pour reconnoître la bonne nouvelle qu'il étoit venu lui apporter.

Le Connétable, au lieu de s'étendre dans une plaine qui lui auroit permis de déployer toutes ses forces, resserra ses bataillons entre deux bois, de manière qu'il leur ôta la facilité d'agir. Pendant la nuit qui précéda le jour du combat, il tomba une pluie si considérable, que le champ de bataille devint une espèce de marais, où les Gendarmes François ne pouvoient se remuer sans enfoncer jusqu'au genouil & sans risquer de tomber. La première ligne de l'armée Française fut commandée par *Brebant* & *Saveuse*. Les Ducs d'Alençon, de Brabant & de Bar, les Comtes de Nevers, de Vendôme, de Vaudemont, de Couci & de Salins, conduisoient la seconde ligne. Les Comtes de Marle, de Dammartin & de Fauquembergues, étoient à la tête de l'arrière-garde.

Henri V n'omit rien de ce qui pouvoit réparer l'inégalité du nombre. Il occupoit les environs du Village de Maisoncelle : il choisit pour ranger son armée en bataille, un espace étroit entre un bois & une petite rivière. Pour se délivrer de l'embarras que lui donnoient les prisonniers qu'il avoit faits sur la route, la veille de la bataille, il leur accorda la liberté, à condition qu'ils viendroient le rejoindre, s'il étoit victorieux. Pour encourager ses troupes, il leur rappella les journées de Poitiers & de Creci. Il fit courir le bruit que les François avoient résolu de faire couper trois doigts à chaque Archer Anglois qu'ils feroient prisonnier. Il déclara que

tous ceux qui survivroient à cette action porteroient la cotte d'armes, privilège qui n'étoit accordé qu'à la Noblesse. Les Anglois animés par les plus puissans motifs, sentirent croître leur courage à proportion que les ennemis qu'ils avoient à combattre étoient en plus grand nombre. Ils achevèrent de se fortifier dans leurs dispositions, en s'approchant du Sacrement de pénitence. Ainsi délivrés du trouble dont les plus intrépides ont peine à se garantir, lorsque leur conscience leur fait éprouver des remords, & voyant qu'il ne s'agissoit pas seulement de défendre l'honneur de leur Nation, mais encore la vie de leur Prince, ils se précipitèrent sur les bataillons ennemis, en montrant autant de confiance & d'allégresse, que s'ils eussent été assurés de la victoire.

Le Roi d'Angleterre avoit admirablement bien choisi son poste entre deux bois qui couvroient les flancs de son armée, & qui malgré l'inégalité du nombre, permettoient de lui donner un flanc aussi étendu que celui de l'armée Française. Il ne fit qu'une ligne de tous ses Gendarmes, & plaça devant ses Archers. C'étoient les meilleures troupes de l'Europe. Ils étoient armés à la légère. La plupart combattoient nuds jusqu'à la ceinture. Chacun portoit un pieu ferré par les deux bouts. Dès qu'ils s'arrêtoient, ils plantoient ces pieux devant eux, en inclinant l'extrémité supérieure du côté de l'ennemi, de sorte que quand on venoit les attaquer, on étoit percé par ces pointes qui leur servoient de retranchement. N'étant plus par ce moyen dans la nécessité de se défendre, ils n'avoient d'autre occupation que celle de tirer de l'arc. Comme ils étoient extrêmement habiles dans cet art & que l'éducation qu'ils avoient reçue les rendoit robustes, il étoit rare que chaque coup ne démontât pas un homme. Ce fut à ce corps que le Roi d'Angleterre fut principalement redevable du gain de la bataille.

L'armée Angloise ne fut divisée qu'en deux corps. *Henri V* s'en réserva un, & donna au Duc d'Yorck le commandement de l'autre. *Thomas Herpinghem*, un des Généraux, ayant jetté un bâton en l'air, l'armée Angloise s'ébranla & les Gendarmes François qui étoient à cheval, s'avancèrent. Un corps d'Archers étant sorti des rangs vint faire une décharge. Les François s'avancèrent pour le repousser ; alors les Anglois se retranchèrent derrière leurs pieux, d'où ils tirèrent quantité de flèches. Un grand nombre de François restèrent sur la place. *Guillaume de Saveuse* fut tué dans cette décharge. Les chevaux qui n'avoient été que blessés s'étant jettés sur l'avant-garde, y causèrent beaucoup de désordre. Dans ce moment, quatre cens hommes d'armes François qui s'étoient cachés dans les broussailles, se montrèrent. Alors les Archers Anglois quittèrent leurs arcs & prenant des massues plombées & des haches, vinrent fondre sur les François. Comme ceux-ci étoient si resserrés qu'ils pouvoient à peine tirer l'épée, que le terrain qu'ils occupoient étoit gras & détrempé, & que le poids de leurs armes rendoit les évolutions difficiles, ils se trouvèrent hors d'état de se défendre contre des troupes armées à la légère, qui, voltigeant autour d'eux, choisissoient les momens favorables pour les assommer avec leurs massues, les mutiler avec leurs haches & leur faire perdre l'équilibre, en se précipitant sur eux.

Le Roi d'Angleterre voyant l'avantage que ses Archers avoient sur les Gendarmes François, s'avança avec ceux dont il avoit pris le commandement, & vint facilement à bout de défaire une troupe harcelée & déconcertée. Il se fit un grand carnage. Le Duc de Brabant qui ne venoit que d'arriver, s'étant jetté avec ses gens au milieu des Anglois, y perdit la vie. Ceux-ci animés par leur premier succès, ayant fondu sur le corps de Bataille, le chargèrent avec tant de furie, qu'ils le renversèrent, & l'arrière-Garde voyant que les deux Corps les plus avancés avoient été défaits presque sans combat, prit la fuite. Alors la déroute fut générale.

La Noblesse Française qui, comme nous l'avons dit, se trouvoit en très grand nombre à la journée d'Azincourt, y fit des prodiges de valeur. On ne doit pas sur-tout omettre l'action générale du Duc d'Alençon, qui, en le couvrant de gloire, lui coûta la vie. Ce Prince voyant la Bataille désespérée, rassembla autour de lui dix-huit Chevaliers, se jeta avec eux au plus fort de la mêlée, passa sur le ventre à tout ce qu'il rencontra, & s'étant fait jour à travers les Archers & les Gendarmes ennemis, pénétra jusqu'à l'endroit où étoit le Roi d'Angleterre. L'ayant joint, il commença par abattre d'un coup de sabre le Duc de Gloucester aux pieds de ce Prince. Le Roi voyant tomber son frère, se jeta au devant de lui, & lui fit un bouclier de son corps. Aussi-tôt le

Duc d'Alençon déchargea sur la tête de *Henri* un si furieux coup de cimenterre, qu'il fendit la Couronne qui surmontoit son casque, & il alloit lui porter un second coup, lorsqu'ayant été enveloppé par une foule de Seigneurs Anglois, il reçut au même instant plusieurs blessures mortelles.

Pendant que la Bataille se donnoit, *Robert de Bournonville* & *Isambert d'Azincourt*, ayant quitté l'Armée Française, allèrent attaquer le Camp des Anglois & pillèrent le bagage du Roi d'Angleterre. Ce Prince, à cette nouvelle, fit publier à son de trompe qu'on eût, sous peine de la vie, à ne faire quartier à aucun prisonnier, & comme il sut que plusieurs refusoient d'exécuter un ordre si barbare, il envoya deux cens Archers, qui parcourant les rangs, tuèrent tous les prisonniers qu'ils trouvèrent ; ce qui fut cause du massacre d'une infinité de Seigneurs. Le champ de Bataille fut jonché de dix mille morts. On prétend qu'il y eut dans ce nombre neuf mille Chevaliers ou Gentilhommes, parmi lesquels se trouvèrent le Duc d'Alençon, le Duc de Bar, le Comte de Marle son neveu, le Comte de Nevers, le Duc de Brabant frère du Duc de Bourgogne, le Connétable d'Albret, *Ferri*, Comte de Vaudemont, frère du Duc de Lorraine. Cinq autres Princes François furent faits prisonniers, savoir : les Ducs de Bourbon & d'Orléans, les Comtes de Vendôme & de Richemont, & le Maréchal de Boucicaut. On compta de plus, parmi les morts, *Guichard*, Dauphin, Grand-Maître de France, *David Rambure*, Général de l'Artillerie, *Martel de Bacqueville*, Porte-Oriflamme, & son fils, *Jean Montague*, Archevêque de Sens, le Vidame de Laon & son neveu, les Comtes de Roussi & de Grandpré, *Colard de Mailli* & *Louis de Mailli* son fils aîné, trois Créqui, trois de Marnes, Longueval, Croy, *Saveuse* & son fils, Béthune, Mareuil, Alegre, Beaufremont, deux Humières, les trois Renti frères, Nesle, Savoisi, Blainville, de Beuil, Lannoi, d'Aumont, Poitiers, Chatillon, le Sire d'Helli, les trois Noyelles frères, Epargi, de Fienne, de Solre, de la Roche Guyon, de Bailleul, d'Azincourt, deux de Cayeu, deux Saint-Simon, Betancourt, Montjean, de la Tour, du Combour, de Belliere, Montauban, du Quesnoi, Montigni, deux de Moui, Longueil, Marvilliers, Rubempré & *Robert de Vitri*. Ce dernier, quelques jours avant la Bataille, avoit été choisi par les Gendarmes François pour venger l'honneur d'un de leurs camarades appelé *Nouvellet de Mazinghem*, attaqué par un Chevalier Anglois. Il fit ce qu'on appelloit alors **un camp à outrance**. Le combat se donna en présence des deux Armées, & *Robert de Vitri* avoit tué son Adversaire.

Quatre cens Gentilhommes furent faits prisonniers à la journée d'Azincourt ; les corps de quantité de Seigneurs furent enlevés & enterrés à Arras ; les uns dans la Cathédrale & les autres dans l'Eglise de St. Nicolas : plusieurs furent transportés dans leurs Terres. Le Duc de Bourgogne étant venu sur le champ de Bataille, après avoir pleuré les Ducs de Brabant & de Nevers, commit l'Abbé de Ruisseauville & le Bailli d'Aire pour faire ensevelir les morts. On entoura un terrain de haies d'épines & d'un large fossé, & l'on y enterra cinq mille huit cens hommes.

L'Histoire remarque qu'un rhume qui fut appelé **coqueluche**, tourmenta alors beaucoup de monde. La voix de ceux qui en étoient attaqués devenoit enrouée au point qu'on fut obligé, pendant les mois de Février & Mars, de fermer le Barreau, les Chaires & les Collèges.

Le Duc de Bourgogne avoit vu avec beaucoup d'indifférence la Bataille d'Azincourt ; il avoit cru faire beaucoup pour *Charles VI*, en ne joignant pas ses troupes à celles du Roi d'Angleterre. On ne le regarda pas bien favorablement après cette journée. Le Dauphin, qui avoit épousé la fille de ce Prince, étant mort, la faction d'Armagnac qui s'empara du Gouvernement, le poursuivit à outrance. *Jean sans Peur* n'avoit pas encore conclu d'alliance avec le Roi d'Angleterre. La manière dont on le traitoit, le détermina à s'engager de reconnoître ce Prince pour son Souverain, dès le moment où il auroit conquis une partie considérable de la France, & de lui rendre tous les devoirs auxquels un Vassal est tenu envers son Seigneur. Il signa peu de tems après un traité avec le nouveau Dauphin, dont il trahissoit aussi ouvertement les intérêts ; ce qui ne l'empêcha pas d'aller délivrer la Reine qui s'étoit fait exiler à Tours, & qui étoit l'ennemie mortelle de ce Prince, & d'assiéger Paris. S'étant rendu maître de cette Ville, ses

partisans y firent le 18 Juin 1418, un massacre effroyable où le Connétable d'Armagnac perdit des premiers la vie.

Par une Charte du 4 Novembre 1418, on voit que *Guillaume de Béthune* avoit épousé *Jeanne d'Harcourt*, qui ne lui donna pas d'enfant, & devint Dame de Béthune. Elle prit cette qualité dans les privilèges qu'elle accorda aux Habitans en 1448 & en 1453. Après sa mort, la Seigneurie de Béthune revint à titre d'hérédité aux Ducs de Bourgogne.

Isabelle de Bavière, délivrée de sa captivité, avoit entrepris d'exercer les droits de la Souveraineté, en vertu d'une ancienne Ordonnance qui la déclaroit Régente. Elle écrivit à toutes les Villes du Royaume de ne pas reconnoître d'autres ordres que les siens. Elle établit une Chambre Souveraine à Amiens, où elle prétendit qu'on portât toutes les affaires qui avoient été du ressort du Parlement de Paris. Le Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, ayant convoqué à Arras le Clergé, la Noblesse & les principaux Négocians de Picardie, par ordre de son père & de la Reine, leur fit prêter serment de fidélité. Ensuite il leur représenta qu'il falloit aider la bonne cause & leur enjoignit de se rendre à Amiens un jour qu'il indiqua, & d'y faire leurs offres.

An 1419.

La France étoit alors déchirée par la guerre civile & par les Anglois. Quelques personnes bien intentionnées s'étant abouchées avec les Chefs des deux partis pour les engager à se réunir contre l'ennemi commun, le Roi & le Duc de Bourgogne envoyèrent des Députés au Village de la Lombe près de Montereau-Faut-Yonne. Mais les propositions intolérables du Duc, firent bientôt connoître qu'en feignant de vouloir la paix, il ne désiroit que la continuation des troubles. Cependant le Concile de Constance qui étoit assemblé pour terminer les dissensions qui affligeoient l'Eglise, crut qu'il étoit aussi de son devoir de travailler à calmer les troubles de la France. Les Cardinaux *des Ursins & de Saint-Marc*, étant venus dans ce Royaume de la part du Pape, leur médiation fut acceptée. Après avoir entendu les parties, ils arrêterent que désormais le Dauphin & le Duc de Bourgogne auroient conjointement l'administration des affaires. Le Dauphin & *Charles VI* y auroient volontiers consenti, mais la faction d'Armagnac s'y étant opposée, les troubles recommencèrent. Enfin la guerre lassa les deux partis. Le Dauphin & le Duc de Bourgogne se trouvèrent à Prouilli-le-Fort, à une lieue de Melun. Ils étoient tous deux accompagnés d'un grand nombre de Gentilshommes. Les ayant fait arrêter à deux portées d'arcs les uns des autres, ils en prirent chacun dix & s'avancèrent l'un vers l'autre. Le Duc se jeta aux pieds du Dauphin & lui donna toutes les marques du plus profond respect. Le Dauphin l'embrassa & lui dit qu'il oublioit le passé. Ils se promirent de vivre désormais dans la plus grande union, d'attaquer de toutes leurs forces l'ennemi commun, de gouverner le Royaume avec la subordination qui devoit être entre eux, de soumettre leurs personnes à l'excommunication du Pape & leurs terres à l'interdit, au cas qu'ils ne tinssent pas leurs promesses. L'Evêque de Léon reçut, au nom du Pape, leur serment & celui des Seigneurs qui les accompagnoient. Les protestations d'attachement & d'union ayant été renouvelées après le traité, le Dauphin se fit amener son cheval, & le Duc de Bourgogne voulut lui tenir l'étrier. *Jean* étant aussi monté à cheval, ils marchèrent quelque tems ensemble avant de se séparer. Peu après la paix se fit à Arras avec l'Angleterre ; mais un événement imprévu fit bientôt changer la face des affaires.

Malgré toutes les marques d'intelligence que le Dauphin & le Duc de Bourgogne s'étoient données, les soupçons & les méfiances continuoient ; & il ne manquoit pas de gens qui cherchoient à les entretenir. Les deux Princes, après leur entrevue à Prouilli-le-Fort, s'étoient promis de se retrouver dans un mois à Montereau-Faut-Yonne, à dessein de convenir sur les moyens les plus propres à repousser les Anglois. Le Dauphin y arriva le 26 Août 1419. Le Duc se fit attendre quinze jours ; un pressentiment sinistre, l'avis de ses amis, un Juif qu'il avoit à sa

suite & qui l'assura que s'il alloit à Montereau il n'en reviendrait pas, le retenoient ; mais la Dame de Giac, sa maîtresse le détermina. Il arriva dans cette Ville le 10 Septembre. On étoit convenu que le Duc seroit maître du Château & le Dauphin de la Ville, & que leur entrevue se feroit sur le pont, aux deux extrémités duquel on avoit fait des barrières. Les deux Princes étant entrés chacun avec dix personnes, on ferma les barrières. Le Duc de Bourgogne s'avança, mit un genouil en terre & salua le Dauphin avec un profond respect. Ce Prince le regardant d'un oeil sévère, lui dit : « *Beau Cousin, vous ne feriez pas un bon Abbé ; vous n'observez pas l'accord que nous avons fait ensemble, puisque vous n'avez pas retiré vos garnisons des Places que vous deviez évacuer* ». Le Duc voulut se justifier. « *Vous en avez menti*, lui dit Charles, *scélérat que vous êtes* ». A l'instant il lui tourna le dos, en disant : « *Il est tems* ». Alors Tannegui du Châtel, un de ceux qui accompagnoient le Dauphin, donna au Duc un coup de hache qui lui abattit le menton. Ce Prince ayant voulu se mettre en défense, fut percé de coups. Les Seigneurs des deux partis se mirent en devoir de se battre ; mais Jean de Noailles ayant été tué, ainsi qu'un de ses Compagnons, les autres qui virent le Prince mort, se rendirent prisonniers. C'étoient les Seigneurs de Bourbon, de Fribourg, de Vienne, de Vergi, de Pontarlier, de Lens & de Giac. Le Seigneur de Montagu fut le seul qui se sauva, en sautant pardessus les barricades.

Quoique le Duc de Bourgogne méritât peu d'être regretté, sa mort opéra néanmoins un soulèvement universel. Ce fut en vain que le Dauphin multiplia les lettres & les démarches pour se justifier : on résolut de le pousser à outrance. Le Président de Morvilliers fut député à Philippe de Charolois, nouveau Duc de Bourgogne, pour l'assurer que le Roi, la Reine & la Ville de Paris, s'uniroient à lui pour venger cette mort.

An 1420.

Les principales Villes de France envoyèrent, du consentement du Roi, leurs Députés à Arras, où ils signèrent un Traité d'union en présence de Jean de Luxembourg, qui y assista de la part du Roi. Ce Traité fut publié à Paris. Les Rois de France & d'Angleterre signèrent aussi une Trêve pour agir de concert contre le Dauphin. Le Traité d'Arras amena celui de Troye, qui fut conclu le 21 Mai 1420. il portoit que Catherine de France épouserait Henri, Roi d'Angleterre ; qu'après la mort de Charles VI, la couronne passerait à ce Prince, qui prit dès le moment le titre de Régent & héritier du Royaume. Dans un lit de Justice tenu le 27 de la même année, les coupables de l'assassinat de Jean sans Peur furent déclarés criminels de lèse-Majesté & incapables de toutes successions. Le Roi, en parlant du Roi d'Angleterre, le nommoit son très-aimé Fils, Régent & héritier du Royaume, & n'appelloit Charles que le soi-disant Dauphin.

Il y avoit dans l'Artois, ainsi que dans toutes les Provinces du Royaume, différentes sortes de monnoies. Tous les Barons avoient droit d'en battre ; mais elles n'avoient cours que parmi leurs Vassaux. On trouve dans les Chartres publiées par Miræus, qu'il y avoit deux monnoies qu'on appelloit d'Artois, l'une plus forte & l'autre plus foible. C'étoit sans doute celle du Comte, qui vraisemblablement se frappoit à Arras. On lit dans le XI tome des Ordonnances de nos Rois, une Charte, que Charles VI, étant à Corbeil, donna le 10 Août 1420, par laquelle il ordonne qu'il sera établi un Hôtel des Monnoies à Arras, comme dans les autres Villes du Royaume.

Nous avons déjà eu occasion de parler de Martin Poré, Evêque d'Arras. Il est à propos de le faire connoître avec plus d'étendue. A l'âge de dix-huit ans, il s'étoit fait Dominicain. Ses Supérieurs l'envoyèrent pour lui faire faire ses études dans le Collège de Saint Jacques. Il y reçut l'habit de Docteur en 1385. Il enseigna la Théologie & prêcha avec distinction dans plusieurs grandes Villes. On reconnut bientôt en lui, outre les talents de l'Orateur, sont qui sont propres à la Négociation, un génie persuasif, souple, insinuant, ferme, politique, & fécond en ressources. Philippe le Hardi, en 1402, le nomma Prédicateur & Confesseur ordinaire de Jean son fils aîné. Il fut un des Commissaires de son Ordre pour accommoder les différens qu'il avoit avec

l'Université qui, depuis quatorze ans, ne vouloit plus admettre dans son Corps aucun Dominicain. *Tristan du Bosc*, Evêque d'Arras, étant mort peu après son élection à l'Evêché de cette Ville, *Jean sans Peur* engagea le Chapitre à élire *Martin*, & lui fit donner cent écus pour payer ses Bulles. En 1409, *Martin Poré*, alla à Pise comme Ambassadeur du Duc de Bourgogne. Ce Prince craignant que le Roi d'Angleterre ne se rendit aux sollicitations du Duc d'Orléans, lui envoya l'Evêque d'Arras. *Henri* étoit intéressé à prendre le parti du Duc d'Orléans. *Martin* sachant qu'il avoit conçu le dessein de marier le Prince de Galles son fils, avec *Catherine* fille du Duc de Bourgogne, détermina son Maître à cette alliance, & réussit par là à engager le Roi d'Angleterre à prendre sa défense.

Le Concile de Constance ayant été assemblé pour terminer les différens que l'Election de plusieurs Papes avoit occasionnés dans l'Eglise, envoya quatre Prélats, au nombre desquels se trouva *Martin Poré*, à *Jean XXIII*, pour l'engager à se démettre de la Papauté. L'Evêque d'Arras porta la parole ; mais son éloquence n'aboutit qu'à faire dire à *Jean* qu'il donneroit sa démission, quand ses Concurrens auroient donné la leur. *Martin* fut aussi chargé de prononcer la déposition de ce Pape dans la Session du Concile. Il eut beaucoup de crédit au près de *Martin V*. Le Concile de Constance ayant fini le 22 Avril 1418, *Poré* fut chargé de se rendre auprès du Roi d'Angleterre, pour l'informer de ce qui s'étoit fait au sujet de l'extinction du Schisme & pour la réformation de l'Eglise ; de présenter en France le projet d'un Concordat dressé par le Pape pour ce qui regardoit les bénéfices de France, & de le présenter au Parlement. Après s'être acquitté de ces deux Commissions, il revint à Arras. Le Duc de Bourgogne lui en donna encore quelques autres, après lesquelles il se fixa dans son Diocèse. A peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit qu'il y avoit à Douay seize hérétiques qui nioient le mystère de la Trinité, la présence réelle, la vertu des messes pour les morts, qui tournoient en dérision le baptême & la confession. Il les fit arrêter & conduire dans les prisons de l'Evêché. Leur procès ayant été instruit, leur jugement fut prononcé dans la Cour du Palais Episcopal, après que le Prélat leur eut fait un discours éloquent. Neuf des accusés qui avoient abjuré leurs erreurs, furent condamnés ; les uns au pain & à l'eau, à une prison perpétuelle & à la confiscation de leurs biens, les autres à plusieurs années de prisons, suivant la grièveté de leurs fautes. On attachait à ces derniers des croix jaunes par devant & par derrière. Ils se mirent à genoux devant l'Evêque, qui leur fit une remontrance. Ils reçurent ensuite du Prélat & de l'Inquisiteur quelques coups de verges sur la tête & l'on brûla devant eux leurs mauvais livres. Les sept qui n'avoient point voulu se rétracter, furent condamnés au feu, & l'on mit sur leurs têtes des mitres, sur lesquelles on voyoit des figures de diables. Un fut brûlé devant l'Auditoire Episcopal. Les six autres furent renvoyés à Douay, où on les exécuta.

Martin Poré, après avoir tenu plusieurs Synodes dans son Diocèse, y mourut le 6 Septembre 1426.

An 1421.

Le fils de *Jean sans Peur* s'appelloit *Philippe*. On le surnomma *le Bon*. Ce Prince étoit né le 30 Juin 1396. Il épousa en 1411 une fille de *Charles VI*, en 1424 *Bonne d'Artois*, veuve de son oncle, & en 1429 *Isabeau de Portugal*. Il fut le premier qui réunit les Pays-Bas sur sa tête. Il avoit hérité de son père les Comtés de Flandre & d'Artois, & la Seigneurie de Malines ; de *Jean*, Duc de Brabant, son cousin, les Duchés de Brabant, de Limbourg, & le Marquisat du Saint Empire. Il eut de *Jacqueline de Hainaut* sa cousine, les Comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, & la Seigneurie de Frise. Il étoit aussi entré en possession du Comté de Namur & du Duché de Luxembourg, ayant acheté le premier du Comte *Jean*, & le second de la Duchesse *Jeanne*.

Philippe le Bon fit son entrée à Arras le 11 Septembre 1421. Les Magistrats municipaux & l'Abbé de St. Vaast, allèrent au devant de lui à deux lieux de la Ville. Il trouva la Compagnie des Arbalétriers d'Arras en haie au dessus du Mont Ste. Catherine. Le Clergé en chappes, s'étoit placé sur deux lignes près la Porte Miolens. Le Chapitre de la Cathédrale bordoit le chemin du

côté de la Cité, & les Religieux de St. Vaast avec le reste du Clergé, étoient en face. L'Evêque de Tournai, Chancelier du Duc, lui donna la Croix à baiser. Le Peuple crioit **Noël**, mot consacré alors pour les réjouissances publiques. Le Duc alla descendre à la Cour-le-Comte, & le soir la Ville fut illuminée.

On remarque que cette année la disette des chevaux fut si grande, que les hommes furent obligés de faire la plupart des fonctions affectées à ces animaux, au point qu'on vit arriver à Arras une charrette chargée de foin & d'autres denrées, traînée par trois hommes, dont deux marchaient de front & le troisième alloit en avant.

An 1422.

La mort de *Charles VI* ne termina pas les troubles du Royaume. Le Roi d'Angleterre uni au Duc de Bourgogne, fit tous ses efforts pour enlever à *Charles VII* le peu de Provinces qui le reconnurent. *Henri V* fut sacré Roi de France, & les avantages des Anglois se multiplièrent d'autant plus aisément, que le nouveau Monarque parut s'occuper beaucoup plus de ses plaisirs que du soin de défendre ses Etats. Cependant il fut assez heureux pour trouver dans celle à qui il sacrifioit sa gloire, des sentimens qui le rendirent à lui-même. *Agnès Sorel* eut le courage de dire à *Charles VII*, qu'elle ne vouloit pas de l'attachement d'un Prince qui se déshonorait. Ce sentiment nouveau dans une personne qui avoit oublié ses devoirs les plus essentiels, & le secours extraordinaire que le Ciel envoya à la France, en mettant une simple Bergère à la tête des Armées, sauvèrent le Royaume. Mais le miracle ne se fit point tout-à-coup, & avant que les Anglois quittassent la France, il arriva bien des événemens auxquels le nouveau Duc de Bourgogne eut une très-grande part.

La Ville d'Arras étoit alors beaucoup plus habitée qu'elle ne l'est aujourd'hui : on y voyoit tout ce qui caractérise les Villes de la première classe. Il y avoit jusqu'à des lieux de débauche autorisés par la Police, & dont l'inspection étoit confiée à un personnage qu'on appelloit le **Roi des Ribauds**. On avoit affecté des quartiers où toutes les filles publiques étoient obligées de demeurer.

Il y avoit aussi à Arras un **Abbé de Liesse**, c'étoit ainsi qu'on appelloit le Chef d'une bande destinée à procurer des divertissemens au public. Il étoit élu tous les ans par les Officiers du Duc de Bourgogne, le Magistrat & la Bourgeoisie. Une de ses fonctions étoit de faire donner par ses Suppôts, pendant le Carnaval, des spectacles au peuple. On l'investissoit en lui mettant entre les mains une crosse dorée. On envoya cet Abbé & la Troupe aux Fêtes des Villes voisines, comme étoit celle du **Roi des Sots** à Lille. Il avoit un étendard d'étoffe de soie rouge, une cotte d'armes de damas violet, des laquais & des pages. Il étoit précédé de plusieurs tambours & trompettes & d'un héraut. On voit cet Abbé figurer pendant plus de deux siècles.

An 1428.

En 1428, le Père *Thomas Connécte*, Carme Breton, Prédicateur fameux, vint à Arras : il fit plusieurs Sermons dans l'Eglise St. Nicaise & dans le Cimetière. Comme il étoit extrêmement suivi, il faisoit tendre une corde dans son Auditoire, pour séparer les deux sexes. Il prêchoit beaucoup contre le luxe, & sur-tout contre les hautes coiffures qui étoient alors en usage parmi le sexe. Il en parloit comme d'un scandale intolérable, & il s'exprimoit avec tant de force pour les réprimer, que les enfans ayant la tête échauffée par ses sermons, couroient dans les rues après les femmes, tiroient leurs coiffures avec des crochets & les jettoient dans la boue.

Les tems dont nous parlons étoient ceux où la Chevalerie étoit le plus en honneur. On y donnoit souvent des combats singuliers où l'on se proposoit, tantôt de montrer son adresse & tantôt de prouver son innocence. On voit dans un relevé des mémoires de l'Hôtel-de-Ville d'Arras, fait par M. *Harduin*, que des Habitans d'Arras, au nombre desquels étoient le Seigneur de *Saveuse*, *Jean de Bonnière* & *Florimond de Brimeu*, firent publier dans les Villes voisines, que

ceux qui voudroient venir jouter seroient reçus, & recevraient chacun une pièce d'or, sans doute pour les dédommager des frais de leur voyage. Ce tournoi commença le 17 Mai 1428, & fut suivi d'un festin & d'un bal où le Duc de Bourgogne fit la distribution des prix. Le lendemain, il se mit lui-même au nombre des combattans & y parut avec la plus grande magnificence.

An 1430.

Deux ans après, il se donna à Arras un combat singulier d'une autre espèce. Les champions furent *Maillotin de Bours* & *Héctor de Flori*. *Maillotin* avoit accusé, devant *Philippe le Bon*, *Héctor* d'être le partisan de *Charles VII*, & d'avoir cherché à le séduire. Le Duc chargea aussi-tôt *Maillotin* de faire arrêter *Flori* & de le conduire à Arras. *Maillotin* ayant pris main-forte, se rendit au Village de Bouray près de Corbie. Il envoya dire à *Héctor* qu'il avoit à lui parler, mais il falloit que ce fut secrètement. Celui-ci s'étant rendu au lieu qu'on lui avoit indiqué, se vit aussi-tôt investi par des gens qui l'arrêtèrent & le conduisirent dans les prisons d'Arras. Il y resta long-tems. Enfin il obtint d'être conduit à Hesdin pour comparoître devant le Duc. Il se justifia des imputations qui lui avoient été faites, & soutint que c'étoit *Maillotin* qui s'étoit rendu coupable du crime dont il l'accusoit. Celui-ci se trouvant dans l'impuissance de convaincre *Héctor*, jetta, avec la permission du Duc, son gage sur le champ de Bataille pour le défier. *Héctor* le releva : le Duc leur assigna le jour & l'heure où ils pourroient se trouver à Arras pour combattre, & les obligea de donner des cautions, au cas que l'un d'eux ne comparut pas au jour marqué. Ce jour, qui étoit le 20 Juin 1430, étant arrivé, le Duc de Bourgogne vint sur la grand'Place d'Arras, vers les dix heures du matin, accompagné de *Pierre de Luxembourg*, Comte de St. Pol, de *Jean de Luxembourg*, Comte de Ligni son frère, & se plaça sur un échafaud, au-dessous duquel on avoit dressé un petit Autel où étoit le Livre des Evangiles.

Jacques de Brimeu avoit été nommé pour faire les fonctions de Maréchal ; il marchoit à la tête de huit Ecuyers du Duc, chargés de la garde du champ de bataille. La Ville avoit aussi commandé, pour garder ce qu'on appelloit les *lices*, cent hommes d'armes, cinquante Arbalétriers & quarante Archers. On avoit dressé deux pavillons aux extrémités de la grand'Place ; & l'on avoit mis près de chacun deux chaises de bois. On voyoit sur l'une & sur l'autre les seize quartiers qui prouvoient la noblesse des combattans. Le Héraut d'Armes ayant appelé *Maillotin* pour comparoître en personne, il parut sur les onze heures, accompagné des Seigneurs de *Charni*, d'*Humière*, de *Pierre Quirel*, Seigneur de Ramencourt, & de plusieurs autres Gentilshommes de ses parens & amis. Il s'avança sur un cheval armé de toutes pièces, & tenant d'une main la lance & l'autre l'épée. Il avoit une autre épée & une dague pendue au harnois de son cheval que deux Ecuyers à pied conduisoient. Quand *Maillotin* fut arrivé à la barrière, il fit le serment ordinaire ; après quoi la barrière lui ayant été ouverte, il s'avança avec toute son escorte qui étoit à pied vers l'endroit où étoit le Duc, descendit de son cheval, & entra dans une tente où il resta jusqu'à ce que son Adversaire fut arrivé.

Quelques momens après, le Héraut d'Armes appella *Héctor*, qui parut aussi-tôt, accompagné des deux fils du Comte de St. Pol, qui tenoient son cheval par la bride. Il étoit suivi par un grand nombre de personnes de qualité. Quand il eut fait le serment, il entra dans la lice, alla saluer le Duc & mit pied à terre pour entrer dans sa tente. Le signal ayant été donné, les deux champions sortirent & s'approchèrent du Duc de Bourgogne, qu'ils saluèrent de nouveau. Ils se mirent ensuite à genoux, ôtèrent leurs gantelets, & jurèrent, la main sur l'Evangile, qu'ils soutenoient la bonne cause, qu'ils n'avoient aucun charme sur eux, & qu'ils se comporteroient d'une manière irréprochable. Alors le Héraut fit sortir toutes les personnes qui étoient dans le champ de bataille, à l'exception des gardes. On ôta aussi les tentes, les chaises & tout ce qui pouvoit embarrasser les combattans. Il fut défendu à toute personne de s'appuyer sur les lices, de parler, de tousser & d'éternuer, sous peine de la vie. On détendit & on emporta les pavillons. Il ne resta dans le parc que les deux champions, huit de leurs amis de chaque côté, & les huit

Ecuyers préposés à la garde du Camp, qui se placèrent deux à deux, aux quatre coin de l'enceinte. On donna un nouveau signal, & les deux combattans se joignirent. Ils jetèrent leurs lances l'un contre l'autre sans se toucher. Ils mirent ensuite l'épée à la main & se donnèrent les coups les plus terribles. *Héctor* leva plusieurs fois la visière de son Adversaire avec la pointe de son épée ; mais *Maillotin* sut se garantir des coups qu'il vouloit lui porter. Après s'être battu pendant une demi-heure, le Duc de Bourgogne jugeant que le combat avoit duré assez de tems, le fit cesser. Les champions furent environnés par les Ecuyers & sortirent chacun par une porte opposée. Le Duc les invita à dîner pour le lendemain, les loua sur leur bravoure & leur adresse, & leur défendit, sous les peines les plus grièves, de recommencer le combat.

Dans le même tems, cinq Jouteurs d'Arras partirent pour Lille avec un grand appareil. Ils furent accompagnés par trois Chevaliers, le Mayeur, trois Echevins, le Conseiller, l'Argentier, le Contrôleur de la Ville & cent Notables. Le Magistrat fournit à tous ceux qui furent du Voyage des casaques blanches, sur lesquelles on voyoit la figure d'un rat, & l'on vit paroître le Comte de St. Pol avec une de ces casaques. Nous remarquerons à cette occasion que dans les anciennes Armes d'Arras, il se trouve trois figures de rats. On ne peut guère en donner d'autres raisons, si ce n'est qu'on voulut représenter par ces animaux la Ville, dont le nom avoit un rapport marqué avec le leur. Les Armoiries ayant été inventées dans les tems les plus grossiers, il parut naturel de prendre pour les former, ce qui étoit le plus propre à frapper les yeux ; de sorte que quelqu'un ayant observé qu'il y avoit de la conformité entre le mot *rat* & le nom d'Arras, on fut enthousiasmé à la remarque, & l'on crut devoir la consigner dans des écussons qui parurent être alors des Armes parlantes.

Philippe le Bon fut l'Instituteur de la Toison d'or. Il aimoit éperdument, à ce qu'on dit, une Dame de Bruges, dont la chevelure d'un blond hardi prêtoit à la plaisanterie. Sa Maîtresse ayant laissé un jour sur sa toilette une touffe de ses cheveux, quelques Courtisans qui l'aperçurent, se mirent à rire. Le Duc qui étoit présent leur dit que plusieurs grands Seigneurs tiendroient à honneur de porter ce qui venoit d'exciter leur risée. En conséquence il institua l'Ordre de la Toison d'or, & lui donna les objets les plus intéressans. Ceux qui en furent revêtus promirent de défendre l'Etat, la foi Catholique, & se vouèrent à la pratique des vertus les plus éminentes. Il fut mis sous la protection de la Vierge & de St. André. Il y a des Auteurs qui prétendent qu'il faut donner une autre origine à la Toison d'or, qu'elle ne fut qu'un emblème par lequel *Philippe le Bon* voulut figurer le commerce de la laine qui enrichissoit ses Etats. Le nombre des Chevaliers fut fixé à trente-un, y compris le Grand Maître. Le Duc n'en nomma d'abord que vingt-cinq, qui furent *Guillaume de Vienne*, *Rainaut Pot*, *Jean de Roubaix*, *Roland d'Utkerque*, *Antoine de Vergy*, Comte de Dammartin, *David de Brimeu*, Seigneur de Ligni, *Jean de Villiers*, Seigneur de l'Ile-Adam, *Hugues de Lannoi*, *Jean de Comines*, *Antoine Thoulonjon*, *Pierre de Luxembourg*, Comte de St. Pol, *Jean de la Trimouille*, *Guillebert de Lannoi*, Seigneur de Willerval, *Jean de Luxembourg*, Comte de Ligni, *Antoine de Croy*, Seigneur de Renti, *Florimond de Brimeu*, *Robert*, Seigneur de Masurines, *Jacques de Brimeu*, Seigneur de Grigni, *Baudouin de Lannoi*, dit le Begue, Seigneur de Molembai, *Pierre de Beaufremont*, Seigneur de Charni, *Philippe de Ternan*, *Jean de Croy*, Seigneur de Tour-sur-Marne, *Jean de Crequi* & *Jean de Neufchâtel*, Seigneur de Mortagne.

L'habillement des Chevaliers de la Toison d'or consistoit dans un manteau & une robe de laine écarlate, auquel *Charles le Téméraire*, dans un Chapitre qu'il tint à Valenciennes, substitua une robe de soie ; par dessus étoit un collier & un tissu de pierre à fusil, d'où pendoit la Toison d'or. *Philippe* établit quatre Officiers dans cet Ordre, qui furent un Chancelier, un Trésorier, un Roi d'armes & un Greffier. Ils avoient le pouvoir de juger les Chevaliers sans appel.

An 1435.

La captivité de la Pucelle d'Orléans détruisit une partie des avantages que la France avoit retirés de la valeur de cette Héroïne. La fortune se partageoit entre les Anglois & les François, &

le Duc de Bourgogne étoit seul capable de faire pancher la balance. Le Concile de Basle qui se tenoit alors, crut qu'il étoit de son ministère de travailler à rétablir la Paix entre les Princes Chrétiens. Il sollicita fortement le Duc de Bourgogne d'abandonner le parti du Roi d'Angleterre. Ce Prince puissamment excité par le Duc de Richemont, Connétable de France, qui avoit épousé une de ses sœurs, & qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit, consentit à la fin à entrer en accommodement. Il écrivit de concert avec *Charles VII* au Concile, pour le prier d'envoyer des Cardinaux & des Prélats, afin de traiter des objets auquel il témoignoit prendre un si grand intérêt. Une Assemblée générale fut indiquée à Arras. Tous les Princes de la Chrétienté y envoyèrent des Ambassadeurs. Le Pape & le Concile y eurent chacun un Légat. Les Fourniers marquèrent des logis pour dix mille hommes. Les Villes de Flandre, de Hollande & de Brabant, nommèrent des Députés pour y assister. On compta bientôt dans Arras cinq cens Chevaliers & dix mille Etrangers. Le 8 Juillet 1435, les Ambassadeurs du Concile de Basle, à la tête desquels étoit le Cardinal de Chipre, arrivèrent à Arras. Le Gouverneur de la Ville, accompagné de plusieurs Seigneurs & de l'Abbé de St. Vaast, alla au devant. L'Evêque d'Arras se trouva à cheval à la Porte de St. Michel, & donna la Croix à baiser au Cardinal. Le Chantre de la Cathédrale entonna un répons. On le mena processionnellement, en passant par le grand & le petit Marché, à la Cathédrale, où il mit pied à terre. Etant entré dans l'Eglise, il alla au Maître-Autel. Après y avoir fait sa prière, il donna sa bénédiction. On le conduisit ensuite aux **trois Léopards**, Hôtellerie du grand Marché, qui avoit été désignée pour son logement. S'y étant rendu, l'Evêque & le Chapitre lui envoyèrent un présent de pain & de vin. Le 12, le Cardinal de *Sainte-Croix*, de l'Ordre des Chartreux, & Légat du Pape arriva. Le 22, il y eut une Procession générale qui partit de la Cathédrale pour se rendre à St. Vaast. La Messe fut célébrée par l'Evêque d'Auxerre, & le Cardinal de Chipre accorda un an d'indulgence à ceux qui y avoient assisté.

Les Conférences s'ouvrirent au mois d'Août dans l'Abbaye de St. Vaast. Dans la première, les Ambassadeurs du Roi de France se mirent à genoux devant Philippe le Bon, en présence de tous les Ambassadeurs & Députés & d'une foule de peuple, & lui demandèrent pardon au nom du Roi de l'assassinat de son père. A la vue d'un acte si humiliant pour un Monarque ; le Duc, tout vain qu'il étoit, ne put s'empêcher de répandre des larmes. Il déclara que pour l'amour de J. C., pour la pitié qu'il avoit pour le pauvre peuple de France, & à la considération de l'Assemblée, il pardonnoit à *Charles VII* le meurtre du Duc de Bourgogne.

On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne seroit pas possible d'accorder les Rois de France & d'Angleterre, tant leurs prétentions étoient opposées. On demanda aux Plénipotentiaires leurs dernières paroles. Ceux du Roi de France dirent qu'on offroit de laisser au Roi d'Angleterre tout ce qu'il possédoit dans la Guyenne, & de lui céder de plus le Duché de Normandie, sous la foi & hommage, & moyennant la renonciation du Roi d'Angleterre au titre de Roi de France, & à ses prétentions sur la Couronne.

Les Plénipotentiaires du Roi d'Angleterre n'offrirent rien autre chose, sinon de laisser le Roi de France paisible possesseur de tout ce qu'il tenoit actuellement, au delà & en deçà de la Loire, à condition qu'il laisseroit pareillement les Anglois jouir de tout ce qu'ils possédoient en France ; ils dirent qu'afin d'éviter les occasions de rupture, on feroit des échanges qui rendroient les possessions contigues. Ils offrirent de marier leur Roi avec une des filles de France, & de délivrer le Duc d'Orléans qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincourt, moyennant une somme dont on conviendrait. Les Plénipotentiaires de France donnèrent communication de ces propositions au Duc d'Orléans, que les Anglois avoient fait venir à Calais. Il fut assez généreux pour répondre que son intention étoit qu'on eut aucun égard à sa détention, & qu'on se contentât de faire la paix avec le Duc de Bourgogne.

Les Médiateurs après avoir pris connoissance des demandes des deux Parties, déclarèrent aux Plénipotentiaires du Roi d'Angleterre qu'ils jugeoient que leur Maître devoit se contenter de celles du Roi de France. Les Anglois aimèrent mieux se retirer que d'y souscrire. Ils sortirent d'Arras le six Octobre. Toute espérance d'accommodement s'évanouit par leur retraite ; & il ne

fut plus question que de traiter avec le Duc de Bourgogne. Le Cardinal de Sainte-Croix l'ayant absous au nom du Pape, de la foi qu'il avoit promise au Roi d'Angleterre, il consentit à faire la Paix à des conditions dont l'acceptation ne pouvoit être justifiée que par la détresse dans laquelle se trouvoit Charles VII. Voici de quelle manière elles furent conçues : « *Le Roi dira ou fera dire au Duc de Bourgogne, que le meurtre du Duc Jean son père, a été fait injustement & par mauvais conseil ; que cette action lui a toujours déplu & lui déplaira toujours ; que, s'il eut su ce dessein, s'il eut eu l'âge & la raison qu'il a maintenant, il s'y fut opposé de tout son pouvoir. Il priera le Duc d'oublier cette injure & de se réconcilier avec lui. Tous ceux qui ont eu part à cet assassinat seront abandonnés par le Roi : il en fera la recherche pour les punir dans leurs corps & dans leurs biens : si on peut les prendre, ils seront bannis à perpétuité du Royaume & leurs biens confisqués, sans qu'il puisse être fait mention d'eux dans aucun traité. Pour le repos de l'âme du Duc de Bourgogne, de celle d'Archambaud de Foix, Comte de Noailles, des autres qui ont péri avec lui, & de ceux qui sont morts dans la guerre dont ce meurtre a été l'occasion, le Roi fondera à ses dépens une Chapelle à Montereau-Faut-Yonne, dans l'endroit où le meurtre a été commis. Elle sera à perpétuité à la collation du Duc & de ses descendants. Le Roi fondera pour le même sujet & dans la même Ville, un Couvent & une Eglise de Chartreux, & fera élever sur le Pont une belle Croix, qui sera toujours réparée & entretenue à ses dépens. Il sera fondé par le Roi aux Chartreux de Dijon, où le corps du Duc repose, une grand'Messe de Requiem, qui se chantera tous les jours à perpétuité. Pour les meubles & joyaux du Duc qui ont été pillés après sa mort, le Roi donnera cinquante mille écus d'or. Le Roi cédera au Duc & à ses héritiers la Cité & Comté de Macon, la Cité & Comté d'Auxerre, les Châteaux, Villes & Châtellenies de Bar, Péronne, Mondidier, Mont St. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, le Comté de Ponthieu, Doullens, Saint-Riquier, Crève-cœur, Arleux, Mortagne, que le Roi pourra néanmoins racheter pour quatre cens mille écus d'or, & de plus le Comté de Boulogne, sur lequel le Duc a des prétentions. Il sera exempt toute sa vie & dans tous les cas de subventions, hommages, ressort & souveraineté. Après le décès du Roi, il fera à son successeur les hommages, fidélités, services à ce appartenant. Les sujets du Duc ne seront tenus d'armer au commandement du Roi. Si le Duc est attaqué par les Anglois, le Roi sera tenu de le défendre & de ne faire aucune paix ni accord sans son consentement ; ce que le Duc fera de même de son côté. Il y aura abolition générale pour le passé, excepté pour les complices de la mort du feu Duc. Le Roi renoncera à l'alliance qu'il a faite avec l'Empereur contre le Duc ; & ainsi fera le Duc. S'il arrivoit de la part du Roi que ce Traité fut enfreint, ses Vassaux, Féaux, Sujets présents & à venir ne seroient plus tenus de lui obéir & de le servir, mais bien de servir & obéir au Duc & à ses Successeurs à l'encontre de lui ; & dès ce moment, le Roi leur commande de ce faire & de même du Duc. Les Parties feront lesdites promesses, soumissions & obligations ès mains desdits Cardinaux-Légats, sous peine d'excommunication & d'interdit de leurs terres. Les Princes du Sang & les Seigneurs des deux côtés signeront ce Traité ».*

Il fut en effet signé le 21 Septembre & confirmé le 5 Novembre suivant par le Concile de Basle. Pour le rendre plus solide, on promit de donner la Princesse Catherine, fille du Roi, au Comte de Charolois, fils du Duc ; ce qui fut exécuté quatre ans après. Cette paix fut publiée au grand contentement des peuples. Les Anglois en ayant appris la nouvelle, chargèrent d'injures les Ambassadeurs du Duc, les maltraitèrent & les lui renvoyèrent, appelant leur Maître un traître & un parjure.

Le jour de la signature du Traité, l'Evêque d'Auxerre monta en Chaire dans l'Eglise de St. Vaast, & fit un Sermon sur la paix, dans lequel il prit pour texte : *Ecce quam bonum*. Ensuite, Brunet, Chanoine d'Arras, un des Secrétaires du Concile de Basle, monta en Chaire & fit la lecture du Traité. Un Maître des Requêtes des Maison & Comté d'Artois fit aussi la même lecture, ainsi que des peines Ecclésiastiques que les Cardinaux avoient déclaré être encourues par ceux qui violeroient le Traité. Après cette lecture, l'Eglise retentit de cris de joie. Les deux Cardinaux s'étant approchés de Philippe le Bon, l'Evêque d'Arras, le Prieur de St. Vaast, & plusieurs Seigneurs firent serment d'exécuter le Traité. Le Comte de Ligni, Hugues de Lannoi & Roland d'Utkerque sortirent de l'Eglise pour s'en dispenser. Le Duc de Bourgogne & les Plénipotentiaires ayant fait serment d'observer le Traité, les Cardinaux obligèrent les assistants de lever la main pour faire connoître qu'ils le maintiendroient de tout leur pouvoir. Le Cardinal

de *Chipre* entonna ensuite le **Te Deum** & donna sa bénédiction. Ainsi finit la cérémonie. Le Duc de Bourbon & le Duc de Bourgogne, en sortant de l'Eglise, se tenoient par le bras, & le peuple jettoit des cris de joie pour témoigner le plaisir qu'il ressentoit de cette réconciliation. On alluma des feux dans toute la Ville, & quoique ce fut le Mercredi des Quatre-Temps, on vit couler dans toutes les rues des fontaines de vin. On fit autour de la Cathédrale une Procession en action de grâces. Les Cardinaux y assistèrent. Le Cardinal de *Chipre* partit d'Arras le 27 Septembre. Le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon & quantité de Seigneurs le conduisirent jusqu'au Pont de Blangy.

Le même jour, le Duc de Bourgogne fit partir deux Hérauts d'Armes pour l'Angleterre, afin de notifier à *Henri* la conclusion de la paix. Il lui apprenoit les raisons qu'il avoit eu de s'accommoder avec le Roi de France, & il l'exhortoit à l'imiter. Un Religieux de St. François accompagna les deux Hérauts & fut chargé de faire part des intentions des Cardinaux médiateurs. Les Députés étant arrivés à Douvre, on les logea dans une maison d'où on leur défendit de sortir, & on les obligea de donner les lettres qu'ils avoient pour le Roi d'Angleterre. Quelques jours après, on les conduisit à Londres, où on les mit chez un Cordonnier. Ils ne pouvoient sortir que pour entendre la Messe, & ils ne sortoient que bien accompagnés. Le Roi d'Angleterre ayant assemblé son Conseil, on y produisit les lettres du Duc de Bourgogne. Comme il avoit omis dans l'inscription le titre de « **mon Souverain Seigneur** », qu'il avoit coutume de donner au Roi d'Angleterre ; le Conseil fut outré, & le tems qu'il fut assemblé se passa à lâcher des invectives contre le Duc de Bourgogne. La populace ayant appris le contenu de ces lettres, fit main-basse sur plusieurs sujets du Duc qui étoient à Londres. On résolut de renvoyer les Députés sans réponse ; & peu s'en fallut que le peuple les mit en pièces.

La guerre ne tarda pas à s'allumer entre les Anglois & les Bourguignons. *Philippe* irrité de la manière dont on avoit traité ses Envoyés, ne garda plus de ménagemens : il fit arrêter les Ambassadeurs de *Henri* qui alloient trouver l'Empereur, pour lui demander des troupes. Les Anglois firent bientôt après des courses sur le Pays d'Artois. Il y eut un combat dans le Boulonnois entre deux mille Anglois & quinze cens Bourguignons, commandés par *Jean de Croy*. Ce Seigneur fut défait ; ce qui n'empêcha pas le Duc de Bourgogne de former le siège de Calais. Les Gantois composoient une partie de son armée. Comme ils étoient fort présomptueux, ils obligèrent le Duc de renvoyer les troupes qu'il avoit fait venir de Picardie, prétendant qu'il n'en avoit pas besoin pour prendre la Ville. Ils ne tardèrent pas à se repentir de leur imprudence. Les Anglois avoient réuni toutes leurs forces pour défendre Calais, & il arrivoit tous les jours de nouveaux renforts devant cette Ville. Les Flamands furent bientôt rebutés de la longueur du siège. Ils se révoltèrent, accusèrent les Généraux de trahison, & malgré tout ce que le Duc put leur dire, ils l'abandonnèrent. Alors il fut obligé de lever le siège & de se retirer dans ses Etats. Le Duc de Gloucester étant arrivé quelques jours après à Calais, entra dans l'Artois & envoya des partis jusqu'aux portes d'Arras. la Duchesse de Bourgogne, de la maison de Lancastre & proche parente du Roi d'Angleterre, se servit de l'ascendant qu'elle avoit sur ce Prince pour entamer une négociation. Les conférences se tinrent à Oye, entre Calais & Gravelines. Le Duc d'Orléans, qui étoit Prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, s'y trouva, ainsi que la Comtesse d'Artois. On ne put régler que ce qui concernoit la rançon du Duc d'Orléans. Les Anglois demandèrent trois cens mille écus. *Philippe le Bon* promit d'en payer deux cens mille, à condition que le Duc d'Orléans s'engageroit à épouser Mademoiselle de Clèves, fille de la sœur du Duc de Bourgogne, pour éteindre l'animosité qui régnoit entre les deux Maisons. Le Comte de Dunois ayant trouvé le reste de la somme, le Duc d'Orléans qu'on avoit amené d'Angleterre, fut remis à Calais. Son premier soin fut de venir remercier son Libérateur. Voici de quelle manière les Registres de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer racontent, dans le style du tems, que l'entrevue se passa. « *Le jour de Saint Martin 1440, la Duchesse de Bourgogne alla à Gravelines pour recevoir le Duc d'Orléans, qui étant arrivé demi-heure après, lui dit qu'il se rendoit son prisonnier, vu ce qu'elle avoit fait pour sa délivrance. Ils allèrent à Bourbourg & revinrent à Gravelines. Ce fut une très-joyeuse & très-piteuse*

chose de voir l'assemblée des deux Princes ; comme en larmoyant, ils s'entrebaisèrent plusieurs fois. Le lendemain ils vinrent en batel loger à Saint-Bertin. Le 16, les Mayeur & Echevins allèrent faire la révérence à Mr. d'Orléans. Le Mercredi fut dite Messe solennelle à Saint-Bertin. Puis on lut la paix d'Arras. Alors les Princes s'entrebaisèrent ; le Duc d'Orléans dit qu'il n'avoit rien fait contre le Duc de Bourgogne ; mais bien le bâtard de Dunois pour qui il demandoit pardon, ce que Philippe lui octroya ; puis allèrent à la haute salle de St. Bertin, où ils fiancèrent en la Chapelle Mademoiselle de Clèves. Le Samedi vingt-six, ils épousèrent ; le lendemain furent les noces où se trouvèrent Mr. de Saint-Pol & Mr. de Fiennes son frère. Il y eut ensuite des joutes sur le Marché. Le premier jour Mr. de Wavrin fit le mieux ; le second, Mr. de Saint-Pol. Le Mercredi suivant se tint le Chapitre de la Toison d'Or ; le Duc d'Orléans donna au Duc de Bourgogne l'Ordre du Camail, & par deux fois s'entrebaisèrent. Après Mr. d'Orléans alla au pèlerinage à Boulogne, d'où il s'en retourna par Bourbourg & par Bruges. »

Jean, Evêque de Térouanne, ayant reçu quelque mécontentement de la Ville de Saint-Omer, la mit en interdit. L'Official écrivit au Chapitre de Notre-Dame pour lui en faire part, le prier de ne point désapprouver le procédé du Prélat, & d'ordonner que la cessation des Offices fut observée dans toutes les Eglises de sa dépendance. On ignore quelles furent les suites de cette affaire.

An 1450.

Charles VII eut alors occasion d'écrire à Eugène IV une lettre importante concernant les Eglises de la Province : « *Très-Saint Père*, lui disoit ce Prince, *nous croyons que votre Sainteté n'ignore pas que tous les Prélats de notre Royaume, à leur nomination, sont tenus de nous rendre & nous rendent en effet, les uns un hommage lige, les autres un serment de fidélité pour les biens qui relèvent de leurs Eglises ; que cet hommage est général dans quelque partie de notre Royaume que ces biens soient situés, soit qu'elles soient soumises à des Ducs, à des Comtes ou à d'autres Seigneurs, quels que soient leurs titres. Car nous sommes leur Souverain, leur protecteur & le conservateur de leurs droits ; & dans tout ce qui concerne le temporel & les choses séculières, ces Eglises ne connoissent pas d'autre puissance que la nôtre* ». Cette lettre prouve que les Rois de France avoient, dans le tems même de la plus grande puissance des Ducs de Bourgogne, Comte d'Artois, la même autorité sur les Eglises de la Province que sur celles des autres Eglises du Royaume ; ce qui dura jusqu'au Traité de Madrid, confirmé à Cambrai.

Philippe le Bon, se plaisoit souvent à donner des tournois & à y assister, & les Seigneurs de sa Cour lui procuroient quelquefois ce divertissement. En 1447, le Seigneur de Haubourdin, bâtard du Comte de St. Pol, donna un tournoi, où pour se servir d'une expression qu'on employoit alors, *tint un pas* pour faire armes dans un endroit près de Saint-Omer, sur la route de Calais, où l'on voit encore aujourd'hui une croix de pierre. Ce tournoi devoit durer six semaines. On l'appella le *pas de la pélerine*. Les bruits de guerre qui couroient alors empêchèrent beaucoup de Chevaliers de se rendre à ce tournoi. Le bâtard de Béarn qui se disposoit à y venir, tomba malade dans la route & ne put arriver à tems. Le bâtard de St. Pol lui fit dire de continuer son chemin & qu'il seroit fort aise de rompre une lance avec lui : ce qui s'exécuta, sans qu'aucun des deux Champions put avoir l'avantage sur l'autre.

Mahomet second ayant pris Constantinople, les Chrétiens craignirent que les Infidèles ne fissent la conquête d'une partie de l'Europe. Constantin Paléologue envoya des Ambassadeurs à tous les Princes Chrétiens pour les engager à se croiser contre les Turcs. Le Duc de Bourgogne fut un de ceux à qui ils s'adressèrent : il entra avec ardeur dans le projet qu'ils lui proposèrent. Pour déterminer la Noblesse de ses Etats à le seconder, il résolut de donner à Lille un grand repas qui fut appellé le *Banquet des vœux*. Comme cette fête caractérise singulièrement les usages de ce siècle, nous en donnerons la description d'après Olivier de la Marche, un des Pages du Duc, qui en a fait la relation, & autant qu'il nous sera possible, en conservant les expressions de cet Historien naïf.

An 1453.

Le 17 février 1453, dit cet Historien, *Adolphe de Clèves* fit une joute, dont le prix étoit un riche cigne d'or enchaîné d'une chaîne d'or, au bout de laquelle pendoit un riche rubis qui devoit être délivré par une Dame à celui qui auroit le mieux combattu. Il avoit donné dix-huit jours auparavant un banquet où le *Chapelet* fut donné à Monsieur le Comte d'Etampes, qui fit son banquet huit jours après. A la fin de ce dernier banquet, les entremets (c'étoit ainsi qu'on appelloit les jeux qui se donnoient entre les différens services) étant finis, on vit entrer quantité de torches, puis l'Officier d'armes vêtu de sa cotte d'arme, puis deux Chevaliers vêtus de leurs longues robes de velours, fourrées de martre & nuds têtes, portant chacun d'une main un chapelet de fleurs, puis une jeune Dame âgée de douze ans, vêtue d'un robe de soie violette, richement brodée. Elle avoit sur la tête une toque enrichies de pierreries : elle étoit montée sur une haquenée houffée de soie bleue, & elle étoit conduite par trois hommes à pied, portant chaperon à cornette de soie verte. Ils chantoient une chanson faite exprès. Lorsqu'ils furent arrivés devant Monsieur le Duc, la Dame lui fit la révérence, & l'Officier d'armes lui dit : *« Très-grand & très-redouté prince, nous avons charge de Monsieur le Comte d'Etampes de vous apporter ce chapelet qui va vous être présenté par la Dame que vous voyez ici présente & qu'on nomme la Princesse de joie »*. Aussi-tôt les deux Chevaliers vinrent à la Dame & lui donnèrent le chapelet. Les trois qui l'avoient amenée la descendirent de sa haquenée. Les deux Chevaliers se mirent à ses côtés ; elle fit la révérence au Duc, monta par un petit degré sur la table, se mit à genoux devant le Duc, baisa le chapelet & le mit sur la tête du Duc qui l'embrassa. Puis elle s'en retourna.

Le jour fixé pour le banquet, *Adolphe de Clèves*, qui se faisoit appeller le Chevalier au Cigne, accompagné du Duc de Bourgogne, de Mr. de Charolois, du bâtard de Bourgogne, vêtus de velours d'or, ayant chacun un collier d'or enrichi de pierreries, partirent de l'Hôtel du Comte d'Etampes, accompagnés de ce Seigneur, de ses gens & de la musique. On voyoit après eux un poursuivant d'armes, vêtu d'une cotte d'armes pleine de cignes, menant un grand cigne, ayant une grande couronne d'or au cou ; d'où pendoit un écu avec les armes de Clèves. Il étoit accompagné de deux Archers, tenant arcs & flèches, faisant semblant de tirer contre ceux qui vouloient approcher le cigne. Il avoit avec lui Monsieur de Clèves, frère du Chevalier, *Jean de Coimbre*, fils du Roi de Portugal, & quantité de Chevaliers, vêtus de blanc. Il fut mené devant les Dames par un Héraut nommé *Toison d'Or*, & présenté à la Duchesse de Bourgogne, ensuite conduit aux lices, & le cigne fut mis sur un hourd (échaffaud) préparé. Le Chevalier combattit contre Gérard de Rossillon, Jean de Montfort, le Comte de Saint-Pol, Mr. de Fiennes, Mr. de Charolois, Mr. le bâtard de Gruthuse, Mourtcourt, Chrétien, Everard de Digoine, Jean de Ghistelle & Philippe de Lalain. L'après-dînée on se rassembla dans la Salle du banquet. Avant le service, on se mit à regarder les entremets. La salle étoit tendue d'une tapisserie où étoient les travaux d'*Hercule*. On y voyoit trois tables, l'une moyenne, l'autre grande & l'autre petite. Sur la moyenne étoit une Eglise croisée, vitrée, où il y avoit une cloche sonnantes & quatre Chantres ; plus, un enfant qui pissoit continuellement eau rose, une barque garnie de mariniers & de toutes sortes de marchandises, une fontaine partie de verre & partie de plomb, entourée d'arbrisseaux dont les feuilles & les fleurs étoient de verre. Elle étoit au milieu d'un petit préau, clos de saphir & autres pierres précieuses, au milieu desquels on voyoit un petit Saint André, ayant sa croix devant lui. Par l'un des bouts de sa croix sourdoit la fontaine à un grand pied de hauteur & tomboit dans le préau, de manière que l'eau se perdoit.

Dans la seconde table qui étoit la plus longue, étoit un pâté qui contenoit vingt-huit personnages vifs, jouant de divers instrumens & un château comme celui de Lusignan. Sur la plus haute tour étoit Mélusine, & par deux des moindres tours, on faisoit tomber, quand on vouloit, de l'eau d'orange dans les fossés. On voyoit encore un moulin à vent sur une motte. Sur le plus haut volant étoit une pie & gens de tous états, ayant arcs & arbalètes, tirant à la pie. Le

quatrième entremet qu'on voyoit sur cette table, étoit un tonneau d'où sortoient deux breuvages, l'un doux & l'autre amer. Au dessus étoit un homme qui tenoit un papier où l'on voyoit écrit : qui en veut en prenne. Le cinquième étoit un désert où l'on voyoit un lion se battant contre un serpent : le sixième, un sauvage monté sur un chameau qui cheminoit : le septième, un personnage qui, d'une perche battoit un buisson plein de petits oiseaux, & près de lui en un verger, un Chevalier & une Dame assis à une table, qui mangeoient des oisillons, & la Dame montrait du bout du doigt le personnage : le huitième, étoit un fol sur un ours entre des montagnes & des roches chargées de grésil & de glaçons : le neuvième, un lac environné de villes & de châteaux, & au milieu un navire flottant.

Sur la troisième table, qui étoit la moindre, étoit une forêt d'Inde où étoient plusieurs bêtes qui se mouvoient, comme si elles eussent été vives. Secondement, un lion vivant attaché à un arbre au milieu d'un préau, & un personnage battant un chien devant le lion ; troisièmement, un marchand passant par une Ville, portant à son col une hotte pleine de mercerie. Quant au service, chaque plat avoit quarante-huit mets, & le rot étoit sur des charriots d'or & d'azur.

Au milieu de la Salle, près la muraille, étoit un pillier auquel on avoit attaché une image représentant une femme nue dont les cheveux descendoient jusqu'aux reins, & devant elle un voile sur lequel étoit des lettres gregeoises. Elle jettoit par la mamelle droite de l'hypocras. Près d'elle étoit un autre pillier où un lion vivant étoit attaché par une chaîne de fer, & on avoit écrit sur ce pillier en lettres d'or : *ne touchez pas à Madame.*

Le Duc & la Compagnie passèrent quelque tems à visiter ces entremets. Toute la Salle étoit pleine de personnes de qualité. Il y avoit cinq hourds (échaffauds) où étoient placés ceux qui ne devoient pas être du festin ; & on leur distribuoit toutes sortes de rafraîchissemens. Le Duc s'assit à la moyenne table. A sa droite étoit Mademoiselle, fille du Duc de Bourbon, Mr. de Clèves & Madame de Ravestein sa femme. A sa gauche étoit Madame la Duchesse, Monsieur de Charni, Monsieur de Saint-Pol, Madame de Bièvre, femme du bâtard du Duc de Bourgogne, Monsieur de Pons, Madame la Chancelière. A la grande & seconde table étoient assis Messieurs de Charolois, d'Etampes, Adolphe, de Fienne, les bâtards de Bourgogne & de Hornes, mêlés de Dames & de Damoiselles. En la troisième, étoient aussi Ecuyers & Demoiselles.

Quand chacun fut placé, on sonna en l'Eglise une cloche très-haut. Trois petits enfans chantèrent une chanson, & au pâtre un berger joua de la musette. Après on vit entrer un cheval à reculons, couvert de soie vermeille où étoient assis deux trompettes dos à dos, vêtus de soie grise & noire avec des chapeaux & des masques. Le cheval fit le tour de la Salle à reculons, & ils jouèrent de leurs trompettes. Seize Chevaliers menoient cet entremet. Quand il fut fini, en l'Eglise on joua des orgues & au pâtre d'un cornet d'Allemagne. Alors on vit entrer un monstre qui avoit du faux du corps en bas, jambes & pieds de griffons velus & grands ongles ; le reste étoit homme. Il avoit étrange barbe au visage. Il tenoit en ses mains deux dards & une épée. Il avoit sur sa tête un homme monté sur un sanglier, qui fit son tour par la salle, & quand il fut sorti, ceux de l'Eglise chantèrent & au pâtre fut joué de deux instrumens. On entendit ensuite quatre clairons qui étoient derrière une courtine. On tira la courtine & l'on vit un personnage de Jason armé de toutes pièces, se promenant & regardant autour de lui comme étant en pays inconnu. Puis se mit à genoux & lut un écrit que Medée lui donna, quand il alla conquérir la Toison d'Or. En se relevant, il vit venir à lui de grands & horribles bœufs pour lui courir sus. Il les combattit. Ces animaux jetoient feux & flammes par les narines & par la gorge, & Jason se défendoit de telle façon que tous disoient qu'il avoit contenance d'un homme de bien. La bataille dura jusqu'à ce que Jason se souvint que Medée lui avoit donné une phiole pleine d'une liqueur. Il la prit, jetta la liqueur contre les museaux desdits bœufs qui à l'instant demeurèrent domptés, vaincus & mattés. Après fut joué des orgues en l'Eglise, & au pâtre fut chanté une chanson que l'on nomma, la sauve-garde de ma vie. Puis entra dans la salle un cerf grand & beau, portant grandes cornes d'or, couvert de soie vermeille. Dessus étoit un enfant de douze ans, ayant une robe courte de velours cramoisi & un chaperon noir découpé. Il tenoit à deux mains les cornes

du cerf, & le cerf chanta une teneur (un air) ; ils firent le tour des tables & s'en retournèrent, & cet entremet plut beaucoup. Ensuite les Chantres chantèrent un motet dans l'Eglise, & au pâtre fut joué d'un luth avec deux voix, & par ainsi l'Eglise & le pâtre faisoient toujours quelque chose aux entremets. Ensuite on tira la courtine, & l'on vit encore Jason qui se promenoit, & vint à l'encontre de lui un très-hideux & très-épouvantable serpent ; il avoit la gorge & la gueule ouverte, les yeux gros & rouges & les narines enflées ; par ladite gueule & autres conduits, il jettoit venin très-puant, feu & fumée merveillables. Jason le voyant venir se mit en défense, & après l'avoir combattu de la lance & de l'épée, se ressouvint d'un anneau que lui avoit donné Medée ; il le montra au serpent qui fut vaincu. Jason lui ayant coupé la tête, lui arracha les dents qu'il mit dans une gibecière, & la courtine fut tirée. Ensuite on joua dans l'Eglise des orgues & des flûtes au pâtre. Il partit ensuite par le haut de la salle un dragon en feu qui la traversa, & on ne sait ce qu'il devint. Lors chantèrent ceux de l'Eglise, & au pâtre des aveugles jouèrent de la vieille. De l'un des bouts de la salle partit un héron, & de l'autre un faucon, qui tomba si rudement sur le héron qu'il le fit choir au milieu de la salle ; & il fut présenté au Duc, & fut encore une fois chanté en l'Eglise & joué au pâtre trois tambourins, & après ce sonnèrent les quatre clairons sur le huard, & fut vu Jason qui avoit attaché les bœufs à une charrue avec laquelle il labouroit, & prit les dents qu'il avoit arrachés au serpent & les jeta dans la terre qu'il avoit labourée, & soudain nâquirent des gens armés qui, après s'être regardés fixement, s'entretuèrent & la courtine fut retirée. Le mystère accompli, on joua des orgues dans l'Eglise, & au pâtre fut fait une chasse, telle qu'il sembloit qu'on entendit de petits chiens aboyer & des Braconniers huer comme s'ils eussent été en une forêt. Alors entra un grand géant vêtu d'une robe de soie verte. Sur la tête avoit une *tresque*, comme les Sarrasins de Grenade ; de la gauche, il tenoit une grande guisarme & de l'autre menoit un éléphant couvert de soie, sur lequel étoit un château où se tenoit une Dame comme une Religieuse, vêtue d'une robe de satin blanc, & pardessus un manteau de drap noir. Sa tête étoit affublée d'un blanc couvre-chef. Etant entrée & ayant vu la noble compagnie, elle dit au géant qu'elle vouloit s'arrêter pour lui parler. Le géant la regardant de travers, la conduisit néanmoins devant le Duc, à qui cette Religieuse, qu'on appelloit *notre Mère Sainte Eglise*, fit une grande complainte, pour l'engager, ainsi que sa compagnie, à la secourir contre les mécréans qui la désoloient. Après sa lamentation, entrèrent nombre d'Officiers d'armes, dont le dernier s'appelloit *Toison d'or*, qui portoit en ses mains un faisan vivant, orné d'un très-riche collier d'or, garni de pierreries & de perles. Après ledit *Toison d'or*, vinrent deux Demoiselles accompagnées de Monsieur de Créqui & de Messire de Lalain, Chevaliers de la Toison d'Or. Tous étant devant le Duc, *Toison d'or* lui dit : « *Mon très-redouté Seigneur, puisque c'est de tous tems coutume qu'aux grandes festes & nobles assemblées, on présente aux Princes, aux Seigneurs & aux nobles hommes le paon ou quelque autre oiseau noble pour faire vœu utile & vaillable, ces Dames & Demoiselles m'ont envoyé ici pour vous présenter ce noble faisan, afin que vous ayez souvenance d'elles* ». Alors le Duc regarda *notre Mère Sainte Eglise*, & comme il avoit eu pitié d'elle ; il tira de son sein un papier contenant qu'il secourroit la Chrétienté. Aussi-tôt qu'il eut donné son vœu, *notre Mère Sainte Eglise* le remercia & s'en retourna sur son éléphant, & tous ceux de la table commencèrent à faire vœu comme le Duc. Ensuite on vit entrer grande foison de torches, accompagnés de joueurs d'instrumens. Ils conduisoient une Dame vêtue de satin blanc, affulée d'un large manteau de damas blanc, & sur la tête un couvre-chef blanc. Sur son épaule étoit écrit en lettres d'or : *Grace-Dieu*. Douze Chevaliers venoient après, conduisant chacun une Dame. *Grace-Dieu* étant devant le Duc, lui fit son compliment, & un couplet en forme de remerciement fut chanté par chacune de ces Dames qui étoient *la Foi, la Charité, la Justice, la Raison, la Prudence, la Tempérance, la Force, la Vérité, la Largesse, la Diligence, l'Espérance & la Vaillance*. Après quoi *Grace-Dieu* s'en retourna, & les Dames qui avoient représenté les douze Vertus dansèrent. C'étoit Mademoiselle de Bourbon, Mlle. d'Etampes, Mde. de Ravestein, Mde. Durey, Mde. de Comines, Mde. de Sauters, Mde. Desobeaune, Mde. de Chatelet, Marguerite, bâtarde de Bourgogne, Antoinette, femme de Jean Boudan, & Isabeau Constain, & les Chevaliers

étoient Messieurs *de Charolois, de Clèves, d'Etampes, Adolphe, Jean de Coimbre*, le bâtard de Bourgogne, *de Bouchain, Antoine de Brabant, Philippe*, bâtard de Brabant, *Philippe Pot, Philippe de Lalain, & Chrétien de Digoine*. Tandis qu'on dansoit, les Rois d'Armes, Hérauts & Nobles Hommes allèrent aux Dames & Demoiselles savoir à qui l'on devoit donner le prix de la joute. Il fut adjugé à *Mr. de Charolois*. Mesdemoiselles *de Bourbon & d'Etampes* allèrent le lui présenter. Il les embrassa. On cria **Mont-Joie**. On apporta ensuite le vin & les épices dans des vases enrichis de pierreries. *Mr. de Charolois* indiqua des joutes pour le lendemain. Sur les trois heures après minuit, le Duc sortit de la salle, & chacun se retira dans sa chambre. Tel est le récit d'*Olivier de la Marche*. L'appartement où fut donné la fête qu'on vient de décrire, étoit dans le superbe Palais que *Philippe le Bon* avoit fait construire à Lille, & qui fut brûlé en 1700.

Le Duc de Bourgogne, pour accomplir son vœu, fit armer quatre vaisseaux en guerre pour joindre à ceux que le Pape avoit envoyés dans l'Archipel ; & il s'engagea, si le Roi de France vouloit lui garantir ses Etats, de marcher en personne contre les Infidèles. Il alla même trouver l'Empereur *Frédéric* pour conférer avec lui sur les moyens d'enlever Constantinople aux Mahométans. Il fit ensuite assembler les Etats de ses Provinces, afin qu'elles lui donnassent, comme elles y étoient alors obligées, de quoi faire le voyage d'Outremer. Il demanda à l'Artois cent mille écus d'or. On lui en offrit cinquante-six mille, à condition que cet argent ne seroit point employé à aucun autre usage, & qu'il s'engageroit à le restituer, si l'entreprise n'avoit pas lieu. Les difficultés qui se rencontrèrent la firent échouer, & on cessa bientôt de parler de ce qui avoit excité dans les esprits la fermentation la plus grande.

An 1455.

Philippe le Bon institua à Malines un Conseil Souverain, où il étoit permis de porter les causes jugées en ses Etats ; mais il ne s'opposa point à ce que l'appel en fut interjetté au Parlement de Paris.

Louis, Dauphin de France, n'ayant pu parvenir, ainsi qu'il en avoit formé le projet, à soumettre les Ministres du Roi son père à ses volontés, les traitoit avec mépris. Il ne ménageoit pas davantage *Agnès Sorel*, à qui l'on prétend qu'il avoit donné un soufflet. Une ambition démesurée l'avoit porté à tenter de se rendre Maître du château où étoit son père, ainsi que de sa personne. Le complot fut découvert, & il fut obligé de prendre la fuite. Il se retira dans son appanage. Son père l'y ayant poursuivi, & la plupart de ses Partisans l'ayant abandonné, il alla chez le Prince d'Orange, d'où il vint à Bruxelles implorer la protection du Duc de Bourgogne. *Philippe le Bon* écrivit au Roi pour lui faire part de l'arrivée de son fils & lui marqua qu'il étoit dans l'intention de lui faire rendre tout ce qui étoit dû à sa naissance, jusqu'à ce qu'il fut rentré dans ses bonnes grâces. Il manda ensuite à la Duchesse de Bourgogne & au Comte *de Charolois* d'avoir pour le Dauphin toutes sortes d'égards. Ce Prince étant venu à Bruxelles, *Louis* lui parla de la manière qu'il crut la plus propre à le faire entrer dans ses intérêts. Le Duc, sans blâmer ni approuver sa conduite, lui dit qu'il seroit le Maître de rester dans ses Etats tant qu'il voudroit. Il fit ensuite des tentatives pour le réconcilier avec son père. Comme elles furent sans succès, il assigna au Dauphin, pour sa résidence, une petite Ville de Brabant, avec une pension de six mille livres. La Duchesse de Charolois étant accouchée d'une fille, le Dauphin en fut le parrain.

An 1459.

Henri de Lorraine, nouvel Evêque de Téroüanne, fit son entrée à Saint-Omer le 4 Mai 1459, pour prendre possession du Canoniat de cette Eglise attaché à sa place. Lorsqu'il fut arrivé au portail de l'Eglise où le Chapitre l'attendoit, il se revêtit d'un surplis & prit une aumusse de Chanoine. Il entra ensuite dans le Chœur, ayant le Prévôt à sa droite. Il s'approcha de l'Autel pour y adorer la Croix. De là il alla au Chapitre où il prêta le serment accoutumé. En étant sorti, il retourna au Chœur, où il fut installé à la troisième place du côté du Doyen, par le Prévôt, qui

lui dit ces mots : « *Ego installo vos in hoc loco vobis tanquam Canonico hujus Ecclesiae debito* ». Pauchet, Chanoine & Président du Chapitre, en l'absence du Doyen, lui dit aussi en Latin : « *Mon Révérend Père, les cérémonies de l'Eglise qu'on a coutume d'observer s'observeront : ne trouvez pas mauvais, si on ne rend pas à présent à votre Paternité l'honneur & la révérence qui vous conviennent hors de cette Eglise, principalement pour ce présent jour* ». En effet, pendant toute la Messe, ce Prélat fut traité comme un simple Chanoine. Ce fut le Célébrant qui donna la bénédiction au Diacre avant qu'il chantât l'Evangile. Le Livre des Evangiles fut porté au Prévôt & à tous ceux qui étoient de son côté, avant que d'être porté à l'Evêque, qui ne se trouva le premier de l'autre côté du Chœur que parce que le Doyen & le Chantre s'étoient absentes.

L'Auteur de la Chronique d'Artois remarque que Perne, qui avoit été autrefois une des plus fortes Villes de l'Artois, fut consumé cette année par un incendie.

L'Inquisition établit dans le treizième siècle avoit été introduite dans la Province peu après son origine. La puissance de ce Tribunal s'étoit insensiblement affoiblie. Quoiqu'il y eut toujours un grand Inquisiteur qui étoit pris dans l'Ordre de St. Dominique, & qui résidoit à Arras, il se faisoit peu d'exécutions, lorsque *Martin Poré* entreprit de la remettre en vigueur. L'autorité de ce Tribunal, dont il eut occasion de faire usage, s'affermir après sa mort, & comme on crut découvrir qu'il s'introduisoit dans la Province un grand nombre de personnes dont les sentimens étoient suspects, *Philippe le Bon* établit à Arras une Chambre ardente pour en faire la recherche. *Pierre Broussart*, Dominicain & Inquisiteur d'Arras, en fut nommé le chef. A sa requête, on arrêta une femme dénommée *Demiselle*, qui fut d'abord traduite devant les Juges de Douay. Ceux-ci lui demandèrent si elle connoissoit un nommé *Robinet*. A ce mot elle s'écria hors d'elle-même qu'on la prenoit apparemment pour une Vaudoise. Elle fut conduite dans les prisons de l'Evêque d'Arras. La cause de la détention de cette femme fut que l'Inquisiteur ayant été au Chapitre général de son Ordre, qui se tenoit à Tongres, on brûla pendant de temps-là dans cette Ville, comme Vaudois, *Robinet de Vaux*, natif de Béthune, lequel avoit dénoncé plusieurs Vaudois en Artois, entre autres ladite *Demiselle*, & un nommé *Jean Labite* dit l'Abbé. Cette femme ayant été mise plusieurs fois à la torture en présence des grands Vicaires de l'Evêque, confessa qu'elle avoit été en Vauldrie & qu'elle y avoit vu plusieurs personnes, entre autres *Jean Labite*. On fit des perquisitions, on sut qu'il étoit à Abbeville. On le fit prendre & amener à Arras. Dès qu'il fut en prison, craignant de dire des choses qui pouvoient lui nuire, il se coupa la langue avec ses dents. On ne laissa pas de lui donner la question pour l'obliger de s'expliquer par geste & par écrit. Alors il avoua avoir vu en Vauldrie gens de tous états, entre autres un Barbier, un Sergent des Echevins d'Arras, une femme & trois filles de joie qu'il nomma. On s'en saisit & on les mit aux prisons de l'Evêque. Les Vicaires généraux voyant que, plus on prenoit d'éclaircissemens, plus le nombre des coupables augmentoit, délibérèrent de laisser évader les prisonniers. Mais *Jean Dubois* & un Cordelier, Evêque de Barat, suffragant de l'Evêque d'Arras, s'y opposèrent. Ils allèrent trouver le Comte d'Etampes, & sur le rapport qu'ils lui firent de cette affaire, il vint à Arras, & commanda aux Vicaires de l'Evêque de faire leur devoir. Aussi-tôt les prisonniers furent interrogés & avouèrent avoir été en Vauldrie. On envoya leurs dépositions à l'Official de Cambrai. Son avis fut que, s'ils vouloient se rétracter, & s'ils n'étoient convaincus d'aucun meurtre ou sacrilège, on pouvoit leur faire grace. Mais le Doyen d'Arras & l'Evêque de Barat furent d'avis qu'il les falloit **ardre**. Ils étoient tous deux si animés contre les Vaudois, qu'ils disoient que, quand quelqu'un étoit accusé de cette hérésie, nul ne le devoit aider, fut-il père, mère, frère ou sœur, sous peine d'être enveloppé dans la même accusation. Ils firent aussi écrire le Comte d'Etampes à l'Evêque d'Arras & à ses Vicaires, qu'ils eussent à abrégé les procédures. En conséquence, on convoqua le Clergé séculier & régulier de la Ville d'Arras, & deux Avocats de Beauquesne. On lut devant cette Assemblée les dépositions & le procès. Le lendemain on amena les prisonniers, à l'exception d'un qui s'étoit pendu pendant la nuit en la maison Episcopale. Chacun avoit sur la tête une mitre où étoit peinte la figure du diable, auquel il confessoit avoir rendu hommage, en se mettant à genoux devant lui. L'Inquisiteur les prêcha

devant un peuple immense qui étoit venu de dix à douze lieues pour assister à cette cérémonie ; il avança dans son discours que, quand ils vouloient aller en Vauldrie, ils se servoient d'un onguent que le Diable leur avoit donné, qu'ils en oignoient une petite verge de bois, que, quand ils l'avoient prise & mise entre les jambes, le Diable les transportoit aussi-tôt en l'air pardessus les bois, villes & campagnes, dans l'endroit où l'Assemblée devoit se tenir ; qu'il se trouvoit un Diable en forme de bouc avec une queue de singe, qu'ils lui faisoient hommage & l'adoroient, que plusieurs lui donnoient leurs ames ou tout au moins quelque partie de leur corps, qu'ils baisoient ensuite le bouc au derrière, tenant entre les mains des chandelles allumées ; que c'étoit l'Abbé qui conduisoit la bande, & faisoit faire hommage aux nouveaux venus ; qu'après cet hommage, ils marchaient sur la Croix & crachoient dessus, en reniant J. C. & la Trinité ; qu'ils montroient ensuite leur derrière au Ciel comme pour se moquer de Dieu ; qu'après avoir bien bu & bien mangé, ils habitoient charnellement ensemble ; que le Diable lui-même prenoit la forme d'un homme pour jouir d'une femme, & qu'ils commettoient des péchés contre nature si énormes, qu'ils n'osoient les prononcer. Il ajouta que telle étoit la manière dont on composoit l'onguent dont ils avoient besoin pour aller en Vauldrie. Quand ils étoient à la Sainte Table, ils prenoient l'hostie, la mettoient dans un vase avec des crapeaux jusqu'à ce qu'ils l'eussent consumée. Ils piloient ensuite ces animaux avec des os de chrétiens pendus, du sang d'enfants & des herbes. L'Inquisiteur assuroit encore qu'en leur assemblée le Diable les prêchoit, leur défendant d'aller à l'Eglise, de prendre de l'eau bénite, & que s'ils en prenoient, il falloit qu'ils dissent cette formule « *n'en déplaie à notre Maître* » ; il leur disoit qu'il n'y avoit point d'autre vie que celle où nous sommes, & qu'ils n'avoient point d'ame. Enfin le Jacobin assura qu'ils avoient tenu leurs assemblées au bois de Moflaine & même aux hautes Fontaines. Ayant fini son discours, il demanda à chaque prisonnier s'il n'étoit pas vrai que les choses fussent ainsi ; tous répondirent affirmativement. Aussi-tôt on prononça leur Sentence en Latin & en François. Elle portoit, qu'ils seroient tous rendus à la Justice Laïque, comme étant pourris & indignes d'être avec les membres du Seigneur, que leurs héritages seroient confisqués au profit du Duc de Bourgogne, & leurs biens meubles au profit de l'Evêque. *Demiselle* fut livrée à la justice de Douay, qui s'étoit rendue à Arras pour la reprendre. L'Abbé fut remis entre les mains du Prévôt de la Cité, les autres à la Justice d'Arras, qui les condamnèrent à être brûlés vifs & leurs corps réduits en poudre. Il y avoit dans le nombre de ceux qui avoient été condamnés, quatre femmes. A peine eurent elles entendu leur Sentence, qu'elles commencèrent à se désespérer & à crier qu'on les avoit trompées en leur disant que, si elles confessoient ce qu'on leur avoit fait avouer, elles en seroient quittes pour quelques années de pèlerinage ; ce qui n'empêcha pas qu'on ne procédât à l'exécution de leur Sentence. Comme on les conduisoit au bûcher, elles ne cessèrent d'assurer que la violence de la torture avoit arraché les aveux qu'elles avoient faits, & qu'elles ne s'y étoient déterminées que parce qu'on leur avoit fait entendre qu'elles n'avoient pas d'autres moyens d'éviter le dernier supplice. Elles remplirent tous les devoirs que la Religion exige. Elles demandèrent qu'on priât Dieu pour elles, & qu'on dit des messes pour le repos de leurs ames. Ce changement dans leur conduite & dans leur façon de penser partagea les esprits. Les uns jugèrent qu'on avoit trompé ces malheureuses, & les autres dirent que c'étoit le Diable qui les avoit obligées de se rétracter, afin qu'elles fussent plus sûrement damnées ; desquelles choses, dit l'Auteur de la relation, je m'en rapporte à Dieu qui a tout fait. Comme ceux qu'on avoit exécutés avoient dénoncé d'autres personnes comme coupables de Vauldrie, on les arrêta & on les fit brûler, quoique toutes protestassent de leur innocence.

An 1460.

A la fin de Juin 1460, on punit encore comme Vaudois à Arras, *Colard*, dit *Payen de Beaufort*, âgé de soixante ans. Il fut conduit avec plusieurs autres dans les prisons de l'Evêque, quoiqu'ils jurassent par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, ne s'être jamais rendus coupables de ce

qu'on les accusoit. On invita l'Inquisiteur de Tournai & les Ecclésiastiques voisins, de venir les juger ; ce qu'ils refusèrent, en sorte que ceux qui avoient jugé les précédens, jugèrent encore ceux-ci. *Beaufort* fut déclaré hérétique, apostat, idolâtre, condamné à être battu publiquement de verges & hué ; ce qui fut exécuté par l'Inquisiteur même de la foi. Il fut de plus condamné à tenir prison fermée pendant l'espace de sept ans, en tel lieu que bon sembleroit à l'Evêque, de mettre au tronc de Malines, destiné à fournir de l'argent à ceux qui vouloient aller combattre les Infidèles, six mille livres monnoie d'Artois, valant cinq mille écus d'or : item, à quinze cens livres pour les frais de l'Inquisition ; à cent cinquante livres pour la fabrique de la Cathédrale ; à cent livres pour faire dresser une Croix de pierre aux hautes Fontaines, où il avoit fait service au Diable ; à cent livres pour l'Eglise de la Trinité du Faubourg d'Arras ; à cent livres pour les Jacobins ; à cent livres pour les Frères Mineurs ; à cent livres pour les Fidèles de Dieu, & à dix-huit livres pour les Hôpitaux d'Arras.

An 1461.

Beaufort appella de cette Sentence au Parlement de Paris, quoiqu'on l'eut mise à exécution : elle fut déclarée nulle, injuste, abusive, pleine d'excès & d'attentats : on condamna aux dépens les Vicaires généraux d'Arras ; on rétablit dans leur honneur & dans leurs biens ceux qu'ils avoient flétris, & l'on réintégra dans leur réputation ceux qui étoient déjà morts. Cet Arrêt fut rendu en 1461. Quelque juste qu'il fut, il ne fit qu'animer davantage les Inquisiteurs d'Arras. Ils jurèrent la perte de *Beaufort*. On continua de lui supposer des crimes. Il fut arrêté sur de nouvelles imputations, & les Juges Ecclésiastiques l'ayant déclaré atteint & convaincu, le livrèrent à la Justice Séculière, qui le condamna à mort, & fit exécuter cette malheureuse victime du fanatisme & de la vengeance. Nous parlerons plus bas des suites qu'eut cette affaire.

La retraite que *Philippe le Bon* avoit donnée au Dauphin, causa entre le Duc & le Roi, une mésintelligence qui dura jusqu'à la mort de ce dernier. Ils furent plusieurs fois à la veille d'éclater & de replonger la France dans les horreurs d'une guerre civile. La prudence de *Charles VII* l'en empêcha. Il aima mieux souffrir quelque chose de la part d'un de ses Sujets, que de recommencer à verser des flots de sang. On sait que le chagrin contribua à abrégier les jours de ce Monarque, qui, persuadé que son fils cherchoit à l'empoisonner, se laissa mourir de faim. Le Duc ayant appris sa mort, & craignant que le parti qui s'étoit formé en France en faveur du Duc de Guienne, à qui *Charles* avoit voulu faire tomber la Couronne, ne prévalut, conduisit le nouveau Roi avec une escorte nombreuse à Reims, où *Louis* parut lui donner les témoignages les moins équivoques de son estime & de sa reconnaissance. *Philippe* lui fit hommage de tous ses biens & spécialement des Comtés de Flandre & d'Artois. Comme il connoissoit l'humeur sombre & vindicative de ce Prince, avant de le quitter, il se jeta à ses genoux & le pria de pardonner à ceux dont il avoit eu à se plaindre sous le Gouvernement de son père. *Louis* qui ne vouloit pas qu'on pût (sur-tout dans les commencemens d'une Administration qu'il prévoyoit devoir être orageuse) lui reprocher le vice le plus bas, répondit à *Philippe*, avec sa dissimulation ordinaire, qu'il lui donnoit volontiers parole de pardonner à ses ennemis, qu'il n'en exceptoit que sept qu'il ne nomma pas. C'étoit faire entendre qu'il ne vouloit pardonner à aucun.

Le Concile de Basle avoit établi la Pragmatique-Sanction. C'étoit un Décret qui rappelloit tout ce que les anciens Canons prescrivent par rapport à la Collation des Bénéfices Ecclésiastiques, & qui détruisoit les abus que la domination des Papes avoit introduits dans leur nomination. *Charles VII* avoit adopté cette décision. Il n'en fallut pas davantage pour engager *Louis XI* à la rejeter. *Pie II*, instruit des dispositions du nouveau Monarque, se hâta d'en profiter. Il se servit pour cela du ministère de *Joffredi*, Evêque d'Arras. Ce Prélat, fils d'un Paysan des environs de Metz, & Moine de Cluni, s'étoit insinué auprès du Duc de Bourgogne, qui lui avoit procuré l'Evêché d'Arras. Le Pape le connoissoit intrigant, ambitieux, avide d'honneurs & de bénéfices. Il jeta les yeux sur lui pour le charger d'une négociation importante,

& *Joffredi* répondit parfaitement à son attente. Ayant reçu les instructions du Souverain Pontife, il vint trouver *Louis XI* & lui rappella les engagements qu'il avoit contractés, étant Dauphin, avec la Cour de Rome. Il lui dit que, s'il rendoit au Pape la nomination aux Bénéfices Ecclésiastiques, sa recommandation seroit toujours du plus grand poids ; que les Seigneurs n'ayant plus de part à l'élévation au Clergé, auroient moins de partisans ; que le Pape promettoit d'avoir toujours un Légat en France à qui le Roi pourroit s'adresser pour obtenir les Bénéfices qu'il désireroit ; qu'au surplus le Saint Père étoit résolu de donner à un Prince du Sang de France l'investiture du Royaume de Naples, article qu'on savoit tenir fort à cœur au Monarque. *Joffredi* ayant remis en même-tems à *Louis* un bref du Pape qui le prenoit par son foible, en lui donnant les louanges les plus excessives ; ce Prince n'hésita plus & écrivit à *Pie II*, qu'il abolissoit la Pragmatique, comme étant injurieuse au Saint Siège. Il chargea l'Evêque d'Arras de cette lettre, & le fit accompagner par les Evêques de Coutance, d'Angers, de Saintes, le Seigneur de Chaumont & le Bailli de Lyon. Ces Ambassadeurs furent reçus avec des honneurs extraordinaires. Lorsqu'ils approchèrent de Rome, tous les Cardinaux allèrent à leur rencontre. L'Evêque d'Arras ayant été admis à l'Audience du Pape, reçut de ses mains le Chapeau de Cardinal. *Joffredi*, dans sa harangue, ne manqua pas de parler de la nomination du Duc de Calabre au Royaume de Naples. Le Pape ne répondit point à cet article, & malgré les représentations qui lui furent faites, il ne cessa d'éluder, & finit par refuser cette satisfaction à la France. *Louis XI*, honteux d'avoir été joué, fit tomber son ressentiment sur l'Evêque d'Arras qu'il disgracia ; & ce Prélat qui avoit plus songé aux intérêts du Pape qu'à ceux de son Maître, fut frustré de la plus grande partie des récompenses qu'il croyoit avoir méritées par sa perfidie. Cependant comme *Joffredi* avoit un caractère propre à seconder les projets de *Louis* dans certaines circonstances, ce Prince jugea encore à propos de l'employer dans une occasion assez importante. Il vouloit perdre le Comte d'Armagnac qui étoit entré dans la guerre du **Bien Public**, & qui se lia ensuite intimement avec le Duc de Guyenne. Il envoya *Joffredi* l'assiéger dans Leitoure. Ce siège dura trois mois. Le Prélat voyant qu'il n'avoit pas assez de forces pour emporter la Ville, & que d'ailleurs le Comte craignoit extrêmement de tomber entre les mains du Roi, employa la trahison & la ruse. Il fit au Comte les plus belles promesses, les confirma par serment, & alla jusqu'à lui donner pour garant de sa parole, la moitié d'une hostie dont il consomma l'autre. Des apparences aussi spécieuses ayant donné au Comte une certaine sécurité, *Joffredi* en profita pour introduire quelques troupes dans la Ville. Lorsqu'on s'en fut aperçu & qu'on voulut les faire sortir, il se trouva qu'il n'étoit plus tems. On usa de violence ; les François crièrent au secours ; l'armée entra par la brèche : la Ville fut livrée à la discrétion du Soldat, & le Comte fut une des premières victimes immolées.

Louis XI, monté sur le Trône avec les projets les plus ambitieux, ne tarda pas à faire des infractions au Traité d'Arras. *Philippe le Bon* envoya *Croy*, Prince de Chimai, pour le lui représenter, & pour lui demander en même-tems tous les titres du Luxembourg. *Chimai* sollicita l'Audience ; ne pouvant l'obtenir, il attendit le Roi à la sortie de sa chambre. *Louis*, choqué de ses instances, lui demanda si son Maître étoit d'un autre métal que les autres Princes. « **Il le faut bien, Sire, lui répondit Croy sans se déconcerter, puisqu'il vous a protégé dans le tems qu'aucun autre n'osoit prendre votre défense** ». Le Monarque, que cette réponse avoit interdit, retourna sur ses pas & rentra dans son appartement. Un Seigneur alla trouver *Chimai*, & lui demanda comment il avoit osé parler avec tant de fierté à un Prince dont il connoissoit la hauteur & le ressentiment. « **Je n'ai fait que mon devoir**, lui répondit *Chimai*. **Si j'avois été à cent lieues d'ici, & si j'avois appris que le Roi eut parlé de mon Maître comme il vient de le faire, je serois revenu sur le champ pour lui tenir le langage qui vous étonne** ». *Louis*, tout fier qu'il étoit, fit céder en ce moment son ressentiment à la politique. Comprenant combien il étoit important pour lui de s'attacher une Maison puissante & dont les Membres montroient tant de vigueur & tant d'audace, non content d'avoir nommé *Philippe de Croy* favori du Duc, grand Maître de sa Maison, il donna encore aux *Croy* le Comté de Guines, la Baronnie d'Ardres & plusieurs Terres dans les environs de Saint-Omer.

Cependant *Louis XI* songeoit à racheter les Villes de la Picardie, qui n'avoient été cédées au Duc de Bourgogne qu'à condition qu'il seroit obligé de les rendre, lorsqu'on lui compteroit quatre cens mille écus. Il étoit fortement excité à faire cette demande par *Jean de Croy*, qui ayant encouru la disgrâce du Comte de Charolois, cherchoit à s'en venger en se servant du crédit qu'il avoit sur l'esprit du Roi. La proposition souffrit beaucoup de difficultés ; mais comme l'article du Traité d'Arras étoit positif, il ne fut pas possible d'en éluder l'exécution. *Louis*, après avoir fait compter les quatre cens mille écus, vint à Hesdin. Voyant que cette Place, qui est entre Arras & Montreuil, pouvoit mettre à couvert le Comté de Ponthieu, il proposa au Comte de Charolois de l'échanger contre le Comté d'Etampes. Ce Prince, persuadé que le Roi avoit des vues sur le Comté d'Artois, prit de l'humeur, & répondit à *Louis* que cette idée ne pouvoit lui avoir été suggérée que par *Croy*, qu'il regardoit comme un traître. Il en avoit cette opinion, croyant l'avoir trouvé dans toutes les circonstances contraire à ses intérêts. Ce Seigneur ayant appris ce qui venoit de se passer, quitta la Cour & se retira dans son Château de Porcean. *Philippe le Bon* qui l'aimoit, ne tarda pas à découvrir que les impressions données contre lui étoient l'effet de la trahison de son Secrétaire, & que ce Seigneur étoit innocent : il le fit revenir à la Cour, & le réconcilia avec son fils. Ce *Croy* vécut jusqu'en 1475, & ne mourut qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, constamment honoré de la confiance de son Maître. Les Auteurs du temps l'appellent le grand *Croy*. Il étoit d'une ancienne Maison établie en Artois en 1350 par le mariage d'un cadet de ce nom, avec l'héritière de Renti.

Le rachat des Villes de la Picardie avoit fort indisposé le Comte de Charolois contre *Louis XI*. Il se fit une ligue entre ce Prince, le Duc de Bretagne, *Charles* Duc de Berri, frère unique du Roi, le Duc de Bourbon, le Comte de Dunois, & plusieurs autres Seigneurs, mécontents de ce que le Roi les avoit dépouillés de leurs Charges. Les Confédérés déclarèrent une guerre qui fut appelée la guerre du **Bien Public**, parce qu'il en fut le prétexte. Le Comte de Charolois se mit à la tête des troupes qui furent rassemblées pour la cause commune, & livra la bataille de Montlery, où les avantages furent partagés. La paix se fit bientôt après. Il fut arrêté qu'on nommeroit trente-six personnes pour reformer l'Etat, & qu'on rendroit au Comte de Charolois les Villes qui avoient été rachetées.

An 1467.

Peu après la guerre du **Bien Public**, *Philippe le Bon* mourut. Ce Prince avoit une grande taille & une figure intéressante : il étoit affable, généreux, bienfaisant, le père de ses Sujets, l'ami de ses voisins, l'arbitre de leurs différens, le refuge des Princes malheureux. Il tint à Bruxelles une Cour qu'on regardoit comme la plus magnifique de l'Europe. Il étoit libéral, aimoit les femmes ; & néanmoins il affichoit un certain extérieur de dévotion. Il laissa un fils légitime, trente naturels, & des richesses immenses. On trouva dans les différens châteaux où il faisoit sa résidence, une quantité prodigieuse de diamans & des tableaux des plus habiles Peintres. Il laissa cent mille écus d'or, mille marcs d'argent, somme prodigieuse pour le tems, & pour deux millions d'effets. Son corps fut porté à St. Donatien de Bruges. Il y avoit à son convoi dix-sept cens flambeaux ; mais un spectacle plus touchant fut la douleur & la tristesse de ses Sujets qui, pendant toute la cérémonie, ne cessèrent de fondre en larmes.

Jamais les Provinces de Flandre & d'Artois ne furent plus heureuses que sous le Gouvernement de *Philippe le Bon*. On comptoit à Gand cinquante mille ouvriers en laine. Anvers étoit le rendez-vous des peuples du Nord. Bruges n'étoit pas moins considérable. Arras continua de se rendre célèbre par ses manufactures de tapisseries, les seules qu'on fabriquât alors en Europe, par celles de camelot, de toiles, &c.

Ce qui fit le plus regretter *Philippe le Bon*, fut le caractère de son fils, qui formoit avec celui de son père le contraste le plus frappant. En effet, *Charles*, qu'on surnomma *le Hardi*, ou *le Téméraire*, parce qu'il conçut les plus vastes projets sans avoir les moyens nécessaires pour les

exécuter, fut aussi dur que son père étoit bon, aussi fier que son père étoit affable. Incapable de goûter un bon avis, il s'offensoit des remontrances ; il vouloit de l'obéissance & non des conseils. Il n'avoit d'autre passion que celle de la guerre. Il fut intrépide : il auroit été un excellent soldat ; il fut un mauvais Général. Les revers les plus mérités, loin de le corriger, l'aigrirent & augmentèrent ses imprudences. Il aimoit la justice ; mais ne sachant se contenir dans de justes bornes, il la porta à l'excès. Ayant su qu'un Gouverneur de Province avoit abusé de la femme d'un criminel qui avoit consenti à son déshonneur pour sauver la vie à son mari condamné à mort, il le fit arrêter, le força d'épouser cette malheureuse femme, & l'envoya de l'Autel au supplice. On remarque néanmoins quelques bonnes qualités dans *Charles le Téméraire* : il étoit sobre, il ne connut jamais d'autres femmes que la sienne, & punit la débauche dans le soldat avec autant de sévérité que la désertion & le vol.

Les caractères de *Louis XI* & du nouveau Duc de Bourgogne, étoient trop opposés pour qu'on put espérer de les voir long-tems unis. *Charles* ne craignit jamais d'attaquer un Prince qui, à la vérité, étoit infiniment plus puissant que lui, mais qui ayant encore d'autres Adversaires à réduire, se trouvoit souvent dans l'embarras. Un des défauts de *Louis XI* étoit une trop grande opinion de lui-même. Il s'imaginait que, lorsqu'il négocioit personnellement avec quelqu'un, il n'étoit pas possible qu'on lui résistât. Il résolut d'avoir une entrevue avec le nouveau Duc de Bourgogne. Le rendez-vous fut fixé à Péronne, qui appartenait au Duc. Dans les circonstances où *Louis* se trouvoit, il n'étoit pas possible de faire une démarche plus imprudente. Il venoit proposer la paix à un Prince & se mettre en son pouvoir, dans le tems qu'il cherchoit à soulever contre lui ses Sujets. Les Liégeois étoient révoltés contre le Duc qui ne négligeoit rien de ce qui pouvoit les réduire ; & il croyoit y avoir réussi, lorsqu'il apprit que des Députés envoyés par le Roi avoient occasionné dans cette Ville un nouveau soulèvement, dans lequel plusieurs de ses partisans avoient péri. Cette nouvelle le mit en fureur. Il n'hésita point à faire arrêter *Louis XI*, dont la dissimulation & la finesse se trouvèrent en défaut. Ce Monarque fut alors plus d'une fois en danger de sa vie. Les Conseillers du Duc ne manquèrent pas de lui représenter qu'après avoir commis un tel excès contre son Souverain, il se flatteroit en vain de bien vivre désormais avec lui. *Charles* hésita ; & ce ne fut que parce que *Louis XI* adhéra sans hésiter aux propositions les plus humiliantes, qu'il parvint à l'adoucir. Il fut obligé d'accompagner ce Prince à Liège, de lui aider à soumettre cette Ville, & de voir ses habitans condamnés à être passés par le fil de l'épée, pour s'être rendus aux suggestions de ses Envoyés ; trop heureux d'obtenir à ces conditions la liberté de rentrer dans ses Etats.

Peu auparavant il étoit arrivé une sédition considérable à Saint-Omer. Les Magistrats de cette Ville ayant fait publier, par ordre du Prince, la perception d'un nouveau droit, le peuple se souleva. La sédition commença le 16 Août 1467. cinq à six cents hommes, ayant pour chef *Jacques Tamarkere* & *Jean le Panetier*, prirent les armes & se révoltèrent : ils s'emparèrent des clefs des faubourgs du Haut-Pont & de Lizel, & voulurent surprendre le château. Ils firent ouvrir les prisons & obligèrent celui qui avoit le mot du guet de le leur déclarer. Les Magistrats intimidés révoquèrent le nouvel impôt ; ce qui n'empêcha pas les séditeux de continuer leurs désordres jusqu'à ce que le Magistrat eut publié cette révocation à la Bretecle. Alors l'émeute qui avoit duré jusqu'au 29 Août s'apaisa. Le Duc en ayant été informé, chargea le Conseil de Malines de faire le procès aux séditeux. Les Magistrats de Saint-Omer voulant épargner le sang des habitans, firent une députation au Prince pour le calmer ; pour toute réponse, il ordonna qu'ils enverroient, ainsi que les Corps & Métiers, des Députés pour écouter la sentence qui leur seroit lue & signifiée en sa présence.

An 1468.

Elle fut rendue le 18 Avril suivant, & portoit : « *que le Corps & la Communauté de la Ville de Saint-Omer étoit amendable envers le Prince pour les délits & méfaits commis ; en conséquence ordonnoit*

qu'on lui feroit amende honorable ; que le Dimanche de Quasimodo, deux cens personnes d'icelles, nommées & choisies par des Commissaires, au nombre desquelles seroient les Connétables & trois hommes de chaque métier des demeurans deçà le Haut-Pont de la Ville de Saint-Omer, viendroient sur le Marché d'icelle devant lesdits Commissaires, tête nue & sans ceinture, tenant chacun une torche de cire pesant trois livres, & cent autres personnes des demeurans de delà du Haut-Pont, dont cinquante choisies par des Commissaires, viendroient audit jour sur ledit marché, têtes nues & nuds pieds, tenant chacun un cierge de cire pesant trois livres, & les autres cinquante en chemise, tenant aussi un cierge de semblable poids, & illec tous ensemble, en présence de ceux de la Loi de ladite Ville, qui pour ce seroient appelés par lesdits Commissaires, reconnoîtront & confesseront avoir fourfait contre la Hauteur & Seigneurie, & à genoux fléchis diront, que malheureusement ils ont fait lesdites assemblées, séditions & commotions, qu'il leur déplait ; lesquelles paroles ainsi dites & proférées, en tant que touche lesdites torches que à ce ils auroient illec apportés à leurs mains, lesdits de la Communauté de delà le Haut-Pont, icelles seront distribuées aux Eglises de la Ville par l'Ordonnance des Commissaires ; & au regard des personnes au-delà ledit Haut-Pont, elles seront tenues de porter leurs cierges & torches & leurs personnes en la Ville de Boulogne, & les offrir à l'Image de Notre-Dame illec, dont elles seront tenues rapporter les certifications auxdits Commissaires ; déclarer en outre lesdits Bourgeois, Manans & Habitans de Saint-Omer, ont fourfait & confisqués envers nous tous leurs privilèges, usages & coutumes ; que d'iceux ils ne useront dorénavant, fors que par notre grace & selon la modération qui par nous en sera faite ci-après ; & les condamne au surplus pour amende profitable envers nous, à notre profit, à la somme de vingt mille riddres, payables en différens termes y expliqués ; & en tant que touche les particuliers qui ont été causes de ladite commotion, déclare que Jacques Talmarkere & Jean le Pannetier ont forfait envers nous leurs corps & leurs biens, & que exécution sera faite de leurs personnes ; & au regard des personnes de Jean Bart, Pierre Sarrasin dit Rousselet, détenus dans les prisons de la Ville de Bruxelles, & autres détenus dans les prisons de Lille, leur procès leur sera fait extraordinairement, & en tant que touche les personnes particulières de ceux de la Loi de notre Ville de Saint-Omer, nous les avons déclarés, & déclarons quittes, délivrés & absolvés des demandes & conclusions prises à cette partie par notre Procureur d'Esquerdes & le Seigneur de Rabodingue, Exécuteur ».

Quoique le Traité de Péronne n'eut été que l'effet de la contrainte, cependant Louis XI n'osa refuser de le ratifier. Il obligea même le Parlement de Paris de l'enregistrer. Le Duc de Bourgogne n'avoit pas manqué d'y insérer quelques articles à l'avantage du Duc de Berri, frère du Roi, afin d'augmenter la mésintelligence qui étoit entre ces deux Princes & d'en profiter. Il avoit attaché le Duc à ses intérêts, en promettant de lui donner Marie, sa fille & son unique héritière. Comme ce mariage ne tendoit à rien moins qu'à démembrement la France, Louis en prit occasion de déclarer la guerre au Duc de Bourgogne. Dans le Parlement qui fut assemblé à ce sujet, Charles fut dénoncé comme s'étant rendu coupable de plusieurs crimes, dans lesquels on n'oublia pas la prison du Roi & son intelligence avec le Roi d'Angleterre, dont il avoit reçu l'Ordre de la Jarretière. L'Assemblée déclara ce Prince atteint & convaincu du crime de lèze-Majesté : ses Terres furent confisquées, & on commença contre lui une procédure juridique. Un Huissier fut envoyé à Gand pour le sommer de comparoître devant ce Tribunal. Le Duc le fit chargé de fers & le renvoya sans réponse. On mit aussi-tôt le Connétable de Saint-Pol, à la tête d'une armée, qui entra sur les Terres du Duc, prit Saint-Quentin & plusieurs autres Villes. Le Duc fit dire au Connétable qu'il étoit surpris de ce qu'étant né son Sujet, il osoit l'attaquer, le somma de lui rendre les devoirs auxquels il étoit tenu en qualité de Vassal, & fit saisir les Terres qu'il avoit dans ses Domaines. Le Connétable répondit au Duc qu'il avoit signé lui-même sa félonie, & comme ses enfans restoient au service de Charles, il fit saisir par représailles les Terres qu'ils avoient en France. Le Duc de Bourgogne ayant réduit en cendre la Ville de Péquigni, le Connétable voulut avoir sa revanche sur Bapaume. Jean de Longueval y commandoit. Il sortit pour s'aboucher avec Saint-Pol, & lui dit que cette Ville étant de l'ancien Domaine d'Artois, il la défendrait jusqu'à la mort. La résistance de ce Seigneur obligea le Connétable d'abandonner son entreprise ; il se contenta de ravager les Abbayes d'Arrouaise, d'Eaucourt, les

Châteaux de Sailli, d'Aplincourt & de Betancourt. Dans cette guerre où les Bourguignons eurent le dessous, les deux partis parurent si animés, qu'on dit que le Duc & le Roi envoyèrent des gens pour s'empoisonner réciproquement. Cependant *Charles* voyant qu'il lui seroit difficile de résister à ce Prince, lui écrivit qu'il n'avoit jamais songé à donner sa fille à son frère ; & sur cette assurance il y eut une trêve.

An 1471.

La mort du Duc de Guyenne, que l'on soupçonna avoir été empoisonné par ordre de *Louis XI*, ayant délivré ce Prince d'une partie de ses inquiétudes, il refusa de ratifier la paix qu'il avoit conclue avec le Duc de Bourgogne. *Charles* outré leva une armée, & après avoir publié un manifeste, dans lequel il accusoit le Roi d'avoir fait empoisonner son frère, & d'avoir voulu l'empoisonner lui-même, il entra dans la Picardie, tenant, disent les Historiens, une épée dans une main & une torche dans l'autre. Il prit Nesle, fit égorger jusqu'à ceux qui s'étoient réfugiés dans les Eglises, s'empara ensuite de Roye & attaqua Beauvais. Déjà les Bourguignons étoient montés sur la brèche, lorsque *Jeanne Hachette*, femme de la lie du peuple, survint l'épée à la main, arracha l'étendard qu'un soldat venoit de planter, & le culbuta dans le fossé. Ce trait de bravoure releva le courage des Assiégés & arrêta le progrès des armes du Duc de Bourgogne. *Charles* voyant qu'il manquoit de vivres, & ayant appris que les garnisons d'Amiens & de Saint-Quentin ravageoient l'Artois, fut obligé de rentrer dans ses Etats, & d'accepter une nouvelle trêve que le Roi lui proposa.

An 1473.

Ce fut alors que *Charles le Téméraire*, par une de ces inconséquences qui lui étoient si familières, perdit *Philippe de la Clique*, Seigneur de Comines, un de ses Sujets les plus recommandables par son savoir, par sa politique & par ses talens militaires. C'est celui dont nous avons des Mémoires estimés sur la vie de *Louis XI*. Elevé avec le Duc, ils avoient toujours été intimement unis, & il passoit pour son favori. Un jour il avoit accompagné ce Prince à la chasse. *Charles* en arrivant, eut la fantaisie de vouloir débotter Comines ; celui-ci s'en défendit autant qu'il put. *Charles* ayant insisté, Comines qui savoit combien il étoit entier dans ses sentimens, prit le parti de se laisser faire. Pendant que le Duc tiroit la botte de son Favori, il fit des réflexions, & comprenant combien ce trait étoit avilissant, afin de réparer sa faute, s'il étoit possible, il prit la botte qu'il venoit de tirer & en donna deux ou trois soufflets à Comines. Les courtisans qui étoient présens à cette scène, & qui étoient jaloux depuis long-tems de la faveur de Comines, se prirent à rire ; ce qui rendit ce Seigneur fort confus. Outré de voir qu'on ne l'appelloit plus que la *tête bottée*, il se détermina à quitter la Cour de *Charles*, & alla offrir ses services à *Louis XI*, qui saisit avec expressément cette occasion de s'attacher quelqu'un dont le mérite étoit universellement reconnu. Il lui fit présent de quarante mille livres, dont Comines acheta la Terre d'Argenton & la Principauté de Salmon.

Le Duc de Bourgogne avoit acquis de *Sigismond* d'Autriche, frère de *Frédéric III*, le Comté de Feretie & le Landgraviat d'Alsace. Un événement inespéré mit encore en son pouvoir le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen. *Arnoul le Vieux* possédoit ces deux Etats. *Adolphe* son fils, conspira avec sa belle-mère pour l'en dépouiller. L'ayant chargé de chaînes, il le retint dans une étroite prison. Le Pape & l'Empereur écrivirent au Duc de Bourgogne de prendre connoissance de cette affaire. Ce Prince somma *Adolphe* de comparoître devant lui. Celui-ci excusa de son mieux l'atrocité de sa conduite, & le Duc crut en effet, pour le bien de la paix, devoir lui conserver la plus grande partie des possessions des biens de son père, à qui il assigna une Ville pour demeure & une pension modique. *Adolphe* au lieu de reconnoître la grace qu'on lui faisoit, refusa de l'accepter, & continua de vomir feu & flamme contre son père, qui désirant tout à la fois se venger d'un fils dénaturé & témoigner sa reconnaissance à son Libérateur, lui

vendit ses Etats pour une somme modique. *Arnoul* ayant confirmé à sa mort les dispositions qu'il avoit faites pendant sa vie, *Charles* fit assembler les Chevaliers de la Toison d'Or pour juger *Adolphe*, qui étoit revêtu de cet Ordre. On y entendit ce Prince, & il fut trouvé assez coupable pour être déshérité. Le testament d'*Arnoul* fut confirmé. Le Duché de Gueldre & le Landgraviat d'Alsace furent adjugés au Duc de Bourgogne, qui, après avoir surmonté quelques obstacles, se mit en possession de ces deux Provinces.

Cet accroissement de Puissance fit naître à *Charles* le désir de reprendre le dessein qu'avoit eu son père d'ériger ses Etats en Royaume, sous le titre de **Royaume de la Gaule Belgique**. Il lui falloit pour cela le consentement de *Sigismond*, Duc d'Autriche. Ce Prince le lui accorda à condition qu'il donneroit en mariage *Marie*, son héritière, à *Maximilien* son neveu. *Charles* y consentit. Déjà l'Empereur, avec tous les Princes d'Allemagne, avoit pris le chemin de Trèves, où devoit se faire le couronnement. *Louis XI* n'oublia rien pour empêcher un événement qui alloit mettre le comble à la gloire de celui qu'il regardoit comme un ennemi implacable & lui donner de nouvelles forces. Il envoya à *Frédéric* un Ambassadeur qui fut chargé de lui faire les représentations les plus vives & les offres les plus brillantes. Ce Monarque auroit cependant échoué dans cette Négociation, si *Charles* n'eut fait manquer lui-même un projet dont le succès paroissoit infaillible. L'Empereur, qui se défioit de ce Prince, voulut que le mariage arrêté se fit avant le couronnement. Le Duc de Bourgogne prétendit qu'il ne devoit avoir lieu qu'après. *Frédéric* soupçonna que *Charles* vouloit le jouer, partit de Trèves la nuit, sans prendre congé de ce Prince, qui ne retira de son projet que de la confusion & de la honte. Dans son désespoir, il résolut de se venger du Roi de France, qu'il regarda avec raison comme le principal auteur du tour sanglant qu'on venoit de lui jouer. Il se lia étroitement avec le Duc de Bretagne & le Roi d'Angleterre, dont il se proposa d'attirer toutes les forces sur la France. Les trois Princes divisèrent ce Royaume, comme s'ils en eussent déjà fait la conquête. La partie cependant étoit si bien liée, que *Louis* alloit se trouver dans la position la plus embarrassante, lorsque le Duc de Bourgogne, dont les idées n'avoient point de consistance, résolut de terminer auparavant une autre affaire, qui s'étant prolongée au-delà de son attente, sauva encore une fois la France.

Charles, comme on vient de le dire, avoit formé le projet d'ériger ses possessions en Souveraineté, sous le titre de **Royaume de la Gaule Belgique**. Il devoit s'étendre depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée. La plus grande partie des Provinces qui formoient ce Pays étoient en sa disposition. Une occasion s'étant présentée de se rendre Maître des autres, il la saisit avec ardeur. *Robert de Bavière*, Electeur de Cologne, avoit eu des discussions avec son Chapitre. *Herman*, frère du Landgrave de Hesse, ayant pris le parti de ce dernier, avoit fait chasser *Robert*. L'Empereur se déclara pour *Herman*. *Robert* se jeta entre les bras du Duc de Bourgogne. *Charles* forma un plan qui sembloit avoir pour objet de faire rentrer *Robert* en possession de ses Etats, mais qui dans le fond devoit l'en rendre lui-même le Maître. Cette brillante perspective l'ayant séduit, il abandonna pour un tems la ligue, & comptant sur la trêve qui duroit encore, il alla former le siège de Nuits, dont la paix devoit lui faciliter la conquête du reste de la Province. Mais il trouva cette Place qui avoit d'excellentes fortifications défendue par une garnison de dix mille hommes, & ayant des provisions pour un an. Il fut étonné, mais sans se rebuter, & se contenta de changer le siège de Nuits en blocus, résolut d'attendre, s'il le falloit, un an entier, pour ne pas manquer la prise de cette importante Place. Ce fut pendant ce siège que ce Duc de Bourgogne acquit le surnom de *Hardi* ou de *Téméraire*. Une armée d'Allemands, plus forte des deux tiers que la sienne, étant venu pour faire lever ce siège, *Charles* fit si bonne contenance, qu'elle n'osa jamais l'attaquer & s'en retourna sans rien faire.

Cependant l'obstination du Duc de Bourgogne fut la cause de sa perte. A peine la trêve fut-elle expirée, que *Louis XI* entra sur ses Terres. Il prit Montdidier, Roye, Corbie, pénétra dans l'Artois, & après avoir pris & brûlé beaucoup de Châteaux, il s'avança jusque sous les murs d'Arras. La garnison ayant fait une sortie, les François feignirent de lâcher le pied. Ils attirèrent l'ennemi assez loin de la Ville : alors ils firent volte face, poursuivirent les Bourguignons, les

coupèrent, en tuèrent un grand nombre & firent beaucoup de prisonniers, entre autres *Jacques de Luxembourg*, frère du Connétable.

Charles avoit déjà resté dix mois devant Nuits. La nouvelle de l'irruption de *Louis XI* le força de décamper pour venir défendre ses Etats. Comme il avoit besoin d'argent, il assembla à Gand les Etats de la Flandre & de l'Artois. On lui accorda les mêmes subsides qu'on étoit dans l'usage de lui donner chaque année. Ils montoient à cinq cens mille florins, dont la Ville d'Arras payoit six mille. Cette somme ne suffisant pas à ses besoins, il obligea les Ecclésiastiques de lui donner deux années du revenu de toutes les maisons, & trois années du revenu de toutes les terres dont ils avoient acquis la propriété depuis quarante ans, ce qui donna lieu dans la suite à établir un droit d'amortissement, fondé sur ce que tout Bien qui venoit au pouvoir des Ecclésiastiques étoit censé n'être plus dans le Commerce.

Les Anglois ne tardèrent pas d'entrer en France ; mais les deux Rois s'étant vu à Amiens, & *Louis* qui savoit qu'*Edouard* ne vouloit que de l'argent, lui en ayant offert, ils jugèrent qu'il étoit de leur intérêt de conclure une trêve. Le Duc de Bourgogne l'ayant appris, vomit feu & flamme contre le Roi d'Angleterre ; cependant il fut lui-même forcé d'accepter une trêve de neuf ans, dont un des articles fut, qu'il livreroit au Roi de France le Connétable de Saint-Pol, pour en faire telle justice que bon lui sembleroit.

An 1474.

Il y avoit long-tems que ce Seigneur couroit à sa perte. Issu de l'ancienne Maison de Luxembourg, qui avoit donné des Monarques à la Hongrie & à la Bohême, il ne pouvoit se consoler d'être réduit au rang de simple particulier : des richesses & des terres immenses, la première Charge de l'Etat, dont il étoit revêtu, ne faisoient qu'allumer son ambition. Il ne soupiroit qu'après le moment où il pouvoit se rendre indépendant. Beau-frère du Roi de France, oncle du Roi d'Angleterre, voyant ses enfans commander les armées du Duc de Bourgogne, il ne songeoit qu'à se former une Principauté indépendante. Comme il ne pouvoit se flatter de réussir dans cet objet par des voies légitimes, il passa sa vie dans la dissimulation & dans l'intrigue. Les traits les plus perfides ne lui coûtoient point : il s'embarrassoit peu de trahir la confiance de ses Souverains. Dans le temps que *Louis XI* étoit sous les murs d'Arras, il lui fit donner avis que les Anglois étoient entrés dans la France ; ce qui obligea ce Prince de faire sortir son armée de dessus les terres du Duc de Bourgogne. Cependant cette nouvelle se trouva fausse. La descente s'étant ensuite effectuée, le Connétable n'omit rien de ce qui pouvoit empêcher la trêve à laquelle les deux Rois se déterminèrent, ou du moins pour engager *Edouard* à demander qu'on lui livrât quelques Places. On ne finiroit pas, si on vouloit exposer toutes les trahisons dont le Connétable de Saint-Pol se rendit coupable. Une imprudence acheva de le perdre. Il occupoit la Ville de Saint-Quentin. Le Duc de Bourgogne redemandoit cette Place. *Louis* la lui offrit à condition qu'il la reprendroit sur Saint-Pol. Ce Seigneur instruit de la proposition, demanda une entrevue au Roi, qui lui accorda, dans la crainte qu'un refus ne l'obligeât de se jeter entre les bras du Duc. Il souffrit même que Saint-Pol réglât les conditions de l'entrevue. Ce Connétable se rendit sur un Pont entre la Fère & Noyon, suivi de trois cens hommes d'armes. Ce fut avec ce cortège qu'il parut devant le Roi. *Louis*, dont le grand art étoit de dissimuler, le reçut avec un visage riant ; mais bien résolu, dans le fond de son cœur, de punir l'audace d'un Sujet qui prétendoit traiter avec son Souverain comme avec son égal. Comme il savoit que Saint-Pol étoit soutenu par le Duc de Bourgogne, il saisit une occasion qui se présenta d'ouvrir les yeux de ce Prince. Le Connétable lui ayant envoyé deux personnes pour lui faire des propositions opposées aux intérêts du Duc, *Louis*, avant de leur donner Audience, fit cacher derrière un paravent un Secrétaire du Duc, qui, après avoir entendu toute la conversation, en rendit compte à *Charles*. Ce Prince outré ne balança plus alors à abandonner le Connétable. Il le fit remettre au Roi afin qu'on lui fit son procès. On proposa au Connétable d'être jugé ou par ce Monarque ou par les

Juges ordinaires. Ce Seigneur qui savoit combien il avoit offensé *Louis*, crut qu'il échaperoit plus aisément à la justice qui auroit peut-être de la peine à acquérir la preuve de ses crimes. Il ignoroit qu'*Edouard* avoit remis les lettres par lesquelles il le sollicitoit d'entrer en France. Le Parlement le déclara coupable du crime de lèze-Majesté, & le condamna à perdre la vie sur un échafaud devant l'Hôtel-de-Ville de Paris. Cet Arrêt fut exécuté : le corps du Connétable fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de cette Ville. *Louis* céda au Duc de Bourgogne, ainsi qu'il en étoit convenu, Saint-Quentin, Ham, Bohain, les meubles du Connétable, & n'héritage que des Terres que ce Seigneur possédoit en France.

An 1477.

Charles qui ne perdoit pas de vue le projet de s'agrandir, ayant cherché querelle à *René*, Duc de Lorraine, s'étoit emparé de cette Province. Il voulut ensuite soumettre les Suisses ; il perdit contre eux la bataille de Murat, ce qui donna lieu à *René* de reprendre son Pays. *Charles*, dont le naturel violent supportoit difficilement la mauvaise fortune, leva à la hâte une armée & revint former une seconde fois le siège de Nanci. Le Duc étant accouru pour secourir la Ville, offrit la bataille à *Charles*, qui l'accepta contre l'avis de son Conseil, & quoique son armée fut de beaucoup inférieure à celle des Lorrains. Mais depuis la bataille de Murat, il étoit tombé dans une espèce de fureur ou plutôt de démence qui le précipitoit à grands pas vers sa perte. La bataille de Nanci se donna le cinq Janvier 1477. L'armée du Duc de Bourgogne ayant été mise en déroute, il fut bientôt obligé de fuir lui-même. *Claude de Blomont*, Sénéchal de Saint-Diez, le poursuivit sans le connoître. L'ayant atteint, il commença par éventrer le cheval du Duc d'un coup de pertuisane, & déchargea ensuite un si grand coup sur les reins de ce Prince, qu'il le renversa par terre. *Charles* eut beau crier : « **Mon ami, sauve le Duc de Bourgogne** ». Le Sénéchal qui avoit l'oreille dure, crut qu'il lui disoit : « **Vive Bourgogne** ». Il n'en devint que plus furieux & acheva de le tuer. Son corps fut foulé sous les pieds des chevaux ; & ce ne fut que plusieurs jours après qu'on le trouva dans un marais, où l'on eut toutes les peines du monde à le reconnoître.

Charles le Téméraire, dernier Duc de Bourgogne, fut peu regretté. Ses hauteurs, son ambition, son humeur sanguinaire, ses continuelles inquiétudes le rendoient à charge aux autres & à lui-même. Tant qu'il vécut, il contre-balança la fortune de *Louis XI*. Ce ne fut qu'au moment où ce Prince apprit sa mort, qu'il se regarda comme paisible possesseur de son Royaume, & qu'il crut pouvoir donner la loi à des Vassaux rebelles, toujours sûrs de trouver un appui dans un Prince qui, par son caractère & par les circonstances, étoit devenu comme son ennemi naturel dont la mort seule pouvoit le défaire.

Charles le Téméraire avoit eu trois femmes, *Catherine*, sœur de *Charles VII*, *Isabelle de Bourbon*, & *Catherine d'Yorck*. Il ne laissa qu'une fille nommée *Marie*. En attendant que cette Princesse eut prêté foi & hommage au Roi pour celles de ses possessions qui relevoient de la France, *Louis XI* prétendit qu'il avoit droit de s'en emparer. Il prit d'abord possession des Villes qui étoient sur la Somme. Comme il avoit été convenu dans les derniers Traités qu'elles resteroient au pouvoir du Roi, au cas que le Duc mourut sans hoirs mâles, *Louis* ne crut pas qu'on put être fondé à les redemander. Son armée entra ensuite dans l'Artois, s'empara de Bapaume & y mit le feu. De là l'Amiral de Bourbon & Comines partirent pour Arras, afin d'engager cette Ville à se rendre. *Philippe de Crevecoeur*, Sgr. d'Esquerdes, y faisant les fonctions de Gouverneur, & le Seigneur de Ravestain, qui dans l'absence d'*Adolphe de Clèves*, parti pour aller prendre les ordres de *Marie*, commandoit dans la Cité, entrèrent en conférence avec les deux Généraux. Elle fut tenue au Mont Saint-Eloi. Les Artésiens ayant exposé les droits de la Princesse, on ne put rien avancer qui fut capable d'y donner atteinte. Aussi *Comines*, sans entrer dans des discussions inutiles, employa la plus grande partie du temps à parler à plusieurs Seigneurs du Pays, qu'il trouva moyen de mettre dans les intérêts du Roi. De ce nombre fut d'*Esquerdes*, qui rendit ensuite tant de services à ce Prince. *Comines* apprit aussi que les Flamands

qui n'avoient pas quinze cens hommes de troupes réglées étoient dans la consternation : il en donna avis à *Louis*, qui partit aussi-tôt de Tours pour se rendre en Artois. Il avoit fait auparavant écrire quantité de lettres pour disposer les esprits à le recevoir. D'abord il avoit conçu le dessein de faire épouser à *Marie* le Dauphin, quoiqu'il n'eut que sept ans, & que la Princesse en eut vingt. Il changea ensuite d'avis & s'en tint au projet de s'emparer des Etats de *Marie*, afin de détruire, s'il étoit possible, jusqu'à l'ombre d'une puissance qui lui avoit été si funeste. Les Gantois s'étoient emparés de la Princesse, & quoiqu'ils lui laissassent en apparence toute l'autorité, ils la tenoient dans une espèce de captivité. Ils l'obligèrent à former un Conseil qui fut composé de quelques Membres des trois Etats, qui dispoient en Souverains de toutes les parties de l'Administration.

La Princesse ayant appris que le Roi étoit en Artois, lui envoya des Députés qui commencèrent par proposer son mariage avec le Dauphin. On ne doutoit nullement que cette proposition ne fut acceptée & ne prévint de plus grands troubles. Cependant *Louis*, dans sa réponse, ne parla de ce mariage qu'en termes ambigus, & dit qu'il falloit commencer par lui céder la Cité d'Arras ; il chercha ensuite à gagner les envoyés de la Princesse, qu'il réussit jusqu'à un certain point à mettre dans ses intérêts. Comme elle n'avoit aucunes forces à opposer à celles de la France, les Députés crurent que les circonstances exigeoient qu'elle fit des sacrifices, & ils arrêterent les articles suivans : *« Les Etats d'Artois députeront au Roi un certain nombre de leurs Membres, pour prêter, au nom de la Province, serment de fidélité. Sa Majesté commettra tels Officiers qu'il lui plaira pour la garde de la Province & l'Administration de la justice, jusqu'à ce que Mademoiselle de Bourgogne ait fait au Roi la foi & hommage auquel elle est tenue. Au cas que Melle. de Bourgogne refuse de faire hommage, ou se marie avec quelque ennemi du Roi, l'Artois demeurera à Sa Majesté, qui de son côté promet de défendre & protéger le Pays, comme il fait sa bonne Ville de Paris. Il conservera à la Province tous ses privilèges, franchises & immunités. Il retirera ses troupes du Pays, aussi-tôt que les Etats lui auront prêté serment. Il maintiendra tous les Officiers dans leurs charges & emplois. Melle. de Bourgogne percevra tous les droits & revenus qu'elle a dans cette Province, lorsqu'elle aura rendu hommage, comme si elle l'avoit rendu d'abord »*.

Le 3 Mars 1477, la Cité d'Arras fut livrée à *Quiot Pot*, Bailli de Vermandois, & au Seigneur de Boschage, qui en prirent possession. Le lendemain, le Roi y entra, accompagné du Sire de Beaujeu, de *Pierre Doriole*, Chancelier de France, de l'Amiral de Bourbon & du Maréchal de Marle. D'Esquerdes, après avoir remis la Cité aux François, s'en retourna dans la Ville. Il commença par gagner le Conseiller-Pensionnaire (* Cette charge étoit établie depuis 1412. la Commune voyant alors les inconvéniens qui résultoient du changement des Officiers qui étoient à ses gages & qui sortoient d'exercices, lorsqu'ils commençoient à être utiles, prit le parti de rendre ces offices permanens, tels que ceux de Procureur, de Greffier, d'Argentier ; & pour avoir quelqu'un qui fut en état de donner de bons avis, elle fit venir de Montreuil, un Avocat à qui elle donna le titre de Conseiller-Pensionnaire. On lui accorda deux cens livres d'appointement & les exemptions d'aide, de servitude.) & la plupart des Echevins, & les amena au Faubourg Miolens, où ils eurent une conférence avec le Chancelier & les principaux Membres du Conseil de *Louis XI* ; mais ce n'étoit que pour éblouir le peuple, & lui donner à entendre qu'on employoit toutes sortes de moyens pour garder la fidélité qu'on devoit à la Princesse *Marie*. Ces Députés se rendirent ensuite dans la Cité & présentèrent au Roi le résultat des conférences. On y étoit convenu de lui remettre la Ville. On promettoit, au nom des Habitans, de lui obéir jusqu'à la prestation de l'hommage que devoit *Marie* ; mais que si elle s'allioit aux Anglois ou à d'autres ennemis du Roi, on le reconnoîtroit pour seul & unique Souverain. *Louis* ayant agréé ces propositions, on lui porta les clefs de la Ville, qu'il rendit aux Echevins pour la garder en son nom. Le Cardinal de Bourbon, le Chancelier, le Seigneur de Boschage & quelques autres, furent chargés d'aller recevoir le serment des Ecclésiastiques, des Nobles & Bourgeois le plus Notables. Cette cérémonie se fit dans l'Eglise & sur les Reliques de St. Vaast : ensuite les Commissaires dînèrent à l'Abbaye. Le peuple apprenant ce qui se passoit,

témoigna être indigné de la trahison du Gouverneur & des Echevins, & courut à l'Abbaye pour faire violence aux Commissaires. On entendoit crier de toutes parts : « *tue, tue, point de quartier* ». Cette émeute cependant n'eut pas de suite. *Louis XI*, quoique bien résolu de se venger, crut néanmoins devoir dissimuler pour le moment, & publia plusieurs Déclarations, par lesquelles il pardonnoit aux Habitans d'Arras tout ce qu'ils pouvoient avoir fait jusqu'alors contre ses intérêts. Il leur remit ce qu'il devoient encore des Impositions extraordinaires dont le Duc les avoit chargés. Il consentit que les Receveurs royaux remissent à *Marie* les droits que les Habitans avoient coutume de payer au Duc de Bourgogne. Il confirma leurs privilèges & leur accorda plusieurs grâces. Il fut convenu que cet accord seroit notifié, tant par les Echevins que par les Etats d'Artois, aux autres Villes de la Province, pour les engager de se rendre aux mêmes conditions ; ce qui n'empêcha pas que le Roi, après avoir laissé l'Amiral de Bourbon avec un corps de troupes à Arras, n'allât se présenter devant Lens, Béthune, Téroüanne & Hesdin, qui se soumirent.

Pendant l'absence de *Louis XI*, les Habitans d'Arras crurent devoir faire une députation à la Princesse *Marie*, pour lui faire part de leur situation. Elle étoit composée de vingt personnes, au nombre desquelles étoit *Baudouin de Caulers*, Echevin d'Arras, & *Oudart de Bussi*, Procureur général de l'Artois. Le Roi, qui n'avoit pas été consulté, sachant que ces Députés étoient en route, les fit arrêter & conduire à Hesdin. En arrivant dans cette Ville, on les fit entrer dans une maison où ils trouvèrent un repas splendide. On les invita de se mettre à table, & ils commençoient à faire honneur au festin, lorsque le grand Prévôt étant entré dans l'appartement, se saisit des douze principaux Députés, & les ayant conduits dans la Place publique, il leur fit trancher la tête. Les Habitans d'Arras ne furent pas plutôt informés de cette exécution, que se mettant en fureur, ils résolurent de chasser les François de leur ville. *Marie* en avoit donné le Gouvernement au Seigneur *d'Arsi* qui avoit fixé sa résidence à Douay. Ceux d'Arras lui ayant fait connoître leurs dispositions, il se joignit à *Salezar* & au Seigneur *de Vergi*, & forma un corps de quinze cens hommes, à la tête desquels il se mit & prit le chemin d'Arras. *Jean Daillon*, Seigneur de Lude, qui commandoit dans la Cité, étant allé au devant de ces troupes, les battit à plate couture & fit quatre cens prisonniers. *Vergi* fut du nombre : *Salezar* prit la fuite. *D'Arsi* s'étant fait jour à travers les troupes Françaises, entra dans Arras.

Pendant ce tems-là, *Louis XI* étoit dans le Comté de Boulogne, dont il fit la conquête : le Domaine appartenoit au Comte d'Auvergne. Il lui donna en échange le Lauragais. Le Comté de Boulogne relevoit de l'Artois, dont il faisoit partie. *Louis* le démembra de cette Province, en fit une cession à Notre-Dame de Boulogne, pour qui il avoit une dévotion particulière, enjoignant à ses successeurs Comtes de Boulogne, à leur avènement à la Couronne, de rendre hommage de ce Comté à Notre-Dame de Boulogne, & de donner aux Religieux & Abbé, pour reconnoître leurs droits Seigneuriaux, un cœur d'or fin du poids de treize marcs.

Louis étant arrivé à Arras quelques jours après la révolution qui s'étoit passée dans cette Ville, la fit attaquer vivement. Quoiqu'elle fut hors d'état de défense, elle voulut néanmoins résister. Les Habitans étoient extrêmement animés. Ils trouvèrent des forces dans leur indignation & leur courage. La populace se livra aux derniers emportemens ; elle éleva dans plusieurs endroits des potences où elle mettoit des hommes de paille avec des banderolles, sur lesquelles étoit une croix blanche, figurant l'étendard de la France. Quelques-uns paroisoient sur les remparts dans l'état de nudité le plus indécent ; mais toutes ces bravades ne firent qu'empirer leur sort. Le canon de *Louis* abattit bientôt les foibles fortifications, & laissa les Habitans d'Arras à sa merci. Alors ils reconnurent la faute qu'ils avoient commise, & cherchèrent à la réparer en ouvrant leurs portes & en demandant miséricorde. *Louis* promit de tout oublier, & permit même aux gens de guerre de sortir avec armes & bagage. Mais il voulut entrer dans la Ville par la brèche. Ayant aperçu deux Habitans qui ne crioient pas « *vive le Roi* », il leur fit trancher la tête. Il se rendit sur la petite Place. Y ayant trouvé une foule de gens consternés, il se contenta de leur dire : « *Vous m'avez été fort rudes ; je vous pardonne* ». Cela

n'empêcha pas que plusieurs jours après il ne condamna au supplice plusieurs Habitans dont on lui avoit donné les noms, comme étant attachés à la Princesse. Au moment de l'exécution, on leur offrit la vie, s'ils vouloient renoncer au serment de fidélité qu'ils avoient fait à *Marie* ; ils aimèrent mieux souffrir la mort. Une foule d'autres Habitans furent ensuite bannis. Cependant comme il étoit à craindre que la continuation des rigueurs n'achevât d'aliéner les esprits, les Habitans ayant prêté serment de fidélité, le Roi confirma ses déclarations précédentes. Il nomma pour Commandant d'Arras, le Seigneur de Lude, qui demanda à la Ville, au nom du Roi, un prêt de soixante mille écus. Elle fut obligée d'en donner quarante-sept mille, qui, contre l'attente des Habitans, furent bientôt après remboursés. On bâtit deux forteresses, l'une au bout de la grand'Place, près la Porte Saint Michel, l'autre dans la Cité au dessus du Couvent des Clarisses. *Antoine de Crevecoeur*, Sgr. de Thiennes, frère de *d'Esquerdes*, fut fait Gouverneur d'Arras.

Louis XI passa une grande partie de l'été à Arras, & y reçut le Roi du Portugal, qui logea à St. Vaast. Au mois de Novembre, il déclara l'Artois réuni à la Couronne, quoiqu'il ne possédât ni Aire ni Saint-Omer. Il institua à Arras une Sénéchaussée Royale, qui relevoit du Parlement de Paris. Elle jugeoit des cas Royaux & avoit les mêmes fonctions que le Conseil d'Artois. *Louis XI* resta à Arras jusqu'à la Procession de la Fête-Dieu 1478, où les principaux Seigneurs de sa Cour tinrent les Assises du Pays.

Les Députés que la Princesse avoit envoyés à *Louis XI* étant revenus à Gand, le Conseil fut fort mécontent de la manière dont ils avoient conduit leur négociation. Il obligea *Marie* d'envoyer une seconde Ambassade, & désigna ceux dont il entendoit qu'elle fut composée. Ils arrivèrent à Arras lorsque le Roi n'étoit encore Maître de la Cité. Ils le supplièrent d'entretenir la trêve qu'il avoit faite avec le feu Duc de Bourgogne, de ne pas opprimer une Princesse qui étoit du sang de France, qui avoit des sentimens tous différens de ceux du Duc son père, qui ne se gouverneroit plus à l'avenir par l'avis de ceux qui avoient fomenté la guerre ; mais par les Etats de Flandre qui ne haïssoient pas moins que les François, les Bourguignons. A ce mot, le Roi les interrompit : « *On vous abuse*, leur dit-il, *on ne vous consulte qu'en apparence ; mais dans le vrai, la Princesse n'a de confiance que dans ceux qui gouvernoient son père. En vain vous voulez travailler à la paix : vous serez désavoués* ». Les Députés ayant répondu qu'ils étoient assurés du contraire ; le Roi leur fit voir une lettre de la Princesse, par laquelle elle le prioit de donner toute créance au Chancelier *Hugonet* & à *Imbercour*, l'assurant que son intention étoit que les affaires fussent conduites par ces deux hommes, la Comtesse Douairière de Bourgogne & le Sgt. de *Ravestein*, & que c'étoit à eux qu'il falloit s'adresser & non à d'autres.

Ce trait produisit tout l'effet qu'en attendoit un Prince qui vouloit brouiller la Princesse avec ses principaux Sujets. Les Députés oubliant ce qui étoit contenu dans leurs instructions, ne pensèrent plus qu'à se venger de l'affront qu'on leur avoit fait, & des gens envoyés par le Roi achevèrent de les animer. Les Gantois le prièrent de leur donner la lettre qu'il leur avoit communiqué. Quoique les projets de *Louis* exigeassent qu'il la leur remit, cependant il eut soin de se faire beaucoup prier, & parut ne se rendre qu'aux plus vives instances. Les Députés munis de cette pièce, retournèrent promptement à Gand. A leur arrivée le Conseil s'assembla. La Comtesse Douairière, le Comte de Clèves qui négocioit secrètement le mariage de son fils avec la Princesse *Marie*, *Ravestein*, *Hugonet*, *Imbercour* & les Conseillers nommés par les Etats s'y trouvèrent. Un des Députés commença par parler avec amertume de l'injure qu'on avoit faite aux Etats à qui il appartenait de pourvoir à la sûreté publique en ne les consultant que pour la forme, tandis que tout se faisoit par les intrigues de gens intéressés & passionnés qui trahissoient l'Etat. Il ajouta qu'il n'avançoit rien dont il ne lui fut facile de donner la preuve. La Princesse qui ne pouvoit se persuader que *Louis XI* eut pu se résoudre à se rendre coupable du trait le plus perfide & de donner sa confiance à des gens grossiers, interrompit le Député & lui dit en colère que tout ce qu'il avançoit étoit faux. Alors cet homme tirant de sa poche la lettre où l'on voyoit les trois écritures de la Princesse, de la Comtesse Douairière & de *Ravestein* ; « *Tenez*,

Mademoiselle, dit-il, en s'adressant à *Marie*, *voyez & lisez* ». La Princesse ne pouvant démentir un tel témoignage, fut couverte de confusion, & étant encore plus irritée contre le Roi que contre le Député, elle rompit l'assemblée.

Cependant *Hugonet* & *Imbercour* ne se trouvoient pas dans un moindre embarras que la Princesse ; & comme sa lettre contenoit une proposition de la marier avec le Dauphin, le Duc de Clèves témoigna la dernière indignation à *Imbercour*, qui lui avoit promis ses bons offices. Comme celui-ci avoit, ainsi que le Chancelier, encore d'autres ennemis dans le Conseil, ils s'aperçurent aisément qu'il leur seroit difficile d'apaiser l'orage & se disposèrent à quitter la Ville. Mais on les observa tellement qu'ils ne purent en trouver le moyen. Dès la nuit suivante on les arrêta ; on leur fit leur procès, & nonobstant tout ce qu'ils purent alléguer pour leur justification, on les condamna à avoir la tête tranchée. Ils en appellèrent au Parlement de Paris, comme au Siège de la Justice du Roi, suzerain de la Flandre. On leur déclara qu'on ne leur donnoit que trois heures pour mettre ordre à leur conscience. La Princesse n'épargna ni caresses, ni sollicitations, ni prières pour leur sauver la vie ; mais ce fut en vain. On les conduisit dans la Place où on avoit dressé un échaffaud. *Marie* s'y transporta en habit de deuil, les cheveux épars, n'ayant qu'un voile sur la tête ; elle parla au peuple & le conjura, de la manière la plus touchante, de sauver la vie à deux de ses Serviteurs. Plusieurs crièrent grace. Il se fit un soulèvement, & des épées furent tirées. On se rangea en deux bandes, comme s'il eut été question d'en venir aux mains ; déjà l'on baissoit les piques pour fondre les uns sur les autres, lorsque les bourreaux intimidés par les menaces & les cris des furieux, firent voler les deux têtes. A cette vue, la Princesse tomba sans connoissance, & on la transporta encore évanouie dans son Palais.

Après une expédition qui prouvoit également la puissance & la rage de ses auteurs, les Gantois ne mirent plus de bornes à leurs prétentions. Ils voulurent obliger la Princesse de donner sa main à *Adolphe de Clèves*, celui qui avoit autrefois attenté à la vie de son père. Ils le tirèrent de la prison à laquelle il avoit été condamné par le Chapitre de la Toison d'Or ; & afin qu'il put effacer, s'il étoit possible, son opprobre par quelque exploit éclatant, ils le mirent à la tête d'une armée avec laquelle il vint ravager les environs de Tournai & brûler les Faubourgs de cette Ville. Mais comme il s'en retournoit, quatre cens hommes qui, étoient en garnison dans Tournai, étant tombés sur son arrière-garde dans laquelle il se trouvoit, le tuèrent & délivrèrent la Princesse de ses frayeurs.

La mort d'*Adolphe* renouvella les espérances de tous ceux qui avoient prétendu à la main de la Princesse *Marie*. On vit reparoître sur les rangs le Dauphin, le Comte d'Angoulême, le fils du Duc de Clèves, & *Maximilien*, Archiduc d'Autriche ; chacun de ces Princes avoit son parti. Le Roi lui-même, quelque indifférence qu'il eut témoignée, lorsqu'on lui avoit proposé de donner son fils à *Marie*, crut que la politique exigeoit qu'il laissât, pour traiter cette affaire, *Louis de Bourbon*, son oncle, Evêque de Liège, auprès de la Princesse. *Maximilien* fut celui que la fortune & les sentimens de *Marie* favorisèrent. Agé de dix-huit ans, il étoit bien fait, il avoit de l'esprit, & l'espérance de monter sur le Trône Impérial. Comme cette alliance devoit empêcher les François de pénétrer dans le pays, elle ne pouvoit déplaire aux Flamands. D'ailleurs, *Marguerite d'Yorck*, Comtesse Douairière de Bourgogne la jugeoit convenable. *Maximilien* ayant été instruit de ces dispositions, déterminâ l'Empereur son père à envoyer des Ambassadeurs pour faire la demande de la Princesse. Le Duc de Clèves, qui étoit à Gand, voulut parer le coup en traînant l'affaire en longueur & en donnant des désagrémens aux Ambassadeurs. Le Conseil leur envoya ordre de rester à Bruxelles jusqu'à ce qu'on eut délibéré sur le sujet de leur Ambassade. Mais la Comtesse Douairière leur écrivit de passer outre, & de se rendre à Gand. Ils suivirent ce conseil, & arrivèrent dans cette Ville au moment où on les attendoit le moins. Aussi-tôt le Conseil fut assemblé. Le Duc de Clèves parla avec tant de force contre une alliance dans laquelle il prétendoit trouver les plus grands inconvéniens, & il remontra avec tant de chaleur qu'il ne falloit rien précipiter dans une affaire de cette importance, que le Conseil arrêta, qu'après avoir reçu avec civilité les complimens des Ambassadeurs, la Princesse ne feroit qu'une réponse

générale, & diroit que son intention étoit de consulter les personnes dont elle devoit prendre les avis. On ignoroit que *Marie* étoit tellement engagée qu'il ne lui étoit plus possible de témoigner l'indifférence qu'on lui prescrivait. Comme il avoit été question plusieurs fois du vivant du Duc *Charles* de son mariage avec *Maximilien*, le récit qu'on lui avoit fait de ses belles qualités, lui avoit donné de l'inclination pour ce Prince. Elle avoit été jusqu'à lui écrire une lettre qui l'en instruisoit & à laquelle elle avoit joint un anneau enrichi de diamans.

Les Ambassadeurs ayant été admis à l'Audience de la Princesse, lui exposèrent le sujet de leur Ambassade, lui remirent, de la part de *Maximilien*, sa lettre & son anneau, & requièrent l'exécution de ses engagemens. *Marie*, loin d'être déconcertée, répondit qu'elle les reconnoissoit avec plaisir, & qu'elle étoit disposée à les remplir. Les Ambassadeurs s'étant retirés, le Duc de Clèves, qui avoit été présent à leur réception, frémissant de rage, fit les plus sanglans reproches à la Princesse ; mais voyant que la partie étoit trop bien liée pour qu'on put se flatter de la rompre, il se retira dans son Pays. *Maximilien* instruit du succès de son entreprise, se mit aussitôt en marche. Etant arrivé à Cologne, il trouva des Ambassadeurs que la Princesse avoit envoyés pour l'accompagner, & comme elle savoit que *Frédéric* son père, dont l'avarice étoit connue, ne lui avoit pas donné de quoi paroître d'une manière proportionnée à son rang, elle lui fit remettre une somme d'argent pour y suppléer. Les noces se firent avec pompe le 18 Août 1477 : *Louis XI* comprit alors combien ses vues avoient été bornées, & combien son insidieuse politique lui avoit été funeste.

Maximilien, pour paroître digne de l'alliance qu'il venoit de contracter, se mit à la tête d'un corps de troupes considérables, & marcha vers Douay. *Louis XI*, qui ne s'étoit point attendu à cette incursion, envoya le Prince de Chimai proposer une trêve pour un an, sous prétexte que dans cet intervalle on pourroit arranger les affaires : l'Archiduc l'accepta, & elle fut signée le 18 Septembre.

Avant le mariage de *Marie*, & aussi-tôt après la paix d'Arras, *Louis XI* avoit envoyé une partie de son armée sous la conduite d'*Esquerdes* & de *du Lude*, pour investir Saint-Omer. *Philippe*, fils d'*Antoine*, Comte de Bourgogne, commandoit dans cette Place. Comme il faisoit une rigoureuse résistance, *Louis* le menaça, s'il ne se rendoit, de faire égorger son père à ses yeux. Le jeune homme se contenta de répondre qu'il croyoit le Roi incapable d'un tel procédé ; qu'en tout cas, qu'elle que fut la tendresse qu'il avoit pour son père, son devoir & son honneur lui étoient encore plus chers. *Louis*, pour ne point achever de se déshonorer, feignit d'admirer un trait dont son ame n'étoit pas capable de sentir la grandeur, & pour faire oublier, s'il étoit possible, l'indécence de sa proposition, il affecta de combler *Philippe* d'honneurs & de graces. Le siège de Saint-Omer fut levé. Pendant le tems qu'il avoit duré, on avoit frappé dans cette Ville de la monnoie de plomb, qui continua d'avoir cours jusqu'à ce que ceux de qui on l'avoit reçue fussent en état de la retirer.

An 1479.

La trêve duroit encore, lorsque *Louis XI* peu scrupuleux sur son observation, résolut de surprendre la Ville de Douay. Un corps de quatre mille hommes partit d'Arras à cet effet le 17 Juin 1479, & marcha vers cette Ville. Comme le dessein du Monarque n'avoit pu se former si secrètement qu'il n'en eut transpiré quelque chose, des Bourgeois d'Arras en avoient donné avis à ceux de Douay, qui prirent si bien leurs précautions, qu'ils le firent échouer. Le Roi apprenant ce qui avoit fait manquer son projet, entra en fureur & résolut de chasser tous les Habitans qu'il avoit laissés dans Arras & dans la Cité, sans distinction d'état, de sexe & d'âge. Les Religieux même de Saint-Vaast furent enveloppés dans cette proscription. Paris, Rouen, Tours, furent désignés pour être la demeure de ceux qui furent forcés de quitter Arras, & l'on fit venir des Habitans de ces Villes pour prendre leurs Places. On les y engagea en promettant de leur donner les biens de ceux qu'ils remplaçoient & de leur accorder de grands privilèges. *Louis* donna à ce

sujet des Chartes fort étendues ; comme ce Prince ne mettoit jamais de bornes à sa vengeance, il porta la haine qu'il avoit jurée à Arras, au point de changer le nom de cette Ville, qu'il voulut qu'on appellât **Franchise**, attendu, dit-il dans un de ses Edits, les grandes franchises & libertés qu'il accorde aux nouveaux Citoyens. Il défendit que le nom d'Arras fut jamais prononcé de bouche ni couché par écrit, sous peine de punition exemplaire. Mais il étoit plus facile de former un tel projet que de l'exécuter. Car les Souverains, quelque puissans qu'ils soient, n'ont jamais qu'un pouvoir très limité sur l'opinion des hommes.

Les étrangers qui étoient venus de Paris, Rouen & de Tours, n'ayant pas suffi pour remplir les vuides qu'avoient laissés les habitans d'Arras, on en fit venir d'autres d'Orléans, de Joigni, de Soissons & d'Harfleur ; & l'on obligea ces Villes de donner à chacun de ceux qui se déplaçoient, cinq cens écus d'or, pour leur transport, celui de leurs familles & de leurs meubles. Lorsqu'ils arrivoient à **Franchise**, un Commissaire les recevoit, & leur donnoit des maisons & un état proportionné à leurs talens & à leurs fortunes. Comme la plus grande partie étoient des Négocians, Louis XI donna à cette occasion plusieurs Edits dans lesquels il témoigna un grand désir de voir reflourir les manufactures de tapisseries & de draps qui avoient eu tant de réputation dans Arras, & il accorda à ceux qui y seroient occupés, les mêmes privilèges que ceux dont jouissoient les manufacturiers de la Normandie. Mais tous les mouvemens que se donna ce Prince, ne purent réparer le tort qu'il avoit fait à Arras. Lille & Amiens mirent à profit les malheurs de cette Ville, & s'enrichirent de ses dépouilles.

An 1481.

Nous regardons comme inutile de parler de tous les Edits & Déclarations que Louis XI donna pour former sa nouvelle Ville. Nous nous contenterons de parler de celle du 20 Août 1481, qui fut enregistrée au Parlement de Paris le 28 du même mois, & ensuite dans tous les Parlemens du Royaume. En voici les dispositions. « *Ayant ordonné pour des causes justes & raisonnables, & de l'avis des Princes de notre Sang & de notre grand Conseil, que les Habitans de notre Ville & Cité de Franchise, auparavant nommée Arras, les abandonneroient & qu'elles seroient peuplées de marchands & gens de tous métiers, nos ordres ayant été exécutés, & étant besoin de donner ordre, police & forme aux nouveaux Habitans, les affranchir & leur accorder privilèges & prérogatives, afin qu'ils puissent se relever des pertes & dommages qu'ils ont soufferts à cause de leurs mutations ; considérant aussi que nosdites Ville & Cité de Franchise sont sur nos frontières, & qu'il est difficile aux marchands & gens de métiers qui y habitent, d'avoir communication sûre avec les autres marchands de notre Royaume, nous avons ordonné l'exécution des articles qui suivent. Les Ville & Cité de Franchise auront douze Echevins, un Greffier & un Procureur qui seront Juges Royaux, & auront toute Jurisdiction dans la Ville & Banlieue qui s'étend à une lieue à la ronde de la Ville, sous le ressort du Parlement de Paris. Ils auront la connoissance & punition de tous les crimes. La confiscation des biens n'aura lieu que pour crime de lèse-Majesté. Les arts & métiers auront des Jurés ainsi qu'il y en a à Paris, à Rouen, &c. Les Echevins feront pour la police des métiers, des Statuts qu'ils enverront au Roi pour être confirmés. Ils connoîtront des contestations que les marchands forains auront entre eux ou avec les Habitans de la Ville. Leur scel sera le scel Royal & produira le même effet que celui du Prévôt de Paris ; & ils pourront le donner à ferme. Ils commettront des Notaires afin qu'ils puissent passer des contrats en présence du Clerc & Greffier de la Ville. Leur salaire sera réglé par les Echevins qui puniront leurs contraventions. Les Echevins nommeront aussi douze Sergens Royaux qui exploiteront dans tout le Pays, tant pour le civil que pour le criminel, ainsi que font ceux du bailli d'Amiens. Ils pourront aussi exploiter dans tout le Royaume pour les causes qui concerneront les Habitans de Franchise. Les amendes & les produits du scel seront employés aux réparations, fortifications & affaires communes. Les Echevins seront renouvelés tous les deux ans. Quand on procédera à leur élection, le Lieutenant de Roi, le Gouverneur & les douze Echevins nommeront quatre Echevins qui resteront, & nommeront les huit autres. Cette élection se fera la veille de la Toussaint, & le lendemain ils prêteront serment dans l'Eglise de la Madeleine. Les Echevins ne feront aucune assemblée*

d'Habitans sans la permission du Lieutenant de Roi & sans que le Gouverneur & Capitaine s'y trouvent. Nous élisons pour Maire Jean Trochet, un des Echevins actuels. Les Echevins nommeront leur Greffier. Ils donneront à ferme les revenus de la Ville. Ils commettront un Receveur aux gages, qui rendra ses comptes devant le Capitaine, Gouverneur, Maire & Echevins. Chaque Echevin aura quatre cens livres & sera tenu de les employer pour des robes & livrées. Personne ne sera emprisonné dans la Ville que par l'ordre des Maire & Echevins. Le Lieutenant de Roi réprimera les violences des gens de guerre à l'égard des Habitans. Les Lieutenans, Officiers & Commissaires du Roi auront la connoissance & punition du crime de lèse-Majesté. Ce sera le Prévôt des Marchands qui prononcera après que les Echevins auront fait l'information. Les Echevins & leurs descendans seront annoblis. Les Habitans de Franchise seront affranchis de l'ancienne Composition, des tailles & de toute espèce d'impôt & de douane pour toutes marchandises allant & venant d'un bout du Royaume à l'autre. Les Marchands, Manans & Habitans de Franchise seront exempts de tout ban, arrière-ban & chevauchées. Ils pourront posséder des fiefs nobles, & seront exempts des droits de francs fiefs & de nouveaux acquets. Défenses sont faites aux gens de guerre & autres personnes, non demeurant dans la Ville, de vendre des denrées ou des marchandises sans la permission des Capitaine-Gouverneur, Maire & Echevins. L'étape des vins sera toujours à Franchise. On ne pourra, en vertu d'un Committimus, soustraire les Habitans de Franchise à la Jurisdiction ordinaire. On ne pourra mettre à exécution aucunes Lettres ou Mandemens Royaux, sans les montrer aux Echevins, à moins qu'il ne soit question du crime de lèse-Majesté. Les nouveaux Habitans de Franchise continueront de jouir des privilèges dont ils jouissoient dans les Villes dont ils sont partis. Le Lieutenant de Roi nommé pour Franchise ne pouvant pas résider actuellement, les Maire & Echevins nommeront un Capitaine qui fera ses fonctions. En tems de guerre, les portes seront gardées par des gens de guerre, & en tems de paix, ainsi qu'il sera réglé par le Lieutenant, Capitaine, Maire & Echevins. Les Habitans feront guet & garde. Les Capitaine-Gouverneur, Maire & Echevins seront chargés de faire les fortifications, réparations, &c. Après le décès du Capitaine-Gouverneur, les Maires de Franchise veilleront successivement à la conservation des privilèges, & feront l'Office de Capitaine-Gouverneur. Le Lieutenant de Roi aura en tout tems la prééminence. Ceux qui auront paru être contraires au service du Roi, seront envoyés par delà la Somme. Tous les privilèges accordés à la Ville par les Rois de France sont confirmés. Les procès que les nouveaux Habitans auront dans les lieux dont ils sont partis, seront sursis pour trois ans. Ceux qui ont contracté des dettes auront des lettres de répit pour cinq ans. Les nouveaux Habitans auront leurs causes personnelles & possessoires aux Requêtes du Palais. Les métiers de tapisserie, saïetterie, draperie & autres qui mettent la laine en œuvre, continueront d'avoir lieu à Franchise. Tous ceux qui s'en occuperont seront francs & quittes, & jouiront à perpétuité des privilèges, franchises & libertés desdits métiers, tout ainsi que sont & ont accoutumé de faire les ouvriers & drapiers de nos bonnes Villes de Rouen, Montvilliers, Bourg, Saint-Lo, Louviers & les autres draperies du Royaume. Il est défendu d'appeler désormais de bouche ou par écrit Franchise Arras, sous les peines les plus grièves. Les Armes de Franchise seront d'azur fermés de fleurs de lys d'or à l'Image de Saint Denis, portant son chef entre les mains. Elles seront gravées sur le grand sceau de l'Echevinage. A l'égard du scel pour les contrats, elles seront de même & sera ajouté deux petits Anges à côté de St. Denis ».

Louis XI & l'Archiduc n'avoient accepté une trêve que pour mieux se disposer à la guerre. A peine fut-elle expirée que Maximilien se mit en campagne & forma le siège de Téroouanne.

Saint-André en étoit le Gouverneur. La belle défense qu'il fit, permit à d'Esquerdes, qui avoit été fait Gouverneur de Picardie, & au Maréchal de Gié de venir à son secours. Maximilien ayant appris qu'ils approchoient, leva le siège & vint au devant d'eux. Il les joignit à **Guinegate** le 7 Août 1479. il avoit vingt sept mille hommes. L'armée François étoit beaucoup plus nombreuse. D'Esquerdes ayant chargé la Cavalerie Allemande la mit en déroute, la poursuivit jusqu'à Aire & en fit un grand carnage. La victoire étoit assurée aux François, si leur Général se fut possédé davantage. S'étant emporté à la poursuite de la Cavalerie, l'Infanterie se débanda & se mit à piller le bagage. Le Comte de Romont la voyant en désordre, tomba dessus & la défit presque sans résistance. La Cavalerie François qui vit l'Infanterie prendre la fuite, prit l'épouvante & se mit pareillement à fuir. Alors la victoire se déclara pour l'Archiduc ; mais ce ne

fut pas sans qu'il perdit beaucoup de monde. On prétend qu'il laissa neuf mille hommes sur la place, pendant que les François n'en perdirent que quatre mille.

Quoique l'Archiduc fut resté Maître du champ de bataille, la perte qu'il avoit faite ne lui ayant pas permis de reprendre le siège de Téroouanne, il s'attacha à un petit Château nommé Malannoi, où il y avoit cinquante soldats commandés par *Ramonet*, Gentilhomme Gascon, qui arrêta pendant trois jours l'armée de l'Archiduc, & lui fit même supporter une perte assez considérable. Enfin il se rendit à condition d'avoir la vie sauve. Mais *Maximilien* irrité de sa résistance, le fit pendre. Louis XI l'ayant appris, commença par faire venir la femme & les enfans de *Ramonet*, & leur promit sa protection. Il ordonna ensuite qu'on choisit cinquante hommes parmi les prisonniers qu'on avoit faits à la journée de Guinegate. *Tristan L'Hermite*, grand Prévôt, les accompagna avec un corps de six mille hommes. Sept de ces prisonniers furent pendus devant le Château de Malannoi, dix devant Lille, dix devant Saint-Omer, dix devant Lens, & dix devant les fossés d'Arras. Les six mille Archers s'étant ensuite répandus dans la campagne, mirent tout à feu & à sang & s'emparèrent de dix-sept Châteaux qu'ils rasèrent.

La journée de Guinegate ayant affoibli les deux partis, ils convinrent d'une trêve de six mois. Elle fut signée à Arras. Sur ces entrefaites, *Sixte IV* envoya en France le Cardinal *de la Rovere*, qui arriva à Paris au mois de Septembre 1480, pour concilier les esprits. Trouvant une trêve déjà faite, il crut qu'il ne lui seroit pas difficile de conclure la paix ; mais il se présenta des difficultés qui l'arrêtèrent. Sa négociation aboutit à faire prolonger d'un an la trêve.

An 1482.

L'Archiduchesse étoit accouchée d'une fille qui fut appelée *Marguerite*. Quelque tems après cette Princesse ayant voulu prendre le plaisir de la chasse, tomba de cheval & mourut de cette chute le 18 Mars 1482, à l'âge de vingt-cinq ans ; laissant deux enfans, dont l'un nommé *Philippe* lui succéda & épousa la fille de *Ferdinand*, Roi d'Aragon, & d'*Isabelle de Castille*.

La mort de la Princesse *Marie* engagea *Louis XI* à entamer une nouvelle négociation avec les Gantois. Il connoissoit ce peuple, dont le caractère étoit singulier. Ne pouvant se passer de Maîtres, si celui qu'ils avoient entreprenoient de les dompter, ils lui opposoient la résistance la plus opiniâtre. S'il les traitoit avec douceur, ils le regardoient comme une ame foible & le méprisoient. Ils haïssoient les François ; mais ils n'étoient pas fâchés de les voir assez près d'eux pour en imposer à leur Prince. Eût-il les meilleures qualités, ils ne pouvoient se résoudre à s'attacher à lui ; ils n'avoient des yeux que pour celui qui étoit destiné à lui succéder. A cette disposition d'esprit étoient jointes une haute idée de leur puissance & une vanité démesurée. *Louis XI* commença par prendre les Gantois par leur foible. Il les traita avec les plus grands honneurs. Il les appelloit, **Messeigneurs de Gand**. Il leur écrivit qu'ils avoient besoin de la paix pour rétablir leur Commerce que la guerre avoit entièrement ruiné. Il leur proposa le mariage de *Marguerite de Flandre* avec le Dauphin, à condition qu'on donneroit à la Princesse les deux Bourgognes, offrant de rendre Arras & tout ce qu'il tenoit du Comté d'Artois pour leur servir de barrière & de sauve-garde contre les entreprises qu'on voudroit le soupçonner dans la suite de former à leur préjudice.

Ces propositions parurent mériter l'attention des Gantois. Ils s'assemblèrent pour en délibérer. Pendant ce tems, *Louis XI* mettoit tout en œuvre pour achever la Conquête de l'Artois. A la force ouverte, il joignoit la séduction : il n'omettoit rien pour corrompre les Gouverneurs des Villes qui tenoient encore pour *Maximilien*. *D'Esquerdes* fit donner par un nommé *Robin* un faux avis à *Dollehain*, Seigneur de Cohem, qui commandoit à Aire. Celui-ci s'étant laissé persuader qu'il étoit facile de surprendre Hesdin, partit pour cette expédition à la tête de cinq cents hommes de sa garnison. Il arriva de nuit au pied des murailles. Il parla à la sentinelle, qu'on lui avoit dit être dans le complot. Il y avoit un trou dans la muraille que *Maximilien* avoit fait pratiquer à dessein, à quatre ou cinq pieds au dessus du rez de chaussée, *Robin* y entra ainsi que

plusieurs des gens qui l'accompagnoient. Alors on fit tomber la herse : ils se trouvèrent pris, & comme ils ne voulurent pas se rendre, ils périrent tous, les armes à la main.

Peu après on pratiqua des intelligences à Aire & on se servit spécialement pour cet effet d'un certain *Giresme*. Les promesses de *Louis XI* corrompirent *Dollehain*. Le Roi s'engagea, s'il vouloit livrer la Ville, de lui donner une pension de dix mille écus, une compagnie de cent hommes d'armes, & il lui fit compter trente mille *nobles* pour séduire la garnison. Quand tout fut suffisamment disposé, on convint, pour mieux couvrir la trahison, que le Maréchal d'*Esquerdes* feroit avancer ses troupes & qu'il commenceroit l'attaque. En effet, il battit Aire avec vigueur pendant huit jours. Au bout de ce tems, le Gouverneur demanda une trêve à d'*Esquerdes*, & contre l'avis des principaux de la Ville, il la rendit, & ne reçut pas néanmoins la récompense qu'on lui avoit promise. Quoique *Louis XI* recherchât des traîtres, il ne les aimoit pas. Il ne donna qu'en peinture la compagnie qu'il avoit promise au Gouverneur d'Aire. Loin de lui accorder la pension convenue, il l'envoya dans l'intérieur du Royaume passer le reste de ses jours dans l'exil, dans l'indigence & dans l'infamie. On prétend même qu'il le fit périr dans un cachot.

La prise d'Aire ne changea rien aux idées des Gantois. Ils résolurent de s'unir avec le Roi de France contre l'Archiduc. D'*Esquerdes* qui avoit été envoyé pour entamer la négociation, commença par rompre les mesures que *Maximilien* avoit prises pour le faire déclarer tuteur de ses enfans. Les Etats de Flandre ayant été assemblés à Ypres, les Députés de Gand s'opposèrent si fortement à sa demande, qu'elle fut rejetée. Alors *Maximilien* convoqua à Alost les Députés de tous ses Etats, & ne réussit pas davantage. Il essuya de leur part mille désagrémens. On alla jusqu'à l'obliger d'éloigner de sa Cour quelques personnes qui lui étoient attachées ; de congédier plusieurs domestiques de confiance qu'il avoit mis auprès du jeune *Philippe* ; enfin de consentir au mariage de *Marguerite* avec le Dauphin, & à la paix avec la France. Après l'Assemblée, les Etats de Flandre firent une députation à *Louis XI*. On le trouva à Notre Dame de Cleri : il traita les Gantois avec les plus grands honneurs. Il leur dit qu'il alloit envoyer des Députés à Arras pour terminer les affaires dont ils étoient chargés de lui parler. Les Gantois étant revenus par Paris, furent reçus & traités par le Prévôt des Marchands. *Louis XI* nomma pour ses Plénipotentiaires, le Maréchal d'*Esquerdes*, *Quaterman*, Echevin d'Arras, *Jean Guérin*, son Maître d'Hôtel, & *Jean de la Vacquerie*, natif d'Arras, premier Président du Parlement de Paris. Ils se rendirent à Arras, & les principales Villes de Flandre y ayant envoyé leurs Députés, il fut arrêté le 25 Décembre 1482, « que le Dauphin épouserait la Princesse *Marguerite* ; qu'elle seroit remise entre les mains de *Pierre de Bourbon*, Seigneur de *Beaujeu*, ou de quelque autre Prince du Sang, pour être conduite à la Cour de France, où le Roi la feroit élever comme sa fille aînée, & l'épouse du Dauphin, jusqu'à ce qu'elle fut nubile ; qu'elle auroit pour dot les Comtés d'Artois & de Bourgogne, & plusieurs autres Seigneuries qui retourneroient à la France au cas qu'elle n'eut pas d'enfans ; que ceux de ces Pays dont le Roi s'étoit emparé, seroient rendus ; qu'ils seroient gouvernés selon leurs coutumes, usages & privilèges, sous le nom de Monseigneur le Dauphin & de Mademoiselle d'Autriche ; que le Roi sera supplié d'accorder les mêmes avantages à Arras ; que la Ville, Château & Bailliage de Saint-Omer ne seroient mis sous le nom & en la main du Dauphin & sous le bail de Mademoiselle d'Autriche, qu'après la consommation du mariage ; qu'ils seroient laissés sous la garde des Ecclésiastiques, des Nobles & des Bourgeois de cette Ville, qui dès-à-présent prêteront serment de fidélité au Roi ; que les Bourgeois percevroient les revenus de ces Domaines pour être employés à la garde & à la sûreté de la Ville ; que la nomination des Officiers, comme Baillis, sous-baillis, Châtelains & autres appartiendroient au Duc d'Autriche & à l'institution de Mgr. le Dauphin ; qu'au cas de la mort de Mademoiselle d'Autriche avant la consommation du mariage, les Habitans remettroient la Ville au Duc ; que si la guerre recommençoit, la Ville garderoit la neutralité ; que si le mariage ne s'accomplissoit pas, le Roi rendrait au Duc ou à son fils, les Pays accordés pour la dot de la Princesse ; que le traité seroit enregistré au parlement de Paris, à la Cour des Aides & à la Chambre du Trésor ; que les trois Etats s'obligeroient non-seulement à l'observation du traité, mais encore à se déclarer contre le Roi, s'il y contrevenoit ; qu'il seroit également autorisé par les Princes du Sang, subrogés

à la place des Pairs Séculiers, par les Pairs Ecclésiastiques, par l'Université de Paris, par les principales Villes du Royaume, & que les Etats Généraux prendroient les mêmes engagements ».

An 1483.

En conséquence de ce Traité, *Marguerite d'Autriche* fut conduite à Amboise, où étoit le Dauphin. Les fiançailles se firent au mois de Juillet 1483 : mais la mort de *Louis XI*, qui arriva le 30 Août suivant, changea la face des affaires. Pendant le séjour qu'il fit à Arras, il donna une statue de la Vierge, d'argent massif, pesant trois cens cinquante livres avec le tabernacle, à la Cathédrale, & un cierge de cent cinquante-deux livres, qui étoit la pesanteur de son corps, pour être brûlé devant une Image de la Vierge qui étoit dans le Couvent des Dominicains de Bonne-Nouvelle, près d'Arras, & dont il prétendoit avoir reçu des grâces signalées. Ces libéralités n'empêchèrent pas que la mémoire de *Louis XI* ne fut en exécration aux Artésiens, qui sont naturellement ennemis des nouveautés. Plus de cent cinquante ans après sa mort, les femmes se servoient encore du nom de ce Prince pour faire peur aux petis enfans : on l'appelloit le **Roi Bossu** & l'on faisoit mille contes absurdes dans lesquels on retraçoit les scènes sanglantes que ce Monarque avoit données dans la Province & sur-tout dans la Capitale.

Il y avoit alors dans les Eglises d'Artois, ainsi que dans toutes celles de France, des troubles occasionnés par les prétentions des Religieux mendiants. *Nicolas V* leur avoit permis de confesser par-tout, même en tems de Pâques, sans la permission des Supérieurs Ecclésiastiques. L'Université de Paris avoit appelé de la Bulle de ce Pape, avoit cité les Carmes qui cherchoient à s'en prévaloir, & sur leur refus de comparoître, elle les avoit bannis de son Corps. *Calixte* ayant voulu casser les procédures de l'Université, le Clergé de France se souleva. Comme cette affaire pouvoit avoir les suites les plus sérieuses, le Pape prit le parti de révoquer les privilèges accordés aux Religieux, & on les obligea de se soumettre. Les Dominicains chargés de faire leurs excuses, mirent tant de hauteur dans leurs procédés, qu'ils augmentèrent l'indignation publique. Un Augustin fut choisi pour réparer la faute des jacobins. Il le fit d'une manière si convenable & si humble, qu'il satisfait les spectateurs, & qu'une querelle, qui n'étoit propre qu'à scandaliser les simples, fut terminée.

Une des premières opérations de *Charles VIII*, lorsqu'il fut monté sur le trône, fut de réparer le mal que *Louis XI* avoit fait aux Habitans d'Arras. Il donna à cet effet un Edit daté de Tours le 13 Janvier 1483, par lequel il abolissoit tout ce que son père avoit fait, concernant Arras, & remettoit les choses dans leur ancien état. Les Habitans de cette Ville en ayant été informés, & sachant que le Seigneur de Thienne, qui commandoit dans l'Artois, étoit chargé de faire mettre l'Edit à exécution, *Pierre de Ranchicourt*, Evêque d'Arras, & quelques Membres des trois Etats, allèrent trouver ce Seigneur pour le prier de ne point différer l'exécution de la commission qui lui étoit confiée. Aussi-tôt Thienne fit appeler à l'Hôtel-de-Ville tous les Marchands & Ouvriers François domiciliés à Arras, leur notifia les ordres du Souverain, & leur donna huit jours pour s'y conformer. On publia ensuite dans tous les carrefours de la Ville & de la Cité, les Lettres-Patentes qui permettoient aux anciens Habitans d'Arras d'y revenir & de réclamer leurs meubles & immeubles dans l'état où ils les trouveroient. Les Lettres prescrivoient de plus de faire revivre la police & la forme d'Administration qui s'observoient avant les troubles, en supprimant les nouvelles Loix. On donnoit le choix aux Marchands & Artisans François de quitter Arras ou d'y rester, mais sans pouvoir retenir les maisons qu'ils occupoient, si ce n'étoit de concert avec les Propriétaires.

An 1484.

Le Traité que *Maximilien* avoit conclu avec *Louis XI* ne rétablit pas la paix. On ne cherchoit des deux côtés qu'à se surprendre. *Philippe d'Autriche*, fils de *Maximilien*, quoique dans une grande jeunesse, avoit commencé à prendre le Gouvernement de ses Etats ; mais il étoit

toujours sous la tutelle des Gantois, qui cherchoient à lui inspirer de la défiance pour son père. On lui fit entendre que *Maximilien* avoit dessein de surprendre Saint-Omer, & qu'il attendoit dix mille Anglois pour cette expédition. Le jeune Duc écrivit aussi-tôt aux Habitans de Saint-Omer, pour les exhorter à garder la neutralité & à se tenir en garde contre les entreprises que son père pourroit faire. Les trois Etats ayant pris communication de la lettre de Philippe, s'aperçurent aisément qu'elle n'étoit fondée que sur des soupçons. Ils répondirent à ce Prince qu'ils ne voyoient rien qui pût justifier ses craintes ; que le Traité de paix générale, & spécialement l'article qui concernoit la Ville en particulier, étoient trop récents pour qu'on eût pu les mettre en oubli ; qu'ils avoient promis & juré de les observer ; qu'ils ne seroient point infidèles à leur serment, qu'ils étoient résolus de le garder en tout point, & de se conduire de manière qu'on ne pourroit ni les blâmer, ni les surprendre.

Cette lettre calma les frayeurs de *Philippe*. *Charles VIII* qui désiroit fort de s'emparer de Saint-Omer, ayant appris ce qui se passoit, en prit occasion d'offrir des troupes à cette Ville, sous prétexte de la préserver d'une invasion. Le Duc d'Autriche informé de cette démarche, comprit qu'il falloit en prévenir les suites. Il envoya sur les lieux un nommé *Viart*, pour l'informer de ce qu'il se passeroit. Celui-ci, à son arrivée, assembla les Etats & leur fit un grand discours sur les avantages que la Ville de Saint-Omer retiroit de la neutralité : il représenta l'honneur qu'on lui avoit fait dans le Traité particulier qu'on avoit conclu avec elle, & qui prouvoit la confiance qu'on avoit dans sa fidélité ; le tort qu'elle se feroit, si elle venoit à manquer à sa parole ; combien les Habitans en souffriroient ; qu'ayant conservé pendant la dernière guerre l'obéissance qu'ils devoient à leur Prince, on étoit persuadé qu'ils continueroient d'en donner des marques, sur-tout dans un tems où l'on annonçoit que les troubles alloient recommencer & qu'il croyoit devoir les en prévenir, afin qu'ils se tinssent sur leurs gardes. *Viart* se plaignit aussi de ce que quelques Magistrats faisoient courir des bruits propres à inspirer de la défiance, & qui pouvoient exciter une guerre civile. Il dit qu'on faisoit des assemblées sans le consentement des Magistrats ; qu'il falloit punir les auteurs de ces cabales ; qu'il savoit qu'on avoit tenu de ces assemblées chez le Chef de la Ville, & qu'on avoit abaissé les grilles d'une porte sans la permission du Gouverneur. Il finit en témoignant à l'Assemblée, que son Maître savoit gré aux Habitans des assurances qu'ils lui avoient données de tenir leurs paroles & de bien garder leur Ville. Il les conjura de prendre les mesures les plus justes pour observer la neutralité & pour n'être surpris ni par *Maximilien* ni par le Roi de France. Les Etats répondirent à *Viart* qu'on nommeroit des Commissaires pour veiller à ce qu'il ne se tint pas des assemblées contraires aux intérêts de la Ville, & pour rendre compte de ce qui pourroit lui être préjudiciable ; qu'on feroit des informations exactes ; qu'on puniroit sévèrement ceux qui seroient trouvés coupables, & qu'on donneroit à *Philippe* une pleine satisfaction sur toutes choses. On promit spécialement qu'on abaisseroit plus les grilles sans un ordre particulier du Gouverneur ou du Chef de la Ville. *Viart* s'en retourna avec cette réponse, & les choses restèrent quelque tems dans un état assez tranquille.

Dans les discussions qui étoient survenues entre *Maximilien* & les Gantois, ceux-ci avoient eu recours au Roi de France, qui, comme Seigneur suzerain, avoit voulu prendre connoissance de ces affaires, & avoit cité les deux partis à son Tribunal. *Maximilien* n'ayant pas voulu déférer à cette citation, *Charles* avoit donné ordre au Maréchal d'*Esquerdes* de favoriser les prétentions des Gantois. *Maximilien* envoya alors des Ambassadeurs pour demander au Roi l'observation du Traité d'Arras. Sur ces entrefaites, il fut élu Roi des Romains. Se trouvant appuyé du Duc de Bretagne & du Duc d'Orléans, & croyant pouvoir compter sur l'Allemagne, la Suisse & l'Angleterre, il se détermina à commencer les hostilités.

An 1485.

Au commencement de Juin, le jeune *Salazar*, Commandant de Douay, profita d'une nuit obscure pour faire marcher des troupes vers Téroouanne. Le vent étoit violent & il tomboit de la pluie en abondance. Les Habitans à qui on avoit confié la garde des murs, s'étoient retirés dans les Tours. *Salazar* fit appliquer des échelles aux murs, & on commença à les escalader. Un des Citoyens de Téroouanne ayant entendu quelque bruit, se mit à crier : « *qui vive* ». On lui répondit : « *Bourgogne* ». Le François qui crut que c'étoit un de ses camarades qui vouloit plaisanter, lui dit : « *Tu as raison ; dans ce moment où la pluie & les vents se disputent l'empire des airs, je crois en effet que les Bourguignons remplissent les campagnes qui environnent notre Ville* ». Cette réponse ayant rassuré les Flamands, ils continuèrent à monter & s'emparèrent des remparts sans résistance. Un soldat ayant voulu crier au secours, fut à l'instant percé de coups ; les autres prirent la fuite. Les Bourguignons & les Flamands étant descendus du rempart dans la Ville, se mirent en ordre de bataille dans la Place publique, & crièrent : « *vive Bourgogne* ». Alors les Habitans comprenant que la résistance leur deviendroit funeste, se rendirent. Peu après, les Bourguignons s'emparèrent de Lens & de plusieurs Châteaux qui en étoient proches.

An 1486.

Ce coup d'éclat détermina le Roi de France à déclarer ouvertement la guerre à *Maximilien*, & le Maréchal *d'Esquerdes* eut ordre d'agir. Ce Prince se trouvant pressé, écrivit à toutes les Villes du Royaume qui avoient garanti le Traité. Comme il avoit été le premier à le rompre, on le trouva sans excuse & il ne reçut pas de réponse. Prenant alors son parti, il commença par fortifier Téroouanne & entra dans le Cambresis. Comme il craignoit que les François ne vinsent à se dédommager de la prise de Téroouanne par celle de Saint-Omer, il écrivit aux Etats de cette Ville, qui lui firent la réponse la plus favorable & qui, par son avis, levèrent trois cens hommes qu'ils destinèrent à garder la Ville. En effet, *d'Esquerdes* s'occupoit des moyens de s'en emparer. Après plusieurs tentatives inutiles, il réussit enfin dans son projet. Trop foible pour assiéger Saint-Omer, il avoit cherché à l'affamer, en faisant construire autour de cette Ville plusieurs Forts destinés à lui couper les vivres. Elle s'étoit trouvée réduite à une grande disette qui n'avoit cessé que parce que *Maximilien* y avoit fait entrer des convois. Cependant comme ces secours n'étoient que momentanés, & que les François continuoient de désoler le canton par leurs courses, les Omériens se déterminèrent à la fin à livrer leur Ville au Roi des Romains, afin qu'il y fit entrer des troupes qui pussent les défendre, & obliger les François de quitter le Pays. Ils lui envoyèrent à cet effet des Députés. Il s'agissoit de convenir du nombre de troupes que pourroit fournir *Maximilien* & des conditions du Traité. Les grandes affaires que ce Prince avoit alors firent tirer la négociation en longueur, & les Députés, rebutés par ce retardement, se refroidirent.

An 1487.

D'Esquerdes en ayant été informé, crut que le moment de frapper le coup qu'il méditoit depuis long-tems étoit arrivé. Le 28 Avril 1487, la nuit étant fort obscure, huit cens fantassins vinrent du côté de Saint-Omer. *D'Esquerdes* les suivit à quelque distance, accompagné d'un corps de troupes considérable. Les François étant arrivés près de la Ville, parvinrent jusqu'au pied des remparts par le moyen de quelques petites barques, & abordèrent du côté de St. Bertin, où étoit la Lys qui vient d'Arques. La grille de l'aqueduc par laquelle cette rivière entroit dans la Ville étoit ouverte. Une partie des troupes passèrent par cete endroit, & le bruit que faisoit une roue de moulin empêcha qu'elles ne fussent entendues. Les François avoient avec eux un jeune homme de la Ville, nommé *Blondel*, qu'ils avoient gagné. Comme il connoissoit parfaitement la place, il les mena d'abord dans un ouvrage commencé qui n'étoit point gardé. Ils firent à la muraille, qui étoit encore fraîche, des ouvertures par lesquelles les uns entrèrent, tandis que les autres montoient sur le rempart. Les huit cens hommes qui avoient ainsi pénétré dans la Ville,

se mettoient sous les armes, lorsque deux sentinelles crièrent l'alarme. On les tua à l'instant ; une troisième que l'on prit fut forcée de donner le mot du guet. Alors les François ne trouvant plus d'obstacles, marchèrent où ils voulurent, d'autant que les Habitans, la plupart endormis, étoient dans une sécurité profonde. Déjà ils avoient descendu le rempart, & s'étoient mis en ordre de bataille devant l'Eglise de Ste. Marguerite, sans qu'on se fut aperçu de leur entrée. S'étant saisis de la grand'Place, ils firent sonner tous les instrumens de guerre, & se mirent à crier : « *Ville gagnée, vive la France* ». Ces cris éveillèrent les Bourgeois, qui, étourdis d'un événement auquel ils étoient fort éloignés de s'attendre, se levèrent sans savoir quel parti prendre. *Jean de Canchi*, Lieutenant du Seigneur de Bevre, Gouverneur de la Ville, homme vaillant & courageux, ayant rassemblé quelques-uns de ses Concitoyens, se mit en devoir d'attaquer les François. Il fut tué à l'instant d'un coup d'arquebuse. Quinze ou seize personnes de sa troupe eurent le même sort ; la frayeur s'empara des autres. Chacun chercha à se sauver. *Dufresnoi*, *Robert de Mineville*, & plusieurs des principaux de Saint-Omer, aimèrent mieux sauter les murailles & s'exposer à périr en se précipitant dans les fossés, plutôt que de se rendre aux François. D'autres Bourgeois se barricadèrent dans leurs maisons, craignant à chaque instant de voir la Ville livrée au pillage. Les François se voyant les Maîtres de la Ville, ouvrirent les portes à *d'Esquerdes*. Son premier soin fut de rassurer les habitans, en ordonnant à ceux qu'on avoit arrêtés, de dire à leurs Concitoyens qu'il n'avoit aucune intention de détruire la Ville ni de la piller ; qu'il promettoit de la garantir de toute insulte, pourvu qu'on lui livrât la Citadelle, où la plupart des Habitans s'étoient réfugiés, & qu'ils prêtassent serment de fidélité au Roi de France. Ils y consentirent, & tout fut bientôt tranquille. Ainsi fut pris Saint-Omer contre lequel toutes les forces de *Louis XI* avoient échoué. *D'Esquerdes* créa Chevaliers tous ceux qui s'étoient distingués dans cette entreprise. Il songea ensuite à fortifier la Place, en faisant réparer les endroits les plus foibles. Il fit faire aussi de nouvelles fortifications au Château d'Arques : on releva les fossés de la Ville & on abattit plusieurs maisons sur la grand'Place, afin de la découvrir du côté du Château. Il se proposa de faire construire une porte entre celle de Colof & celle de St. Michel ; & il obligea pour cet effet les Habitans de lui donner trente mille écus.

D'Esquerdes ayant réglé les affaires de Saint-Omer & muni cette Ville de tout ce qui lui étoit nécessaire, y laissa une forte garnison, en sortit avec deux mille hommes & s'empara du Château de Renescure, qui lui donnoit une entrée dans la Flandre.

Ces succès annonçoient la prise de Térouanne. Quoique *Maximilien* ne pût guère se flatter de conserver cette Ville, cependant il ne voulut pas qu'on pût lui reprocher de l'avoir abandonnée. Comme il sut qu'elle manquoit de vivres, il fit partir un convoi, & chargea *Philippe de Clèves*, *Bossu* & *Bauduin*, qui commandoient différens corps de troupes, de les réunir pour l'escorter. *D'Esquerdes*, averti de leur marche, alla au devant d'eux ; mais ayant reconnu qu'une action seroit incertaine, & ne voulant pas hazarder des troupes, dont la défaite l'auroit obligé d'abandonner ses conquêtes, il laissa passer le convoi, jugeant que, quelque considérable qu'il fût, il ne pouvoit alimenter que pour peu de tems une Ville grande & peuplée. C'est ce qui arriva. Les Habitans de Térouanne ressentirent derechef les horreurs de la disette. *D'Esquerdes*, pour les augmenter, fit mettre le feu à tous les Villages des environs, où l'on alloit chercher des vivres pendant la nuit, & fit battre la campagne par des troupes légères. Elles prirent un homme qui avoit la charge de sonner le befrei. *D'Esquerdes*, à qui il fut conduit, ayant su qu'il étoit réduit, ainsi que ses Concitoyens, à la dernière misère, n'eut pas de peine à le mettre dans ses intérêts. Il lui dit de retourner dans la Ville, & lui promit une récompense considérable, s'il pouvoit former un parti suffisant pour lui faciliter l'entrée de la Ville. Cet homme y réussit, & ayant écrit à *d'Esquerdes* que tout étoit disposé en sa faveur, ce Maréchal fit cacher pendant la nuit des gens armés dans les fossés de Térouanne. Au point du jour, & au moment où on relevoit la garde, ils appliquèrent des échelles aux murs. On les escalada & on s'empara de la Ville avec autant de facilité qu'elle avoit été prise.

D'Esquerdes fécond en expédiens, & qui avoit formé le projet de réduire l'Artois sous la domination de la France, fit une autre tentative sur Béthune. Un Archer François alla, par son ordre, se présenter au Gouverneur de Lille : il l'assura que, s'il vouloit lui donner une modique récompense, il lui procurera l'occasion de réparer les pertes que *Maximilien* venoit de faire. Sa proposition ayant été acceptée, il dit que les François, plus occupés de la guerre de Bretagne que celle de Flandre, & n'ayant que peu de troupes, avoient été obligés d'en mettre une partie dans les Villes dont ils s'étoient emparé ; que celles que le Maréchal *d'Esquerdes* s'étoit réservées, étoient réduites à un petit nombre, & que, dans la circonstance, rien n'étoit plus facile que d'enlever l'Artois aux François. Il ajouta que dans son particulier, il garantissoit la prise de Béthune ; qu'il avoit un camarade dégoûté comme lui du service de France, qui avoit une maison contigue aux murs de Ville, qu'il feroit à la muraille un trou par lequel ceux qu'on enverroit pourroient entrer dans la Ville & ouvrir les Portes. Le Gouverneur de Lille fit part aussi-tôt de cette nouvelle à *Philippe de Clèves*, & le Transfuge fut chargé lui-même de porter la lettre. *Philippe*, après l'avoir questionné, goûta son projet. Il forma un corps de trois mille hommes, partit à leur tête & se fit suivre, en cas de besoin, d'un certain nombre d'échelles. Il divisa sa troupe en deux bandes, mit l'infanterie sous les ordres de *Nassau* & de *Bossu*, & se chargea de conduire la cavalerie. *D'Esquerdes*, qui étoit occupé à fortifier Téroüanne, averti de la marche de l'ennemi, alla à sa rencontre avec deux mille hommes & se mit en embuscade. Ayant laissé passer la première division, il parut & fondit sur elle. *Philippe de Clèves* se voyant découvert, prit honteusement la fuite. Le corps que commandoit *Nassau* fut détruit, & il fut lui-même fait prisonnier avec *Bossu* & *Charles d'Egmont*, le fils du dernier Duc de Clèves, *la Foret*, *Mortain*, *Fontaine*, *Denis* & *Philippe de Morbecque*, frères. Cette action se passa entre Béthune & Merville, à une demi-lieue de la première de ces Villes. On l'appella la **Journée des Fromages**, à cause du grand commerce que Béthune faisoit alors de cette denrée.

Maximilien n'avoit réduit les Gantois que parce que le sort des armes lui avoit été favorable. Ses revers réveillèrent l'animosité qu'ils avoient conçue contre lui & les engagèrent à reprendre leurs anciens projets. Ils se croyoient fondés à lui faire les plus sanglans reproches. Il avoit surchargé d'impôts ses Sujets ; il avoit altéré la monnoie, & les Allemands qui le servoient, se livroient à toutes sortes de brigandages. *D'Esquerdes*, instruit des dispositions des Flamands, ne manquoit pas de les entretenir & n'épargnoit point l'argent pour susciter des ennemis au Roi des Romains. En même-tems qu'il ravageoit leurs frontières, il leur faisoit entendre que ce Prince n'avoit eu d'autre intention, en faisant la guerre à la France, que celle de les affoiblir, pour les réduire insensiblement à la servitude ; qu'il falloit ou qu'ils se missent sous la protection du Roi de France, ou qu'ils forçassent le Roi des Romains de faire la paix à des conditions favorables. Bientôt ce Prince fut accablé d'une multitude de Requêtes où on lui présentait ces deux objets. Pour les calmer, il permit aux Flamands de s'assembler à Bruges pour travailler à la paix. Mais dès qu'ils furent convoqués, ils ne s'occupèrent qu'à invectiver *Maximilien*. Les têtes s'étant échauffées, on commença par arrêter ses principaux Officiers, entre autres *Jacques de Ghistelle*, grand Maître de sa Maison, & un Bourguemestre son Contrôleur général. On leur fit leur procès ; on les mit à la question, & on leur trancha la tête. Bientôt après, *Maximilien* lui-même fut arrêté & obligé de comparoître en personne. Il soutint avec dignité cet affront, & ne fit rien qui fut capable de le déshonorer. Cependant lorsqu'il comparut, il fut forcé, pour apaiser le peuple, de saluer les vingt-cinq Chefs de Corps de Métiers & de leur parler le bonnet à la main ; ce qui ne les empêcha pas de confirmer sa détention.

L'Empereur ayant appris le traitement que son fils venoit d'éprouver, écrivit qu'on eut à lui rendre la liberté, sinon qu'il alloit mettre le pays à feu & à sang. Le Pape *Innocent VIII*, menaça aussi les Brugeois de les excommunier, & ordonna à l'Archevêque de Cologne de fulminer contre eux un monitoire. Les Flamands qui se croyoient en état de soutenir leur démarche avec le secours de la France sur lequel ils comptoient, firent peu d'attention aux menaces du Pape & de l'Empereur. On avoit mis d'abord *Maximilien* dans le Château de Bruges.

On ne l'y trouva pas en sûreté. On le transféra dans la maison d'un Apothicaire, qui étoit sur la Place & dont toutes les fenêtres étoient grillées. Enfin on le mit dans la maison qu'occupoit *Philippe de Clèves*. Son Palais fut livré au pillage : dix de ses Officiers furent appliqués à la question & périrent d'une mort ignominieuse. Dix furent livrés aux Gantois qui vouloient qu'on leur remit le Prince lui-même. N'ayant pu l'obtenir, ils se vengèrent sur ses gens. Plusieurs Bourgeois de Gand ayant été convaincus d'être du parti du Roi des Romains, le Chef des séditieux les invita à manger chez lui. Il les combla de caresses & les traita splendidement. A la fin du repas, la scène changea. On vit entrer un Confesseur & un Bourreau qui leur trancha la tête. Le lendemain, on fit porter leurs corps dans l'Eglise des Augustins, & l'on écrivit aux femmes de ces malheureux, que chacune allât reconnoître son mari. Les Villes de Gand, d'Ypres & de Bruges, après s'être mises sous la protection du Roi de France, comme suzerain de Flandre, déclarèrent *Maximilien*, qu'elles n'appelloient plus que le Duc d'Autriche, déchu de toute autorité, pour avoir mal gouverné les Provinces dont l'Administration lui avoit été confiée.

La prison de ce Prince dura quatre mois. Enfin l'Empereur ayant ramassé une armée considérable, les Flamands eurent peur. Ils allèrent trouver *Maximilien* dans sa prison, & offrirent de lui rendre la liberté, à condition qu'il leur pardonneroit le passé ; que dans sept jours les troupes qu'il avoit appellées dans le Pays se retireroient ; qu'il concluroit avec la France un nouveau Traité de paix, aux conditions qui leur seroient les plus favorables ; que pour dédommagement des pertes qu'il avoit essuyées, on lui donneroit cent cinquante mille livres d'or, & qu'il livreroit pour ôtage *Philippe de Clèves*, le Comte de Hanau & Volquestein. *Maximilien* souscrivit ces conditions. Elles furent jurées sur l'Eucharistie, l'Evangile, la vraie Croix & les Reliques de St. Donatien. On y avoit réglé la forme du Gouvernement des Pays-Bas, dont on confioit la régence aux tuteurs de *Philippe*, fils de *Maximilien*. Après la cérémonie, on lui permit d'aller trouver son père. Il envoya bientôt dire que l'Empereur étoit résolu de mettre tout à feu & à sang, si on ne rendoit pas la liberté aux trois ôtages ; ce qu'on fut obligé de faire. Mais à peine eurent-ils été élargis, que les hostilités commencèrent, & *Maximilien* qui les commettoit lui-même, crut pouvoir les justifier en disant qu'il n'agissoit que comme le Lieutenant de son père. Les Flamands appellèrent aussi-tôt *d'Esquerdès* à la tête de trois mille hommes : il ravagea le Pays qui tenoit pour *Maximilien*. Comme il craignoit les repréailles, il fit démolir le Château de Lens & les autres Places qui pouvoient faire quelque résistance. En effet, les Allemands entrèrent dans l'Artois & firent des courses jusqu'aux environs d'Arras. *Albert de Saxe* les commandoit : il n'avoit pas autant de troupes que le Maréchal *d'Esquerdès* ; mais comme elles étoient beaucoup plus unies, il se trouva plus en état de concerter ses entreprises.

Les Gantois qui étoient dans l'armée Française, désoloient le Général. Ils lui témoignoiient une défiance continuelle, refusoient d'exécuter la plupart de ses ordres & de le seconder dans ses projets ; ils lui donnoient presque autant d'embarras que les Allemands. Ils sembloient être autant en garde contre leurs défenseurs que contre leurs ennemis. *D'Esquerdès*, excédé de leurs tracasseries & de leurs contradictions, les avoit menacé plusieurs fois de les abandonner à *Maximilien*. Il leur disoit que, puisqu'ils étoient incapables de prendre un parti & de reconnoître les services qu'il leur avoit déjà rendus, & qu'il étoit encore disposé à leur rendre, ils devoient s'attendre à retomber au pouvoir d'un Prince qu'ils avoient forcé d'être leur ennemi irréconciliable. Ils sentoient la force de ces raisons ; ils en convenoient ; mais leur caractère indocile & inquiet les empêchoit d'en profiter. Ce fut dans ces circonstances que *d'Esquerdès* essuya une perte qui acheva de ruiner entièrement ses affaires.

An 1489.

Les François n'avoient point cherché à gagner l'affection des Habitans de Saint-Omer. Ils les aliénoient en toute occasion. Au lieu d'accoutumer insensiblement à leur domination, par la douceur de leurs procédés, des esprits prévenus dont le caractère, les principes & les mœurs

étoient entièrement opposés à ceux de leurs nouveaux Maîtres (* On trouve dans un manuscrit du tems ce portrait des Habitans de Saint-Omer : « Les Omériens paroissent d'abord indifférens ; cependant ils sont ouverts, civils dans leurs manières, ils ont du discernement : nés tranquilles, ils ont peu d'activité & d'instructions. Ils sont laborieux, attachés à la religion, jaloux de leurs privilèges, naturellement portés à l'obéissance. S'accommoder à leurs manières & les traiter avec douceur, c'est le seul moyen d'en obtenir ce qu'on veut »), ils sembloient s'étudier à rendre leur joug insupportable ; ils les traitoient avec hauteur ; ils les accabloient de taxes & d'impôts, & la manière dont on les prélevoit étoit souvent plus dure que l'impôt même. Les Bourgeois voyant que leurs représentations ne produisoient aucun effet, s'occupèrent des moyens de se délivrer d'une domination qu'ils détestoient. Ils s'adressèrent aux Anglois & les prièrent de les aider à chasser les François. Ceux-là vinrent en effet ; mais la conspiration fut découverte, & les coupables furent condamnés au supplice. C'étoit un avertissement dont il eut été prudent de profiter ; mais ceux à qui l'Administration avoit été confiée, gens frivoles, durs, fiers & inconséquens, croyant que la force étoit suffisante pour conserver Saint-Omer, ne changèrent ni de maximes ni de conduite. Ils continuèrent de mécontenter les Habitans, & ils en furent enfin les victimes. Les Omériens formèrent une nouvelle conjuration qui fut conduite avec plus de prudence & de succès. *Jean Fauquet, Pierre Taillefer, Amelot Carlier & Jean l'Allemand*, Bourgeois de Saint-Omer, se trouvant ensemble, après s'être entretenu de la rigueur avec laquelle on les gouvernoit, convinrent qu'il étoit indispensable de chercher les moyens de s'en délivrer, & résolurent de sacrifier pour cela, s'il étoit nécessaire, leurs biens & leurs vies ; ils firent un vœu, si leur entreprise réussissoit, d'aller visiter les lieux Saints. Ils commencèrent par s'adresser à *Jacques de Fouqsolles*, Gouverneur pour le Roi des Romains au département de Gravelines, de Bourbourg & de Furnes. Munis d'un passe-port qu'il leur envoya, ils allèrent le trouver, & convinrent avec lui qu'ils exécuteroient leur dessein par le quartier du Haut-Pont, comme étant le plus foible & parce qu'on y trouveroit plus de gens déterminés à seconder l'entreprise. Mais il fut résolu auparavant de prévenir *Maximilien*, afin que, si le projet venoit à manquer, les conjurés pussent être assurés d'une retraite. *Jean Fauquet* & ses compagnons étant revenus à Saint-Omer, travaillèrent à se faire des partisans. Les esprits étoient si animés contre les François, qu'ils n'eurent aucune peine à y réussir. Mais un événement imprévu pensa faire échouer le projet. Un parent du Maréchal *d'Esqueredes*, qui se trouvoit à Saint-Omer, ayant aperçu les quatre Omériens qui revenoient de Gravelines, conçut quelques soupçons. Il en fit part à *Jean Caron*, alors Mayor de Saint-Omer. Celui-ci parla à ces Bourgeois. *Jean Fauquet*, sans se déconcerter, assura que le dessein qu'on leur imputoit étoit une calomnie qu'on avoit inventée pour les perdre. Il parla d'un ton si naturel, qu'il parvint à persuader le Mayor : mais il comprit que cet accident devoit engager les Conjurés à presser la conclusion de cette affaire. *Jean Dular*, Seigneur de Bolingham, étoit entré dans la conjuration. Il consentit qu'on s'assemblât chez lui pour détourner les soupçons qu'on avoit sur *Fauquet*. La première résolution qu'on y prit, fut de ne plus différer d'agir. *Taillefer* fut envoyé à Furnes, où étoit *Fouqsolle*, lui dit que les conjurés se plaignoient de ce qu'il négligeoit cette affaire, comme s'il l'eut jugée de peu de conséquence, & lui fit connoître que ces délais, en les exposant, leur causoient les plus grandes inquiétudes. *Fouqsolle* promit de les satisfaire ; mais il leur dit qu'il falloit, avant tout, instruire *Philippe de Clèves*. Alors les frayeurs des Conjurés redoublèrent : ils furent bien plus déconcertés, quand ils apprirent que *Fouqsolle* avoit quitté le service de *Maximilien* pour entrer à celui du Roi de France, qui venoit de le nommer Commandant de Saint-Omer. Ils se crurent perdus. Ils ne savoient à quoi se déterminer, & la plupart de ceux qui étoient du complot avoient déjà abandonné la Ville. *Fauquet* & *Taillefer*, qui étoient à la tête du Parti, se déterminèrent à aller trouver le nouveau Gouverneur. Ils lui dirent que l'événement qui venoit d'arriver avoit détruit la conjuration ; qu'aussi-tôt qu'on avoit su sa nomination, tous ceux qui y étoient entré avoient abandonné la Ville ; qu'ils avoient intention d'en faire autant, s'il le leur conseilloit ; & qu'ils venoient lui demander son avis avec d'autant plus de confiance, qu'ils n'avoient fait jusqu'alors aucune

difficulté de lui parler sans réserve. Cette franchise étonna *Fouqsolle* & le désarma. Il dit aux Conjurés qu'ils pouvoient rester dans la Ville & y faire revenir leurs compagnons, pourvu qu'ils abandonnassent leur entreprise, & leur promit d'oublier le passé. Les Bourgeois rassurés ne manquèrent pas de faire les plus belles promesses. Comme les sujets de mécontentement que donnoient les François ne diminuoient pas, les Conjurés ne tardèrent pas à se rassembler. La sécurité de *Fouqsolle*, en les rassurant, leur donnoit de nouvelles forces. Il croyoit n'avoir rien à redouter, parce qu'il avoit fait de nouvelles fortifications & exhausser la muraille & le rempart du côté du Haut-Pont où il avoit fait creuser un double fossé garni d'une haie, & qu'il avoit commandé d'autres ouvrages. Le parti ébranlé s'étant raffermi, on convint dans une assemblée de s'adresser à *Denis de Morbecque* & à *Jean Boullart*, Capitaines à Dunkerque. On leur envoya une femme avec une lettre dans laquelle on marquoit l'état des choses & ce qui restoit à faire pour consommer le projet. Ces deux Officiers considérant l'importance de cette affaire, louèrent beaucoup les Conjurés & promirent de les soutenir. En effet, ils écrivirent à *Georges*, Chevalier de Vestain, Allemand. Les Conjurés avoient changé leurs mesures. Leur entreprise devoit s'exécuter entre la Porte Boulnoisienne & une Tour que le Seigneur de Bevre, étant Gouverneur de Saint-Omer, avoit fait construire près du fossé de la Ville. *Couquebonne*, qui avoit les clefs de ce quartier, fut gagné. On l'envoya avec *Guisard* pour conférer avec *Denis de Morbecque*. Le Roi des Romains ayant été informé de l'entreprise, l'autorisa. Le jour de l'exécution fut fixé au 11 Février 1489. Il fut convenu que ceux de la Ville montreroient plusieurs fois une chandelle à la Tour du rempart du côté des Chartreux, pour avertir que tout étoit disposé, & que ceux du dehors feroient crier un chat, pour faire connoître qu'ils étoient prêts à monter sur les murailles. On venoit de renouveler les Officiers Municipaux de Saint-Omer. *D'Arthi* avoit succédé à *Caron*, & les Conjurés s'en étoient réjouis ; parce que le premier n'avoit nulle connoissance de leur ancien projet. Ils gagnèrent dans les endroits voisins & sur le passage plusieurs personnes, pour empêcher qu'on ne donnât connoissance aux François des mouvemens des Bourguignons & des Allemands. Quelques jours avant l'exécution de l'entreprise, on porta aux Chartreux de grands mats pour faire des ponts sur les fossés de la Ville. On amassa dans l'Eglise du Nord plusieurs choses nécessaires. Le Mardi 10 Février, deux Domestiques du Prévôt de Saint-Omer, sortirent de la Ville avec plusieurs autres pour aller au devant du secours, & le conduire dans l'endroit qu'on devoit attaquer. Dès le commencement de la nuit, ils le firent passer sur de petites barques à St. Mommelin. Les Bourgeois portoient les ponts & se rendirent par des chemins écartés. Ceux de la Ville avoient fait une grande provision d'armes qu'on avoit placée dans un jardin proche des murs, pour s'en servir en cas de besoin. Sur les quatre heures du soir, *Taillefer* & *Amelot Carlier* entrèrent dans la Tour qui étoit auprès de ce jardin, & portèrent avec eux un pot plein de feu, de la chandelle & une lanterne pour donner le signal. Sur les six heures, vingt-deux Conjurés, à la tête desquels étoit *Jean Fauquet*, se mirent dans le jardin où étoient les armes. Ils y restèrent jusqu'à quatre heures du matin. Ils avoient des échelles pour assaillir la Tour où les François faisoient la garde. Le Mercredi sur les quatre heures du matin, les troupes de dehors se trouvèrent auprès de la Ville, & s'approchèrent de la Tour dont on étoit convenu. Elles donnèrent le signal de leur arrivée, en faisant crier un chat. Aussi-tôt les Conjurés montrèrent par trois fois une chandelle allumée. Les Bourgeois armés dans le jardin, en sortirent pour monter sur le rempart & empêcher les François d'approcher. Alors *Fauquet* & ses compagnons assaillirent la Tour du Corps-de-garde & firent de grands efforts pour s'en emparer, pendant que ceux du dehors montoient en foule. Les François donnèrent l'alarme. Le guet qui étoit sur la Tour de Saint-Omer, sonna à coups redoublés ; ce qui éveilla toute la Ville. Chacun courut aux armes. Les Bourguignons se crurent perdus ; mais les troupes qui étoient déjà sur le rempart les rassurèrent & empêchèrent les François d'approcher. Les autres les suivirent. Elles se pressoient tant de monter que les échelles rompirent. Quelqu'un se souvenant d'avoir vu à quelque distance une échelle dont les François s'étoient servis pour pendre plusieurs Bourguignons, l'allèrent chercher & s'en servirent heureusement. A mesure que les troupes

montoient, elles se joignoient aux Conjurés. Elles commencèrent bientôt à sonner de la trompette & à faire entendre le tambour germanique. Les François accoururent pour les repousser. Comme le nombre des Bourguignons croissoit à chaque instant, ils firent une vigoureuse résistance en criant : « **Vive Bourgogne : Ville gagnée : tue, tue, sans quartier** ». Alors les François prirent l'épouvante : les uns se réfugièrent dans le Château, d'autres gagnèrent les portes. Quelques-uns vinrent à l'Hôtel-de-Ville : ils y trouvèrent les Magistrats assemblés qui s'informoient du sujet de l'alarme. Plusieurs répondirent : « **Vive Bourgogne : Ville reprise : François perdus** » ; ce qui donna à ceux-ci une si grande épouvante, qu'ils ne pensèrent plus qu'à se séparer & à éviter la furie du vainqueur. Ceux qui se battoient sur le rempart ayant été repoussés plusieurs fois, & voyant que leurs efforts devenoient inutiles contre tant de troupes & de Bourgeois, abandonnèrent leur Tour & leur Corps-de-garde. Les Bourguignons ne trouvant plus d'ennemis, se mirent en ordre de bataille sur la grand'Place, en criant : « **Vive Bourgogne** ». Il y eut plusieurs petits combats où les François eurent le dessous. On fit sauter la Porte Boulnoisienne pour faire entrer le reste du secours. Ceux qui s'étoient renfermés dans le Château s'y fortifièrent, espérant qu'on leur donneroit du secours. *Philippe de Sailli*, bon Canonnier, fit un feu continuel sur la Ville. Ce feu plongeait spécialement sur la Place, où il faisoit un grand dégât. On avoit envoyé avertir le Maréchal *d'Esqueredes*. Les Bourguignons ne tardèrent pas à former le siège du Château. On fit un grand fossé & un retranchement où les Bourguignons & les Hautponnois travailloient à l'envi avec quantité de Flamands qui étoient entrés dans la Ville, dans l'espérance qu'on la livreroit au pillage. Ils munirent cette tranchée d'un fort bastion qu'ils élevèrent devant la porte du Château pour empêcher les François d'en sortir. Ils posèrent vis-à-vis une grande machine de guerre, avec laquelle ils rompirent du premier coup la chaîne du pont-levis. Le Vendredi, le Maréchal arriva avec deux mille cavaliers & quatre mille fantassins, qu'il logea à Tilques, à Salperwick, à Tatinghem & à Longuenesse. Pendant la nuit, il fit entrer toutes les munitions de guerre & de bouche qui étoient nécessaires pour la défense du Château. Ensuite il mit ses troupes en ordre de bataille vers la Croix de pierre. Les Bourguignons résolurent de faire une sortie pour attaquer les François. *Volquestain*, Capitaine Allemand, se mit à la tête des troupes pour les charger. L'avant-garde Française ayant découvert l'ennemi, en avertit le Maréchal qui s'avança pour le combattre. Les Bourguignons, qui étoient inférieurs en nombre, se retirèrent en bon ordre. Les François croyant qu'ils fuyoient, les poursuivirent si vivement, qu'ils espérèrent entrer avec eux dans la Ville. Il y eut une action. *Volquestain* & dix-huit Allemands restèrent sur la place ; mais les François perdirent beaucoup de monde & ne purent entrer dans la Ville. Le lendemain, on attaqua le Château, & on le serra de si près que personne ne pût plus en sortir. Les machines de guerre qu'on avoit mises de tous les côtés tiroient continuellement. Le Maréchal y entra, la hache à la main, à la tête de deux mille hommes, dans le dessein de donner un assaut à la Ville. Mais voyant le retranchement si bien fortifié, & jugeant qu'il seroit repoussé, il changea d'avis. Le Capitaine *Georges* étoit logé à l'Hôtel-de-Ville, & ses troupes occupoient les environs. Les postes importants étoient bien gardés. Le Maréchal, pour dernière ressource, tenta de brûler la Ville ; mais il ne put y réussir. Après être resté huit jours dans le Château, il en sortit. Sur ces entrefaites, six cens Anglois arrivèrent à Saint-Omer. Ils étoient conduits par les Gouverneurs de Calais & de Guines. Le même jour, un Capitaine Espagnol donna le conseil d'abattre un mur qui étoit dans le fossé de la Ville, entre le mur & le Château, pour battre plus facilement tout ce qui entreroit & sortiroit, & pour empêcher, en cas d'assaut, que la Place ne pût être secourue. *D'Esqueredes* se voyant sans espérance de prendre la Ville, & ne voulant pas exposer le Château à être pris d'assaut, donna ordre aux troupes qui étoient dedans, d'en sortir pendant la nuit ; ce qu'elles firent, laissant seulement sur la plus haute Tour un homme qui frappoit continuellement sur un bassin pour empêcher qu'on ne s'aperçût de cette sortie. Cependant on avoit disposé dans la Ville dès le soir, toutes choses pour un assaut. On vint de grand matin en ordre de bataille sur la Place. Les Allemands qui devoient monter les premiers, ne trouvant aucune résistance, escaladèrent les

murailles & entrèrent. Ils ne virent personne, le sonneur du bassin s'étant sauvé à leur approche. Le Château pris, on s'occupa du soin d'arrêter ceux que l'on soupçonna d'avoir été en correspondance avec les François. Ils étoient au nombre de cinquante : deux furent décapités : on en mit plusieurs à la question, & les autres furent bannis. Comme *Charles de Saveuse*, *Georges de Vestain* & *Denis de Morbecque* avoient été les principaux Auteurs de la réduction de Saint-Omer, *Maximilien* leur donna de grandes récompenses.

Dans le même tems, vingt Bourguignons qui s'étoient emparés du Château d'Etrées, qui n'étoit pas éloigné de cette Ville, ravageoient le plat Pays. *Cardon* & *Carquelevant*, qui commandoient dans Arras, en sortirent avec quatre cens hommes, prirent d'assaut cette forteresse, & firent pendre une partie de ceux qui l'avoient défendue ; mais cet avantage leur coûta cher. Quantité de soldats furent tués ou blessés à cette attaque.

Peu après, plusieurs Commandans du parti de *Maximilien* s'étant réunis, firent une tentative sur Arras, sur ce qu'on les avoit assurés que cette Ville étoit gardée avec beaucoup de négligence. Ayant formé un corps de dix-huit cens fantassins & de six cens cavaliers, ils se trouvèrent vers la mi-Mai à un quart de lieue d'Arras. Ils envoyèrent quantité de leurs gens pour reconnoître le Château-Neuf de la Porte St. Michel, où il n'y avoit que vingt hommes ; & par où ils comptoient entrer dans la Ville. Cette troupe étant parvenue à l'endroit qu'on lui avoit indiqué sans avoir été reconnue, six soldats furent chargés d'appliquer des échelles aux murailles ; ils avoient deux fossés à franchir. Ils en passèrent un ; mais le second se trouva trop large & trop profond. Les Chefs de cette petite armée piqués de voir leur projet échoué, se mirent en bataille vers le bois de Moflaine. Les sentinelles les ayant apperçus au point du jour, se mirent à crier *au feu*, imaginant répandre par là plus promptement l'alarme. En effet, les Bourgeois coururent à l'instant aux portes & aux murailles ; mais les troupes Impériales satisfaites de la frayeur qu'elles avoient occasionnée, s'en retournèrent.

Il se tint cette année des conférences à Francfort sur le Mein. *Charles* demandoit que Saint-Omer lui fut remis, attendu qu'il faisoit partie de la dot de la Reine *Marguerite*. Il ne put l'obtenir. On convint seulement que ce point seroit décidé dans une entrevue entre les deux Princes. La paix fut signée le 22 Juillet 1489. Il y eut ensuite un autre accommodement le 30 Octobre, à Montil-les-Tours, par lequel le Roi de France promettoit d'engager les Flamands de se soumettre à *Maximilien*.

An 1491.

Les atrocités de l'inquisition établie dans l'Artois, & sur-tout le supplice de *Colar de Beaufort*, un des Seigneurs les plus distingués de cette Province, avoient soulevé le public. La Maison de *Beaufort* ne crut pas pouvoir se dispenser de prendre les moyens de faire réparer une flétrissure qui retomboit sur elle. Elle porta ses plaintes au Parlement de Paris. L'instruction de cette affaire dura trente ans. Elle fut enfin jugée définitivement le 20 Mai 1491. L'Arrêt fut rendu contre Maître *Robert le Josne*, Gouverneur d'Arras, *Robert de Markais*, son Lieutenant, l'Evêque d'Arras, *Jean Thibaut*, son Official, *Pierre Duhamel* & *Pierre Ponchon*, ses Vicaires, Frère *Guillaume Lestroussart*, soi-disant Inquisiteur de la Foi, *Jacques Dubois*, Doyen d'Arras, *Jean Faulconnier*, Religieux des Frères Mineurs, Evêque de Barat & *Jean Forme*, Secrétaire du Comte d'Etampes. Il porte que : « *Ledit Beaufort & trente autres que l'on nomme, ont été mal & abusivement pris, emprisonnés, procédés, sentenciés & exécutés, déclare tous les procès faits en la Cour-le-Comte & ailleurs abusifs, nuls & faux ; que toutes les minutes & originaux, quelque part qu'ils soient trouvés, seront rompus, cassés & lacérés, tant en ladite Cour qu'audit lieu d'Arras, annulle toutes sentences, jugemens, confiscations de biens-meubles & immeubles, remet lesdits condamnés, exécutés & accusés en leur honneur, fame & renommée ; & pour réparation des excès, attentats, fautes & abus commis, condamne les dénommés à la restitution des biens des condamnés & exécutés ; & pour réparation & amendes seront condamnés à la somme de six mille cinq cens livres parisis, sur lesquelles seront prélevées quinze cens livres parisis, qui*

seront converties & employées à faire dire & célébrer un service en l'Eglise Cathédrale d'Arras, pour la fondation d'une messe, livre, calice & ornemens à ce nécessaires, qui sera dite & célébrée par chacun jour, perpétuellement en ladite Eglise d'Arras, laquelle messe sera sonnée, répétée & attintée à trente-trois coups distincts & séparés par trois intervalles, chacun de onze coups, pour le salut & réveil des ames desdits exécutés, & aussi pour faire faire un échaffaud au lieu où lesdits Demandeurs & autres exécutés ont été publiquement échaffaudés, prêchés & mitrés, sur lequel échaffaud sera fait un sermon pour exhorter le peuple à prier Dieu pour les ames desdits exécutés, & déclarer qu'à tort & contre tout ordre de justice ils ont été condamnés, échaffaudés, prêchés, mitrés & exécutés, & en la fin dudit sermon, sera en la présence de l'Exécuteur, rompu & lacéré ce qui restera desdits procès, & semblablement pour faire une Croix de pierre de quinze pieds de hauteur au lieu plus prochain & convenable dudit lieu, où aucun desdits condamnés ont été exécutés & brûlés, en laquelle sera inscrite & affichée une épitaphe contenant l'effet de ce présent Arrêt : au surplus, ladite Cour a défendu & défend aux Evêques d'Arras, ses Officiers, Inquisiteurs de la Foi, & à tous autres Juges Ecclésiastiques & Séculiers, que dorénavant ils ne usent de gênes, questions, tortures inhumaines & cruelles, comme du chapelet, mettre le feu aux plantes des pieds, faire avaler huile ni vinaigre, battre, ni frapper le ventre des criminels ou accusés, ni autres semblables & non accoutumées questions, sous peine d'en être punis selon l'exigence des cas ».

Augenest, Conseiller au Parlement, fut nommé pour faire exécuter cet Arrêt. Etant arrivé à Arras, il ordonna aux Mayor & Echevins d'en faire faire deux publications à son de trompe dans tous les carrefours de la Ville le 13 & 16 Juillet. La première portoit que le Lundi 18 du mois, à huit heures du matin, il seroit fait sur un échaffaud, dressé en la Cour de l'Hôtel principal de la Cité d'Arras, un sermon par un Docteur Régent en la Faculté de Théologie en l'Université de Paris, dans lequel sera exposé en partie le contenu dudit Arrêt. La seconde publication portoit, que chacun festoyera ledit jour de Lundi, & que l'on donnera aux meilleurs joueurs, & qui le meilleur jeu joueront de folie moralisée, une fleur de lys d'argent, & au meilleur ensuivant, une paire d'oisons. Le Commissaire ordonna de plus aux Mayor & Echevins d'Arras, d'envoyer à Saint-Pol, à Bapaume, à Hesdin, à Aire & à Téroüanne, une copie de l'Arrêt du Parlement & du sermon qui devoit être prêché, afin que ces deux pièces fussent lues le Lundi 18 Juillet en présence de tout le Peuple.

Ce jour étant arrivé, les Officiers du Roi & le Corps de Ville en robes, se trouvèrent à la Halle à sept heures du matin, & accompagnèrent le Commissaire dans la cour de l'Evêché où devoit se faire la cérémonie. On fit d'abord la lecture de la Requête présentée par le Seigneur de Beaufort. Jean Longlet, Licencié ès Loix, déclara que sa postérité & les autres parties intéressées & énoncées dans l'Arrêt, étoient rétablies en leur réputation, & que la Sentence de l'Evêque d'Arras & de son Conseil, devoit être regardée comme non avenue. Ensuite Maître Boussart, Docteur en Théologie, commença le sermon auquel le Seigneur de Beaufort & les autres Parties intéressées assistèrent, placés sur l'échaffaud. Il prit pour texte : *Erudimini qui judicatis terram ; Instruisez-vous, vous qui jugez les autres.* Après le sermon, un Huissier du Parlement fit la lecture de l'Arrêt. Ensuite le Commissaire, les Officiers du Roi & le Prédicateur, conduits par les Mayor & Echevins, allèrent au logis du Seigneur de Beaufort, qui leur donna à dîner. Après le repas, on commença les jeux sur la petite Place, & la journée pendant laquelle les Bourgeois s'étoient abstenus de toute œuvre servile, se termina par un feu de joie auquel assistèrent les différentes Compagnies de la Ville, entre lesquelles on distinguoit l'Abbé de Liesse & ses Suppôts, la bannière & les étendards déployés. Ce fut ainsi qu'on vengea les outrages que l'inquisition faisoit depuis longtems à la religion & à la raison, & que le fanatisme fut tout à la fois démasqué & puni.

Malgré les Traités conclus à Francfort & à Montil-lez-Tours, il s'éleva bientôt de nouveaux troubles. Charles VIII, quoique fiancé avec la fille de Maximilien, épousa Anne de Bretagne ; & le Roi des Romains qui avoit eu des vues sur cette Princesse, qu'il avoit déjà épousée par procuration, en prit occasion de rompre avec la France. Auparavant il envoya, ainsi que l'Archiduc son fils, des Ambassadeurs à Charles, pour lui redemander la Princesse Marguerite, &

le sommer de rendre l'Artois & les autres Provinces qui lui avoient été données en dot par le Traité d'Arras. *Charles* ne fit qu'une réponse vague. Il dit qu'il exécuteroit le Traité d'Arras, si *Maximilien* renonçoit à ses alliances avec l'Angleterre & avec l'Espagne. Alors les hostilités recommencèrent.

An 1492.

Le Roi d'Angleterre qui n'étoit guère moins irrité que *Maximilien* du mariage de *Charles VIII* avec la Duchesse *Anne*, descendit à Calais avec une nombreuse armée ; mais on trouva moyen de l'appaiser en lui donnant une somme considérable, & *Maximilien* qui n'avoit pas de forces suffisantes pour attaquer le Roi de France, auroit été forcé de rester dans l'inaction, lorsqu'un événement imprévu fit rentrer Arras sous sa domination. Les François n'étoient pas plus aimés dans cette Ville qu'ils ne l'avoient été à Saint-Omer. Au lieu de mettre à profit l'épreuve terrible qu'ils venoient de faire, ils sembloient regarder la prise de cette Ville comme un événement qu'il ne leur avoit pas été possible de prévenir & qui n'auroit pas d'autres suites. La dureté de leur Gouvernement souleva les Habitans d'Arras comme elle avoit soulevé les Habitans de Saint-Omer. Ce fut un Maçon attaché à la Maison de Bourgogne qui entreprit de remettre la Capitale de l'Artois sous la domination de l'Archiduc. Il avoit fait entrer un grand nombre de ses Concitoyens dans son parti, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie mortelle. Comme il croyoit n'avoir rempli que son devoir, son état ne fit que l'affermir dans ses sentimens : il exhorta ceux à qui il les avoit inspirés à y persévérer & à consommer un projet qu'il n'avoit formé que pour la gloire de Dieu & le bonheur de sa Patrie. Dès que le Maçon fut mort, *Jean Lemaire*, surnommé *Grisard*, se mit à la tête de la conjuration. Il fit connoissance avec un François nommé *Channi*, qui avoit la garde de quelques portes, il sut si bien gagner sa confiance, que souvent le François le chargeoit d'aller ouvrir ou fermer les portes à sa place. *Grisard* profita de cette sécurité pour prendre les empreintes de plusieurs clefs. On les envoya à un Serrurier de Douay qu'on savoit être dans le parti de l'Archiduc. Il ne s'agissoit plus que de trouver l'occasion de faire usage de ces fausses clefs. Elle se présenta bientôt. Le Commandant d'Arras étoit sorti avec la plus grande partie de la garnison pour se rendre à Boulogne, que les Anglois assiégeoient. On parloit de paix, & l'on s'attendoit que les troupes alloient revenir. *Grisard* comprit qu'il falloit mettre les momens à profit. *Wartel de Béthune*, Peintre, s'étoit transporté dans plusieurs Villes soumises à l'Archiduc, & avoit fait part du projet aux Commandans. Ils avoient promis de le seconder. Il alla les trouver & convint avec eux que les troupes qu'ils devoient fournir arriveroient aux portes d'Arras le 4 Novembre 1492. Comme on vouloit attirer la bénédiction du Ciel sur un projet qu'on étoit persuadé qu'il avoit inspiré, les Conjurés firent vœu, s'il réussissoit, de donner aux pauvres une certaine somme, d'aller nuds pieds à Notre-Dame de Hall en Brabant, de ne manger que du pain & de ne boire que de l'eau depuis le moment de la réduction de la Ville jusqu'à celui auquel ils auroient accompli ce pèlerinage.

Le 4 Novembre, sur les onze heures du soir, le Peintre surprit le mot du guet des François. Il vint en informer les Conjurés. A minuit, voyant que les soldats du Corps-de-garde de la porte de Haguerue, qui étoit dans la rue des Capucins, ne songeoient qu'à boire & à se réjouir, il ouvrit le guichet à l'aide d'une des fausses clefs, sortit de la Ville & rencontra *Louis de Vaudray*, un des Capitaines qui avoient amené des troupes pour la surprendre. Il lui apprit que tout étoit disposé à le recevoir. Il le pria de faire observer à sa troupe tout ce dont on étoit convenu. Il lui apprit le mot des François, lui demanda celui des Bourguignons, & revint avec treize fantassins qu'il plaça près de la porte.

Les troupes qu'on avoit assemblées pour cette expédition, étoient au nombre de six mille. Elles étoient commandées par quantité d'Officiers de distinction, parmi lesquels on remarquoit *Robert de Melun*, *Jean & Pierre de Lannoi*, *Philippe de Belleferiere*, & *Philippe de Contay*. On fit avancer l'infanterie dans un profond silence. Pendant ce tems-là, *Grisard* se promenoit sur le

rempart & chantoit une chanson dont on étoit convenu. On ne marchoit que quand on l'entendoit, & on faisoit alte quand il gardoit le silence. Quoiqu'il fit un beau clair de lune, les Bourguignons arrivèrent sans accidens jusqu'à la porte. Dès qu'on l'eut ouverte, la garde fut saisie par les treize hommes que l'on avoit amenés, & toute la troupe entra dans la Ville. Le bruit des armes, les tambours & les fanfares eurent bientôt réveillé les Bourgeois. Comme chacun craignoit pour soi, personne n'osa sortir : on se contenta d'ouvrir les fenêtres pour savoir, s'il étoit possible, la cause de ce tumulte. On étoit fort étonné de ne pas entendre sonner le tocsin. Mais les Conjurés avoient fait faire une fausse clef de la Tour St. Géri, où étoit la cloche destinée à cet usage. Un d'entre eux y étoit entré sur les neuf heures du soir & avoit tellement attaché le battant, que le Sonneur ne put s'en servir, & comme il travailloit à le dégager, on l'égorgea. Bientôt on entendit crier : « **Vive Bourgogne : Ville gagnée** ». Ce coup fut d'autant plus accablant pour les François, qu'ils étoient disposés à faire le lendemain, des réjouissances pour célébrer la paix qui venoit d'être conclue entre la France & l'Angleterre.

Les Bourguignons s'étant emparé d'Arras sans résistance, les Commandans firent publier que tous les Bourgeois affectionnés à l'Archiduc eussent à se rendre sur la Place. Ceux qui y vinrent, se joignirent aux troupes qui y étoient en ordre de bataille. Cette Place étoit depuis longtems l'étape où l'on amenoit tous les vins de France qui devoient passer chez l'Etranger. Les soldats mirent en perce les pièces qui s'y trouvèrent, burent une partie du vin & laissèrent couler le reste.

A trois heures du matin, on se disposa à attaquer le Château qui étoit près de la porte de St. Michel. *Carquelevant* qui commandoit dans Arras, s'y étoit retiré avec une partie de la garnison. Ne se sentant pas en état de faire beaucoup de résistance, il voulut échapper avec sa troupe. *Belleferiere* lui coupa le passage, & le fit prisonnier avec cent vingt hommes & deux cens chevaux. On marcha ensuite à la Cité. La Porte devoit être ouverte au premier signal par un homme dont on se croyoit assuré. Elle ne le fut pas. Les soldats Allemands furent obligés d'escalader la muraille, ce qu'ils firent avec beaucoup d'ardeur. Etant entrés dans la Cité, ils allèrent s'emparer d'un Château qui étoit proche des Clarisses. Le petit nombre de ceux qui l'occupaient voyant approcher ces troupes, prirent l'épouvante, abandonnèrent leurs chevaux & leurs bagages. La plupart se jettèrent dans les fossés pour prendre la fuite.

Le 7 Novembre, on assembla les Echevins & les principaux Bourgeois, & on leur fit prêter le serment de fidélité à l'Archiduc. Le Gouvernement de la Ville fut donné à *Philippe de Contay*, Seigneur de Forêt : *Eustache de Renti*, Conseiller-Pensionnaire, & deux Echevins, furent députés pour demander la confirmation des privilèges de la Ville à *Maximilien*, qui l'accorda, ainsi que celle des privilèges de la Cité & de Saint Vaast. La Charte datée du 28 Décembre confirmoit tous ceux dont on avoit joui sous *Charles le Téméraire*. On accorda une amnistie pour tout ce qui s'étoit passé, pendant que les François avoient été Maîtres de la Ville. Pour donner à *Grisard* une récompense proportionnée au service qu'il avoit rendu, on le nomma Mayeur ; & il jouit de cette dignité jusqu'à sa mort, qui arriva en 1518.



Fin de la troisième Partie.

Eléments d'Histoire Artésienne



Reproduction interdite.